

13. Le bassin de la Siagne



13.1. Les collines de Grasse

13.2. L'embouchure de la Siagne

13.3. La baie de Cannes

13.4. Les îles de Lérins

ALPES-MARITIMES LE DÉPARTEMENT 06

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**
Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**
Lien d'accès direct **››› Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Table des matières

Grand ensemble de paysage n°13

Le bassin de la Siagne 6

EPCI concernés 8
Communes concernées 8

Une mosaïque de reliefs entre montagne et mer 12
Le piémont des baous : les prémices des Préalpes provençales 12
La toile de fond des baous, une barrière minérale 14
Les pentes ondulées du piémont 15
Un réseau de vallons secrets 16
La plaine littorale et la baie : l'ouverture vers la Méditerranée 17
Les Îles de Lérins, entre reliefs terrestres et paysages sous-marins 18
Les fonds sous-marins des îles 19

Une formation géologique escarpée entre Tanneron et Préalpes 20
L'utilisation des roches locales dans la construction : gneiss et calcaires 22
Un savoir-faire local 23

Un grand réseau hydrologique 24
Un réseau hydrologique contraint et un paysage oublié 24
Un fleuve très peu visible dans les paysages 26
Un paysage de marina conquis par la plaisance 26
Le risque inondation : une réalité récurrente 26
Les canaux historiques : un patrimoine à réinventer 28

Des milieux naturels méditerranéens sous pression 30
Des forêts méditerranéennes riches en biodiversité 30
Le risque d'incendie est sans doute le défi le plus pressant pour ces milieux 34
La végétation des jardins, une nouvelle forme de biodiversité 34
Les zones humides de la plaine et des vallons 36
Un bord de mer redessiné sur la baie de Cannes 38
Un littoral marqué par le développement de l'habitat et de la plaisance 39

Un territoire propice à l'agriculture 40
Un paysage sculpté depuis des siècles 40
Le développement de la parfumerie, une industrie en lien avec le paysage agricole 42
Les paysages agricoles aujourd'hui : un héritage en survie 43
Une préservation des terres fragiles 43

Des collines et un littoral presque entièrement urbanisé 44
Une implantation d'origine liée au relief et aux sources 44

Des voies historiques aux chemins de l'industrialisation 48
Des circulations douces encore timides 50
Les routes-paysages 51

Table des matières

Unité de paysage n°13.1

Les collines de Grasse 52

Caractéristiques 53

Valeurs spécifiques 54

Le canal de la Siagne 54
Des bourgs historiques qui concentrent le patrimoine bâti 55
Des collines en balcon sur la mer et la baie de Cannes 56
Des crêtes boisées et des silhouettes végétales 57
Des restanques et un patrimoine de muret en pierre-sèche 57

Dynamiques d'évolution 58

L'étalement urbain sur les collines 58
Le développement des routes 60
La disparition progressive des paysages agricoles 62

Enjeux majeurs 64

La maîtrise de l'urbanisation diffuse et l'équilibre des mobilités dans l'espace public 64
Le développement d'itinéraires doux (cyclable – piéton) 66
La préservation des derniers espaces naturels de vallées 67
La préservation des derniers espaces agricoles 67
La préservation du patrimoine hydraulique 68
La qualité des espaces publics dans les secteurs patrimoniaux 69

Unité de paysage n°13.2

L'embouchure de la Siagne 70

Caractéristiques 71

Valeurs spécifiques 72

Une plaine alluviale et littorale bordée de reliefs boisés 72
Un patrimoine naturel et hydrologique 73
Un fleuve ouvert à la promenade 73

Dynamiques d'évolution 74

L'étalement urbain sur les pentes et la plaine inondable 74
La conquête de l'espace maritime 78

Enjeux majeurs 80

La perméabilité des sols dans la plaine inondable et la qualité paysagère des ouvrages de protection contre les crues 80
La préservation du patrimoine hydraulique du canal du Béal et le développement des continuités douces 82
Le devenir des terres agricoles et l'autonomie alimentaire du territoire 83
La naturalité du littoral 84
L'accès au littoral pour les mobilités douces 85

Unité de paysage n°13.3

La baie de Cannes 86

Caractéristiques 87

Valeurs spécifiques 88

Le cap et la promenade de la Croisette 88
Des arbres silhouettes dans la ville 89
Des quartiers en balcon sur la baie de Cannes 90
Le canal de la Siagne, un patrimoine hydraulique discret 91
Un patrimoine bâti d'une grande diversité 91

Dynamiques d'évolution 92

La conquête d'espaces sur la mer 93
L'urbanisation des collines et la privatisation des vues publiques sur la baie 94
La requalification des espaces publics 96

Enjeux majeurs 98

La naturalité du littoral 98
La perméabilité des sols en ville et dans les lits majeurs des cours d'eau 100
La préservation et mise en valeur des points de vue publics 101
L'équilibre entre la ville et le végétal 102
Le confort des espaces publics des collines pour les piétons et cyclistes 104
La résorption des coupures en ville 105

Unité de paysage n°13.4

Les îles de Lérins 106

Caractéristiques 107

Valeurs spécifiques 108

Un patrimoine bâti religieux et militaire 108
Une silhouette boisée au cœur du Golfe de la Napoule 109
Des îles riches en biodiversité 110
Une côte rocheuse 110
Des axes et perspectives 111

Dynamiques d'évolution 112

La gestion forestière 112
Le développement touristique 114

Enjeux majeurs 116

L'accueil du public dans l'espace naturel terrestre 116
L'accueil du public dans l'espace naturel maritime 118

Grand ensemble de paysage n°13

Le bassin de la Siagne

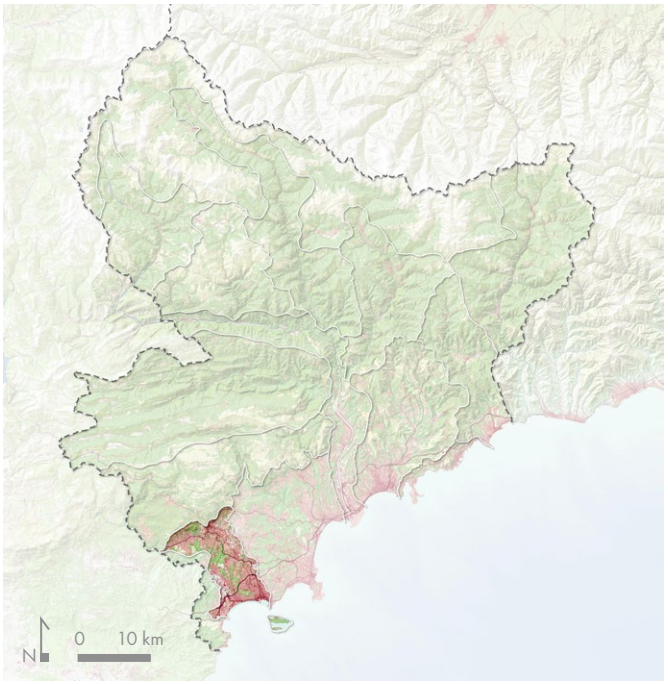

Ces quatre unités de paysage se distinguent par les reliefs et la proximité du littoral. Les limites extérieures apparaissent fortement avec la ligne des baous au nord, une ligne de crête encore perceptible l'Est et le massif du Tanneron à l'ouest. Au cœur de cet ensemble, les collines de Grasse occupent la plus grande partie, sur les pentes ondulées du piémont où l'urbanisation a presque entièrement recouvert la surface. La limite avec la baie de Cannes tient à la proximité de la mer, où toute l'urbanisation s'oriente vers le sud. L'autoroute A8 en souligne la limite. L'embouchure de la Siagne qui s'étend de Pégomas jusqu'à Mandelieu-la-Napoule, s'appuie sur la plaine alluviale. Enfin les îles de Lérins forment la quatrième unité de paysage, par leur position isolée.

Fiche d'identité du grand ensemble de paysage

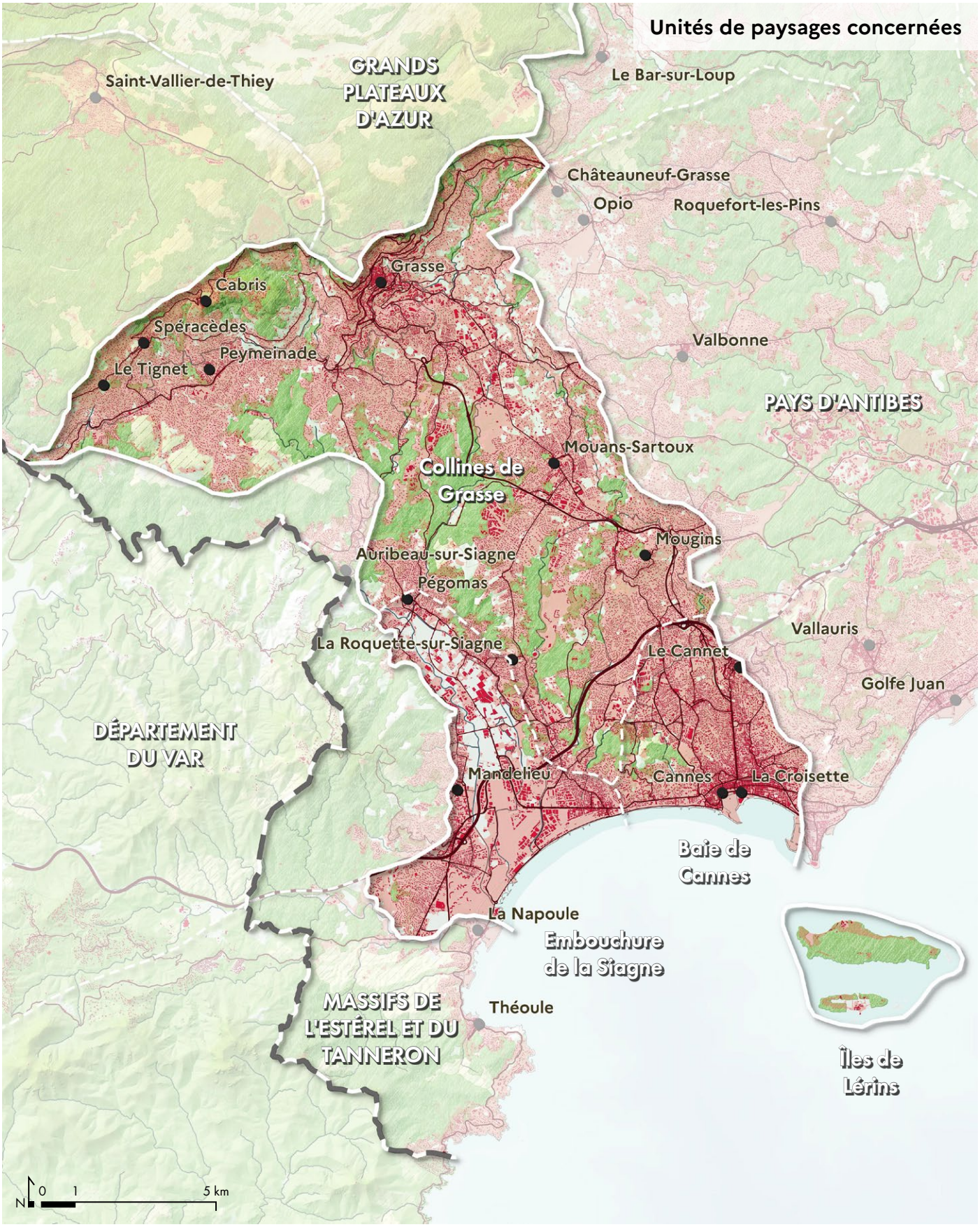

Typologie des paysages

- Espace bâti
- Garrigues, landes et formations pastorales
- Espaces forestiers
- Cours et plans d'eau

Limites paysagères

- Grand ensemble de paysage
- Unité de paysage

Fiche d'identité du grand ensemble de paysage

EPCI concernés

- CA du Pays de Grasse
- CA de Cannes Pays de Lérins

Communes concernées

- Auribeau-sur-Siagne
- Cabris
- Cannes
- Châteauneuf-Grasse
- Grasse
- La Roquette-sur-Siagne
- Le Cannet
- Le Tignet
- Mandelieu-la-Napoule
- Mouans-Sartoux
- Mougins
- Pégomas
- Peymeinade
- Spéracèdes

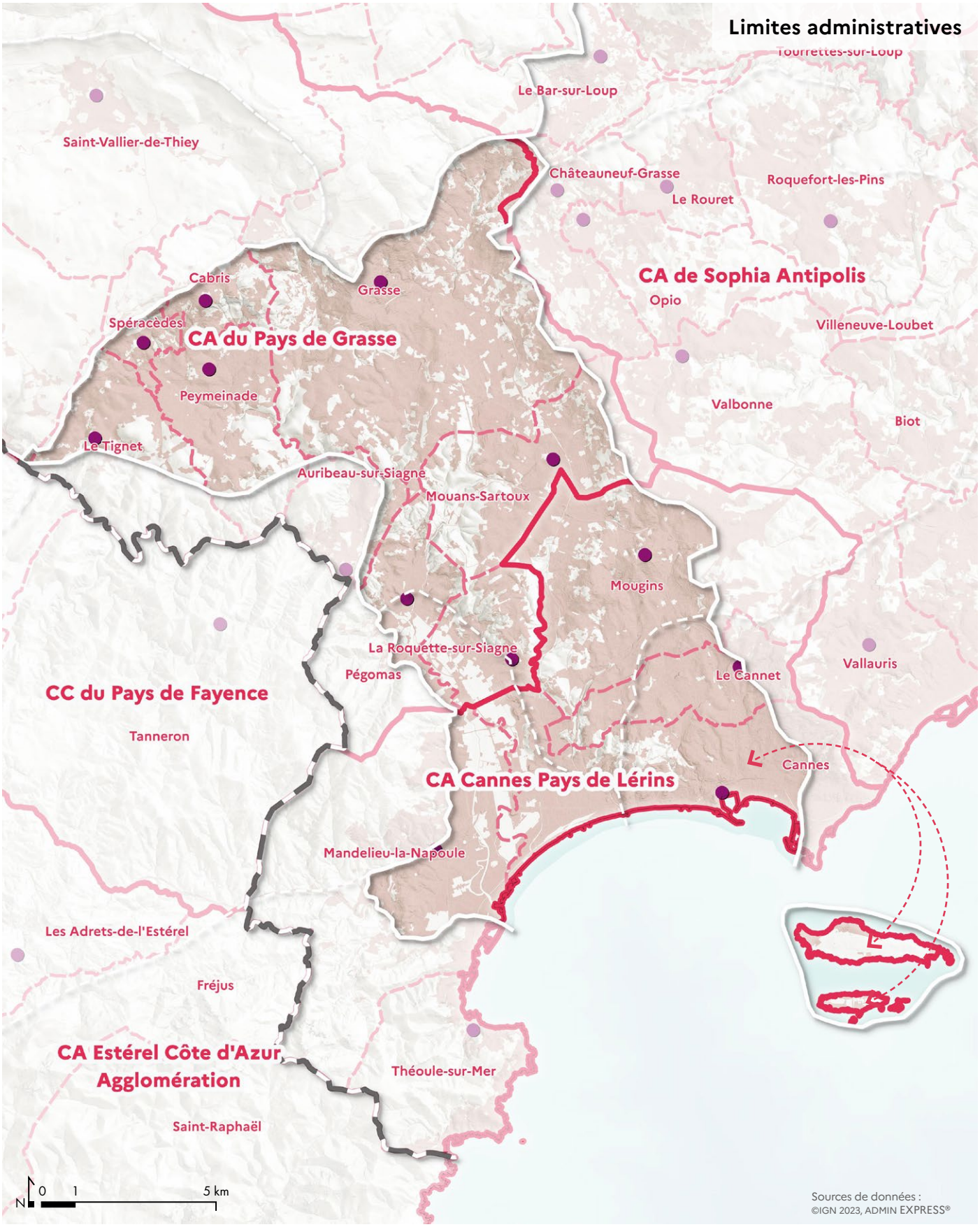

Limites administratives

- Frontière et limite départementale
- EPCI
- Commune
- Chef-lieu

Une grande partie du Littoral jusqu'à la hauteur de Mougins est en site inscrit au regard du paysage de la Baie de Cannes. De même la vallée de la Siagne entre Pégomas et Auribeau sur Siagne est en site inscrit.

Les îles de Lérins sont intégralement classées au titre des sites.

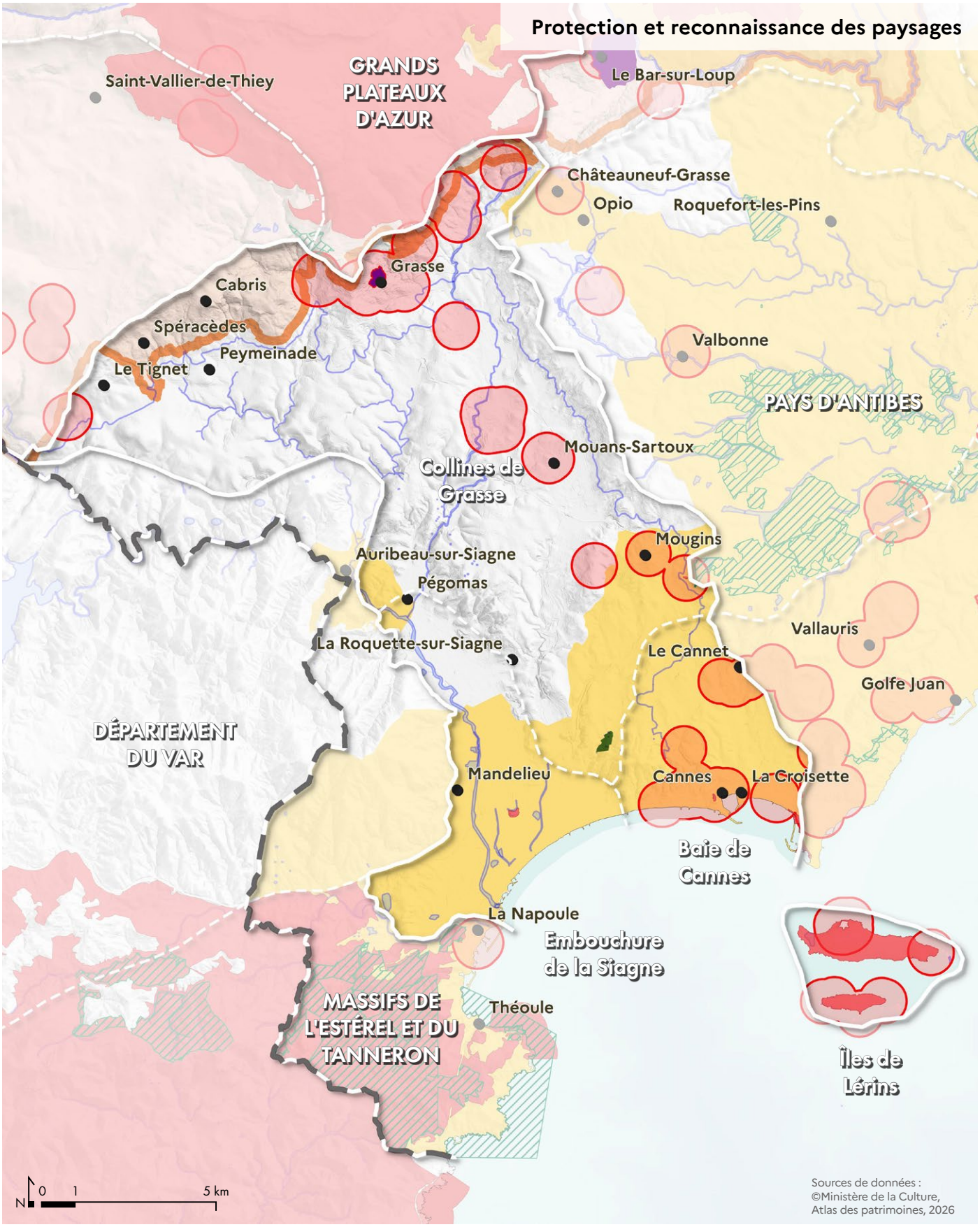

Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope
- Zones humides
- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Abords des monuments historiques
- Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Reliefs et paysages

Une mosaïque de reliefs entre montagne et mer

Le piémont des baous : les prémices des Préalpes provençales

Le bassin de la Siagne, niché entre les Préalpes d'Azur et la Méditerranée, offre une variété de reliefs et de paysages qui en font un territoire à la fois diversifié et harmonieux. De la grandeur imposante des falaises calcaires à l'étendue apaisante de la plaine littorale en passant par les douces ondulations des collines, chaque élément de ce socle crée les fondements de l'installation des hommes sur ce territoire.



La vallée de la Siagne vue depuis le sud et les horizons des collines de Grasse et des baous, en juillet 1986. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 78 Fi 2093



Vue sur les crêtes du Tanneron depuis les collines du Cannet.



Relief

- Principales avancées côtières

La toile de fond des baous, une barrière minérale

Dominant le paysage, la barre rocheuse des baous s'étire d'ouest en est, de la vallée de la Siagne jusqu'à celle du Loup. Cette imposante falaise, visible de très loin, forme une limite naturelle entre les hauts plateaux du nord et les terres plus douces du sud. Ses pentes raides, souvent boisées et exposées au soleil, créent un contraste saisissant avec les zones habitées qui se blottissent à ses pieds. Les villes et villages de Grasse, Cabris, Spéracèdes et Le Tignet ont trouvé refuge au pied de cette paroi, protégés par cette muraille naturelle. Les baous ne sont pas seulement un repère visuel : ils structurent l'espace, délimitent les horizons et influencent même le climat local, en abritant les cultures et les habitations des vents du nord.



Cette toile d'Henri Rivière, datant des années 1930, montre l'arrière-plan des baous calcaires depuis les pentes de Châteauneuf-de-Grasse.

Les pentes ondulées du piémont

Au sud des baous, le piémont se déploie en pentes douces, généreusement irriguées par les affluents de la Siagne. Ces terres fertiles, façonnées par l'érosion et le travail des hommes, abritaient des cultures méditerranéennes et des oliveraies qui profitaient d'un ensoleillement optimal. À l'est, une ligne de crête plus élevée marque la frontière entre le bassin de la Siagne et le plateau de Valbonne, ajoutant une nouvelle dimension au relief. À l'ouest, les contreforts du massif du Tanneron, dont les sommets culminent à plusieurs centaines de mètres, dessinent un horizon montagneux qui semble veiller sur la région, même à proximité immédiate du littoral. Au cœur de ces pentes, la colline de Mougins émerge comme un point de vigilance, son village perché offrant une vue imprenable sur les alentours, tel un gardien du territoire.

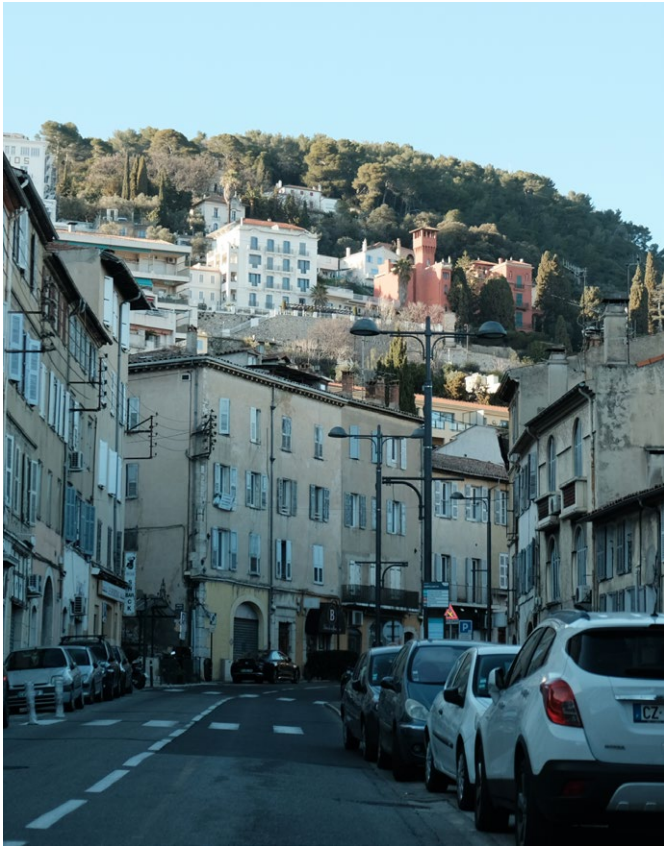

Grasse se développe sur les pentes du piémont du plateau de Saint-Cézaire.



Le massif du Tanneron plonge dans la mer Méditerranée, vu depuis les hauteurs de Grasse

Un réseau de vallons secrets

Le piémont du bassin de la Siagne se révèle comme un territoire sculpté par l'eau et le temps. Les pentes douces, souvent perçues comme un ensemble homogène, cachent en réalité un réseau complexe de petites vallées et de talwegs, véritables artères du paysage. Ces vallons, creusés par les affluents de la Siagne, apportent une diversité topographique et écologique qui enrichit le territoire.

Parmi ces vallées secondaires, certaines se distinguent par leur profondeur et leur caractère préservé. Le vallon de la Frayère, par exemple, s'enfonce entre les collines comme une cicatrice verdoyante, où les eaux ont taillé des vallées étroites et des pentes ombragées. Ses versants, couverts de végétation méditerranéenne dense, abritent une faune et une flore adaptées à l'humidité relative qui y règne, contrastant avec les zones plus sèches des plateaux environnants. Les ruisseaux qui y serpentent, souvent intermittents, alimentent la Siagne et créent des microclimats propices à la biodiversité.

Non loin de là, le vallon de Saint-Antoine offre un visage tout aussi fascinant. Ses flancs, parfois abrupts, sont entaillés par l'érosion, révélant des strates géologiques qui racontent l'histoire mouvementée de la région. Les sources et les résurgences qui jaillissent çà et là ont, depuis des siècles, attiré les hommes, qui y ont installé moulins et petites exploitations agricoles. Ses pentes, en partie terrassées pour la culture de la vigne et de l'olivier, témoignent de l'ingéniosité des générations passées à domestiquer un relief parfois capricieux.

Plus à l'est, le grand vallon de Grasse s'impose comme l'un des plus marquants. Large et encadré de collines aux formes arrondies, il a longtemps servi de voie naturelle pour les échanges entre l'arrière-pays et la côte. Les talwegs qui le parcourent, profonds et sinueux, concentrent les eaux de pluie et forment des corridors humides où la végétation luxuriante contraste avec les zones plus arides des crêtes.

Les traces de cette occupation ancienne (murets de pierre sèche, restanques, ou vestiges de moulins) rappellent que l'homme a su tirer parti de ces reliefs pour y développer une agriculture ingénieuse, adaptée aux contraintes du climat méditerranéen.

Cependant ces nombreux petits affluents sont aujourd'hui peu visibles tant l'urbanisation s'est imposée, reléguant sur certains secteurs les cours d'eau à des fossés, voir des tuyaux, cloisonnant les pentes et masquant les vues. Aujourd'hui, ces talwegs sont presque aussi construits que les pentes douces et les très nombreuses clôtures masquant les habitations et les jardins en terrasses empêchent d'avoir une lecture continue de ces vallons. Les grandes infrastructures ont aussi pris place dans ces vallons, profitant de ces espaces moins construits, terrassant fortement les pentes et parfois comblant les fonds de vallons.

Ces vallons, bien que moins spectaculaires que les falaises des baous ou la baie de Cannes, jouent pourtant un rôle essentiel dans l'équilibre hydrologique et écologique du bassin. Ils abritent des écosystèmes fragiles, comme les ripisylves (forêts galeries) qui bordent les cours d'eau, et servent de refuges à une faune discrète : renards, sangliers, ou encore une avifaune variée. Pour les randonneurs et les naturalistes, ils offrent des itinéraires ombragés et des paysages intimes, loin de l'agitation des zones urbaines.

La plaine littorale et la baie : l'ouverture vers la Méditerranée

En approchant de la mer, la vallée de la Siagne s'élargit pour former une vaste plaine alluviale, façonnée par les dépôts sédimentaires au fil des millénaires. Cette étendue plane, propice à l'agriculture et aux activités humaines, se termine en une baie sableuse qui s'étire de la Pointe de l'Aiguille au Cap de la Croisette. Cette baie, souvent appelée baie de Cannes ou golfe de La Napoule, est un espace de transition entre la terre et la mer, marqué par une topographie sous-marine variée.

Les fonds marins de la baie présentent une déclivité marquée : près des côtes, les hauts-fonds qui séparent les îles de Lérins du cap de la Croisette n'excèdent jamais 5 mètres de profondeur, offrant des eaux peu profondes et souvent très claires. Cependant, à seulement 600 mètres du rivage, la profondeur atteint déjà 100 mètres, avec une pente moyenne de 20 %, révélant une chute brutale vers le large. Cette configuration crée un environnement propice à une grande diversité d'écosystèmes marins, des herbiers de posidonie aux récifs rocheux.



Cette carte montre bien l'ouverture de la baie et la vaste plaine de la Siagne encore libre d'urbanisation au début du XXe siècle. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 Fi 1223



Le paysage ouvert de la baie de Cannes depuis Grasse.

Les Îles de Lérins, entre reliefs terrestres et paysages sous-marins

Situées au large de Cannes, les îles de Lérins (Sainte-Marguerite et Saint-Honorat) forment un archipel où les reliefs terrestres et les fonds marins dessinent un paysage à la fois sauvage et préservé. Ces deux îles, bien que proches l'une de l'autre, offrent des caractéristiques topographiques distinctes, façonnées par l'histoire géologique de la Méditerranée et l'action des éléments.

Sainte-Marguerite, la plus grande des deux îles, s'étend sur environ 3 kilomètres de long pour 900 mètres de large. Son relief est formé d'un plateau peu élevé, dont le point culminant atteint 30 mètres d'altitude où s'est installé le Fort Royal, construit au XVIIe siècle et qui domine la baie de Cannes. Le littoral, découpé et parfois abrupt, est bordé de roches et de falaises calcaires qui plongent dans la mer. À l'ouest et au sud, de petites plages de sable et des anses abritées offrent un accès plus facile à l'eau entre les zones plus escarpées.

Saint-Honorat, plus petite, présente un relief encore moins élevé. Orientée est-ouest, son point le plus haut culmine à 9 mètres. La côte est entièrement rocheuse, révélant des bancs de calcaire, orientés en est-ouest. Le monastère de Lérins, fondé au Ve siècle, s'intègre harmonieusement dans ce décor, tandis que les vignobles au centre de l'île témoignent de l'adaptation des moines à un contexte isolé.

Les deux îles sont séparées par le passage du Frioul, un chenal peu profond (environ 3 mètres) qui facilite la navigation entre elles. Leurs côtes sud, exposées aux vents dominants, sont souvent battues par les vagues, tandis que les côtes nord, plus abritées, accueillent des mouillages prisés des plaisanciers.



Île Sainte-Marguerite. Rivage, barques, fort entre 1880-1902.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 27 Fi 8



Île Saint-Honorat, Abbaye de Lérins, Île Sainte-Marguerite Pointe Croisette, port Canto, Vieux Port en juin 1995.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 27 Fi 8

Les fonds sous-marins des îles

Sous la surface, les îles de Lérins révèlent une topographie tout aussi variée. Elles reposent sur un bloc sous-marin dont les fonds descendent rapidement à 50-100 mètres de profondeur, marquant la limite du plateau continental. Ces formations géologiques créent des habitats diversifiés, propices à une faune et une flore sous-marines riches.

Les haut-fond rocheux, qui s'étendent jusqu'à 0,6 mille nautique (environ 1 km) au large de Saint-Honorat, abritent des herbiers de posidonie, des récifs artificiels et des grottes sous-marines. Ces écosystèmes, protégés des ancres grâce à des bouées d'amarrage écologiques, sont des refuges pour les poissons, les crustacés et les mollusques. Les eaux claires et peu profondes autour des îles permettent d'observer une grande diversité d'espèces, des mérous aux murènes, en passant par les bancs de saupes et les oursins.

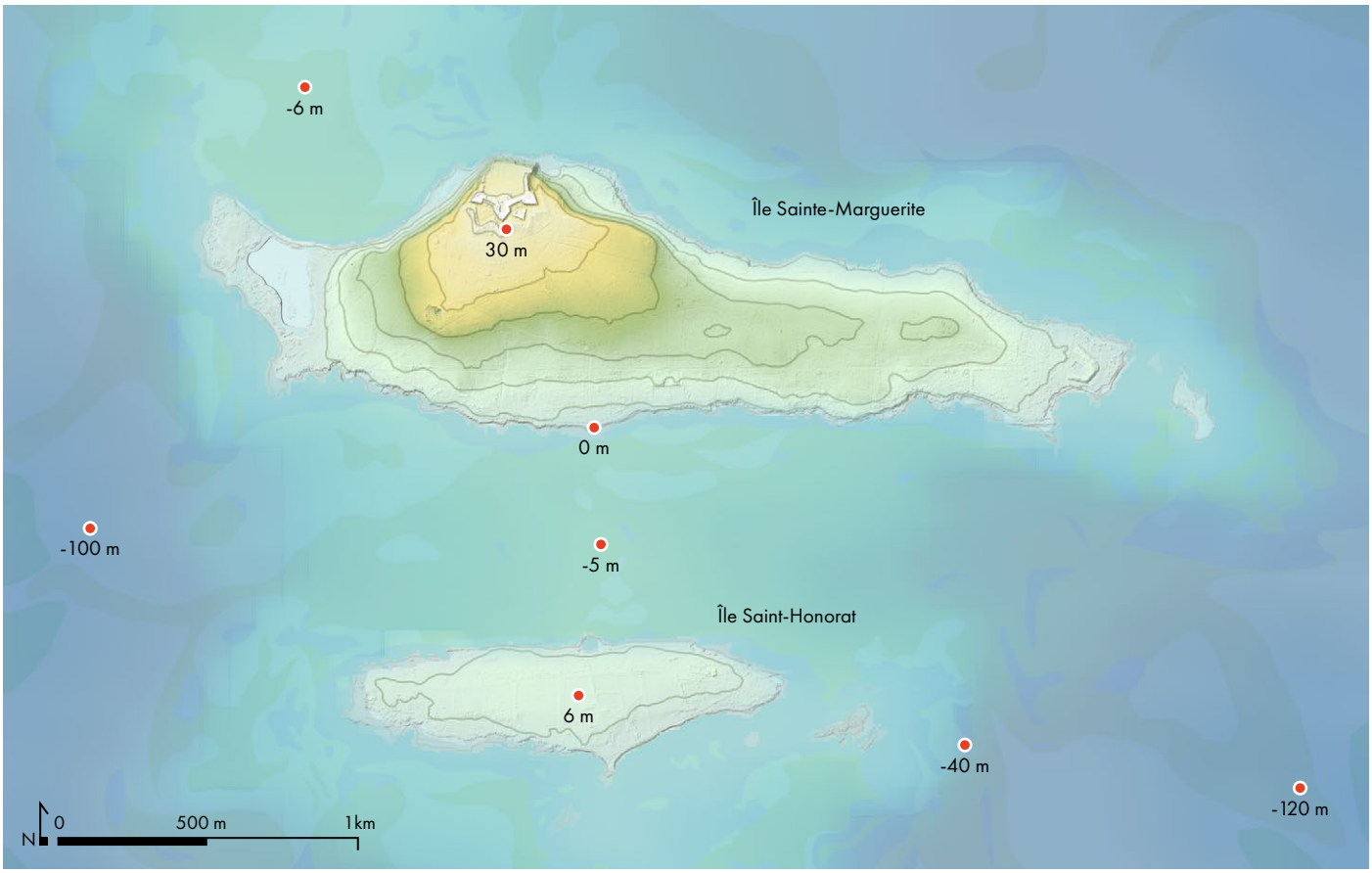

Géologie et paysages

Une formation géologique escarpée entre Tanneron et Préalpes

Le paysage du bassin de la Siagne, marqué par les contrastes saisissants entre les pentes boisées du Tanneron et les falaises calcaires des Préalpes de Grasse, est le fruit d'une histoire géologique longue et mouvementée. Son relief actuel, où se mêlent massifs anciens et formations sédimentaires, raconte plus de 300 millions d'années d'évolution, rythmée par les soulèvements, les invasions marines et l'érosion patiente des éléments.

Tout commence à l'ère primaire, lorsque le massif du Tanneron émerge comme une composante majeure de la chaîne hercynienne, cette vaste ceinture montagneuse qui se forme sous l'effet de la collision des continents. Les forces tectoniques soulèvent alors des roches profondes, principalement des gneiss, ces roches métamorphiques aux reflets parfois argentés, qui affleurent aujourd'hui sur les crêtes et les versants du Tanneron. Au fil des millions d'années, l'érosion sculpte ces montagnes, en arrondissant leurs sommets et révélant leur ossature minérale.

À l'ère secondaire, le visage de la région se transforme radicalement. Au Trias, la mer envahit une partie de l'ancien massif hercynien, s'étendant entre le Tanneron et le Mercantour. Dans ces eaux peu profondes, des dépôts calcaires s'accumulent, formant les premières couches sédimentaires. Puis, au Jurassique, la mer revient, plus profonde et plus durable, déposant d'épais niveaux de calcaires et de dolomies. Ces sédiments, compacts et résistants, donneront naissance, bien plus tard, aux imposantes barres rocheuses des baous et aux Préalpes de Grasse. Ces formations, aujourd'hui perchées en synclinaux (ces plis en forme de cuvette inversé), dessinent les lignes directrices du paysage, avec leurs falaises abruptes et leurs crêtes horizontales qui dominent la vallée.

L'ère tertiaire, et plus particulièrement l'Oligocène, marque une période d'intense érosion. Les massifs hercyniens, déjà vieillis, subissent les assauts du climat, tandis que les mouvements tectoniques liés à la surrection des Alpes commencent à se faire sentir. Les calcaires, moins résistants que les gneiss, sont entaillés, modelés, et les reliefs s'adoucissent. Mais c'est après l'Oligocène que le paysage prend véritablement forme : la phase principale du plissement alpin soulève et déforme les couches sédimentaires, créant ces synclinaux perchés, caractéristiques des Préalpes. Les baous, avec leurs parois verticales et leurs plateaux sommitaux, deviennent alors une limite naturelle entre les hauts plateaux du nord et les terres plus douces du sud.

Enfin, au Quaternaire, l'histoire géologique du secteur s'écrit au rythme des soulèvements et des glaciations. Les rivages méditerranéens, lentement surélevés, émergent définitivement, tandis que les cours d'eau, comme la Siagne et ses affluents, entament un travail de sapeur. Creusant inlassablement les calcaires, ils taillent des vallées profondes, des gorges étroites et des plaines alluviales, façonnant le réseau hydrographique que nous connaissons aujourd'hui. Les rivières, en s'enfonçant, mettent au jour les strates géologiques, révélant les contrastes entre les roches anciennes du Tanneron et les calcaires plus récents des Préalpes.

Carte de la géologie

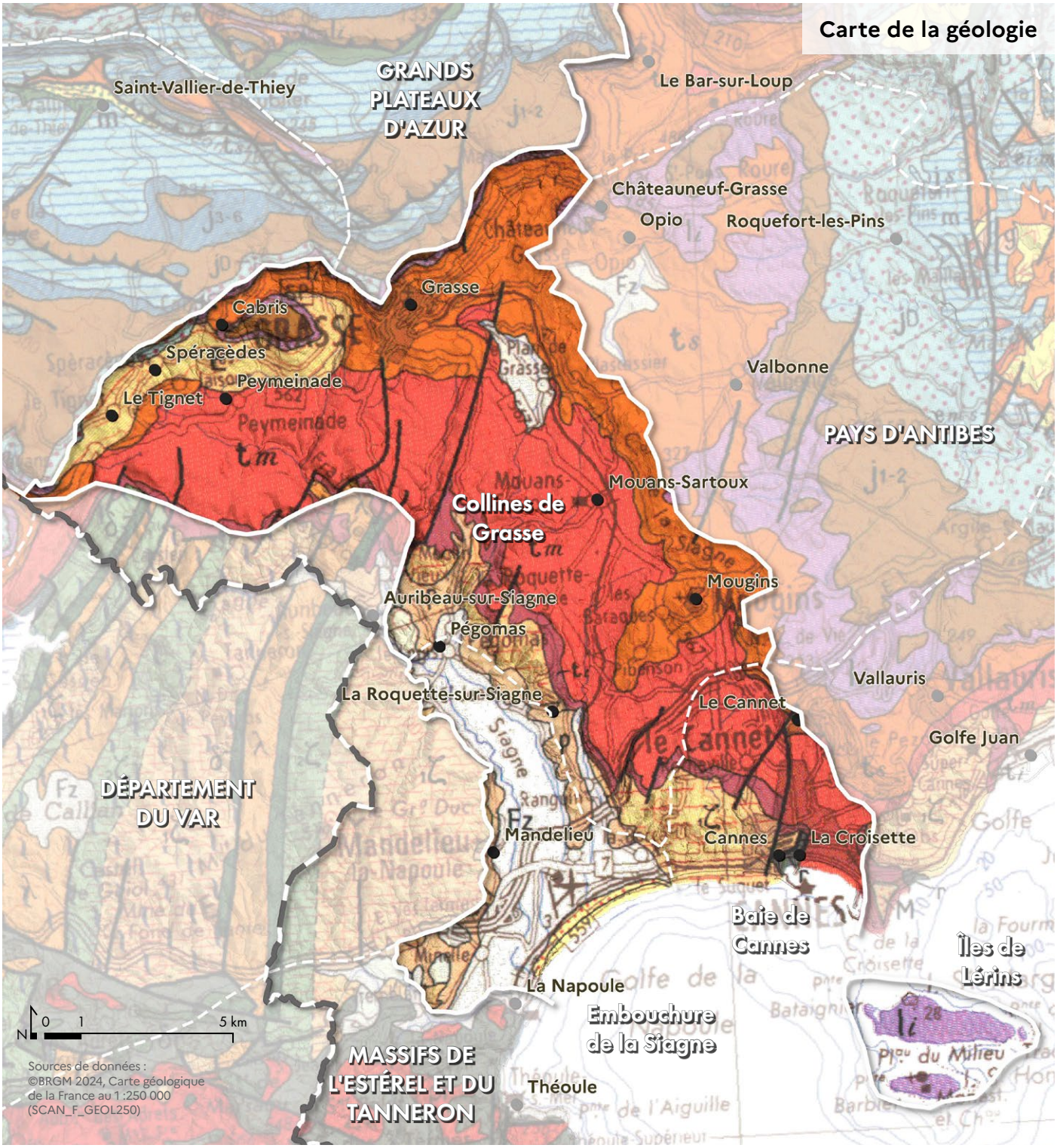

Eres géologiques de formation et roches principalement rencontrées

QUATERNAIRE

- Fz — Alluvions récentes des fonds de vallée
- E — Eboulis
- Mz — Sables et galets des cordons littoraux

TERTIAIRE

- p — Pliocène : Argiles plaisanciennes

MÉTAMORPHISME
Terrains cristallins et cristallophylliens

SECONDAIRE

- l/ — Jurassique inférieur (Lias) : dolomies grises
- t — Trias : dolomies, marnes, argiles, grès bigarré
- tm
- t/

PRIMAIRE

- pr — Permien : Coulée de rhyolite fluidale
- r — Permien : formation des Pradineaux, conglomérats à galets de 7ó, puis grès micacés à Pyrite, fluorite violette et matière organique, puis argiles vert vif ou brunes à carbonates ; nombreux indices vocalniques dans l'Estérel
- δ — Amphibolites
- λ — Leptynites roses à grenat (leptynites des Adrets)
- ζ — Gneiss (Tanneron)

Aujourd'hui, le bassin de la Siagne offre une mosaïque de paysages où chaque époque géologique a laissé son empreinte. À l'ouest, le Tanneron, massif arrondi et boisé, conserve la mémoire des temps hercyniens, avec ses roches métamorphiques et ses sommets aux formes adoucies. Au sud-ouest, l'activité volcanique qui a modelé le massif de l'Estérel s'étire jusqu'aux portes de Mandelieu-la-Napoule (cône volcanique du San Peyre). Au nord, les Préalpes de Grasse et les baous se dressent en muraille calcaire, leurs falaises claires tranchant avec les pentes douces du piémont. À l'est, une ligne d'argile rouge et de gypse blanc dessine une crête qui délimite le bassin de la Siagne du plateau de Valbonne. Entre les deux, les vallées, les talwegs et les plaines alluviales racontent l'histoire plus récente des rivières, qui continuent de sculpter ce territoire entre montagne et mer.



La colline du San Peyre à Mandelieu-la-Napoule est un cône d'origine volcanique : il marque l'extrémité nord du massif de l'Estérel.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Num 20130418-4

L'utilisation des roches locales dans la construction : gneiss et calcaires

Le gneiss : une pierre de construction marginale mais présente

Le gneiss, roche métamorphique dure et feuilletée, affleure abondamment dans le massif du Tanneron. Cependant, son utilisation dans la construction traditionnelle locale a été limitée, en raison de sa difficulté à être taillée et de sa tendance à se fissurer. Son aspect rustique et sa résistance en ont fait un matériau de choix pour les ouvrages ne nécessitant pas une finition soignée, comme les clôtures, les murs de soutènement, les restanques (murets en pierre sèche) ou les abris agricoles. Dans certains villages du Tanneron, des maisons anciennes intègrent des blocs de gneiss dans leurs soubassements, souvent associés à d'autres pierres plus faciles à travailler.

En revanche, le gneiss n'a que rarement été employé pour les éléments architecturaux plus élaborés (linteaux, encadrements de portes ou de fenêtres), car sa structure feuilletée le rend moins adapté à la taille précise. Son usage reste donc avant tout fonctionnel et vernaculaire, lié à la disponibilité locale et à la tradition des constructions en pierre sèche, typique des zones montagneuses méditerranéennes.

Les calcaires : la pierre noble des Préalpes de Grasse

Dans le bassin de la Siagne, ce sont les calcaires qui ont joué un rôle majeur dans l'architecture et l'aménagement du territoire. Plusieurs types de calcaires, issus des dépôts marins du Jurassique et du Crétacé, ont été exploités :

- Calcaire urgonien : Le plus emblématique, ce calcaire blanc ou crème, très dur et compact, affleure largement dans les baous et les Préalpes de Grasse. Il a été massivement utilisé pour la construction

des villages perchés (Grasse, Cabris, Le Tignet, Spéracèdes), notamment pour les maisons en pierre de taille, les églises, les ponts et les fontaines. Sa résistance à l'érosion et sa capacité à être taillé en blocs réguliers en ont fait un matériau de prédilection.

- Calcaire marneux ou molassique : Plus tendre et souvent teinté de gris ou de jaune, ce calcaire a servi pour les moellons et les enduits. On le trouve dans les murs des habitations rurales ou dans les constructions moins nobles, où il était mélangé à de la chaux pour former un mortier résistant.
- Tuf calcaire : Moins répandu, le tuf (calcaire poreux formé par précipitation) a parfois été utilisé pour des constructions légères ou comme pierre d'ornement, notamment dans les zones où les sources pétrifiantes ont favorisé sa formation.





Le château et les maisons anciennes de Mouans-Sartoux mettent en valeur la pierre calcaire.

Un savoir-faire local



Carrière les Breguières, au Cannet, en 1967. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 670605011

L'extraction et la taille de ces pierres ont donné naissance à un artisanat local florissant, avec des carrières exploitées dès l'Antiquité. Les carriers et tailleurs de pierre du pays grassois ont su tirer parti des ressources disponibles, adaptant leurs techniques aux propriétés de chaque roche.

Aujourd'hui, le calcaire urgonien reste prisé pour la restauration du patrimoine ou la construction neuve s'inspirant des traditions régionales.

Hydrographie et paysages

Un grand réseau hydrologique

Le bassin de la Siagne se distingue par un réseau hydrologique dense et bien réparti, façonné par le relief contrasté et le climat méditerranéen. Des cours d'eau permanents, comme la Siagne elle-même, aux ruisseaux intermittents qui ne coulent qu'après les pluies, ce territoire illustre la diversité des régimes hydrauliques. Les rivières, alimentées par les précipitations parfois intenses, drainent les pentes des Préalpes et du Tanneron avant de confluer vers la plaine littorale. Pourtant, ce réseau, autrefois en équilibre avec les paysages, subit aujourd'hui les pressions de l'urbanisation et des changements climatiques.

Un réseau hydrologique contraint et un paysage oublié

La Siagne et ses affluents (comme la Frayère, le vallon de Saint-Antoine ou le grand vallon de Grasse) forment un maillage serré, où se mêlent eaux vives et lits asséchés selon les saisons. Les débits varient fortement : abondants en automne et au printemps, ils peuvent devenir presque nuls en été, reflétant le rythme des pluies méditerranéennes. Les cours d'eau intermittents, souvent méconnus, jouent un rôle clé dans l'écosystème, rechargeant les nappes phréatiques et abritant une biodiversité adaptée à ces cycles.

Cependant, l'urbanisation croissante a profondément modifié ce paysage hydrologique. Par endroits, les rivières ont été corsetées, busées ou enterrées pour libérer de l'espace, tandis que les fonds de vallons, autrefois zones d'expansion des crues, ont été remblayés ou bâtis. Les confluences, points stratégiques du réseau, sont aujourd'hui des zones fortement urbanisées, comme à Pégomas, ce qui aggrave les risques d'inondation. À l'embouchure, les plaines alluviales de la Siagne forment de vastes zones inondables, naturellement destinées à absorber les crues, mais de plus en plus grignotées par les constructions.

En général, le paysage de ces cours d'eau est fortement altéré. Il est loin d'être une trame structurante pour ce territoire. Face à la pression urbaine et aux réseaux de routes, le paysage de l'eau n'a plus que des espaces très étroits et peu soignés pour son parcours. Situés à l'arrière des bâtiments ou recouverts par les infrastructures, les cours d'eau apparaissent ça et là, sans continuité visuelle évidente. Même le canal de Grasse, ouvrage emblématique du développement économique de ce secteur, « disparaît » dans le paysage urbanisé des pentes.

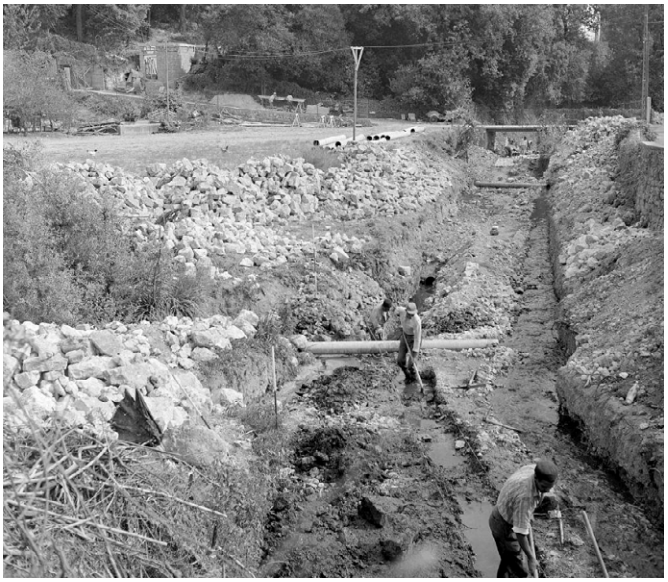

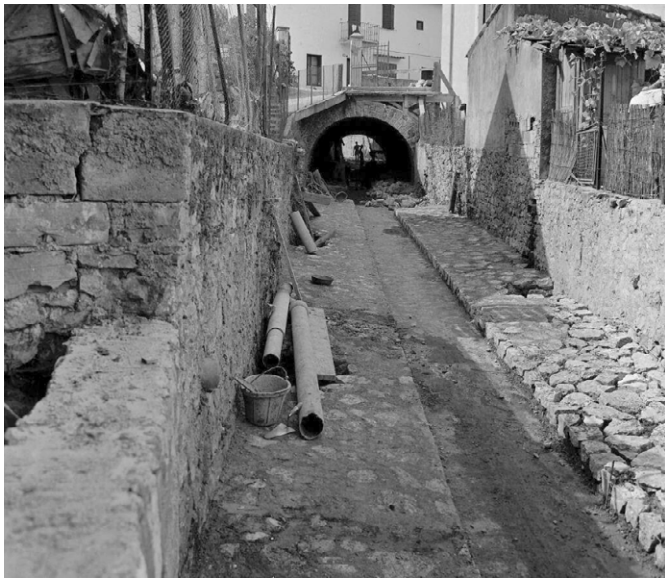

Travaux de nettoyage, restauration et bétonnage du vallon au Cannet, en 1961. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 317800001 et 22 Fi 317800004

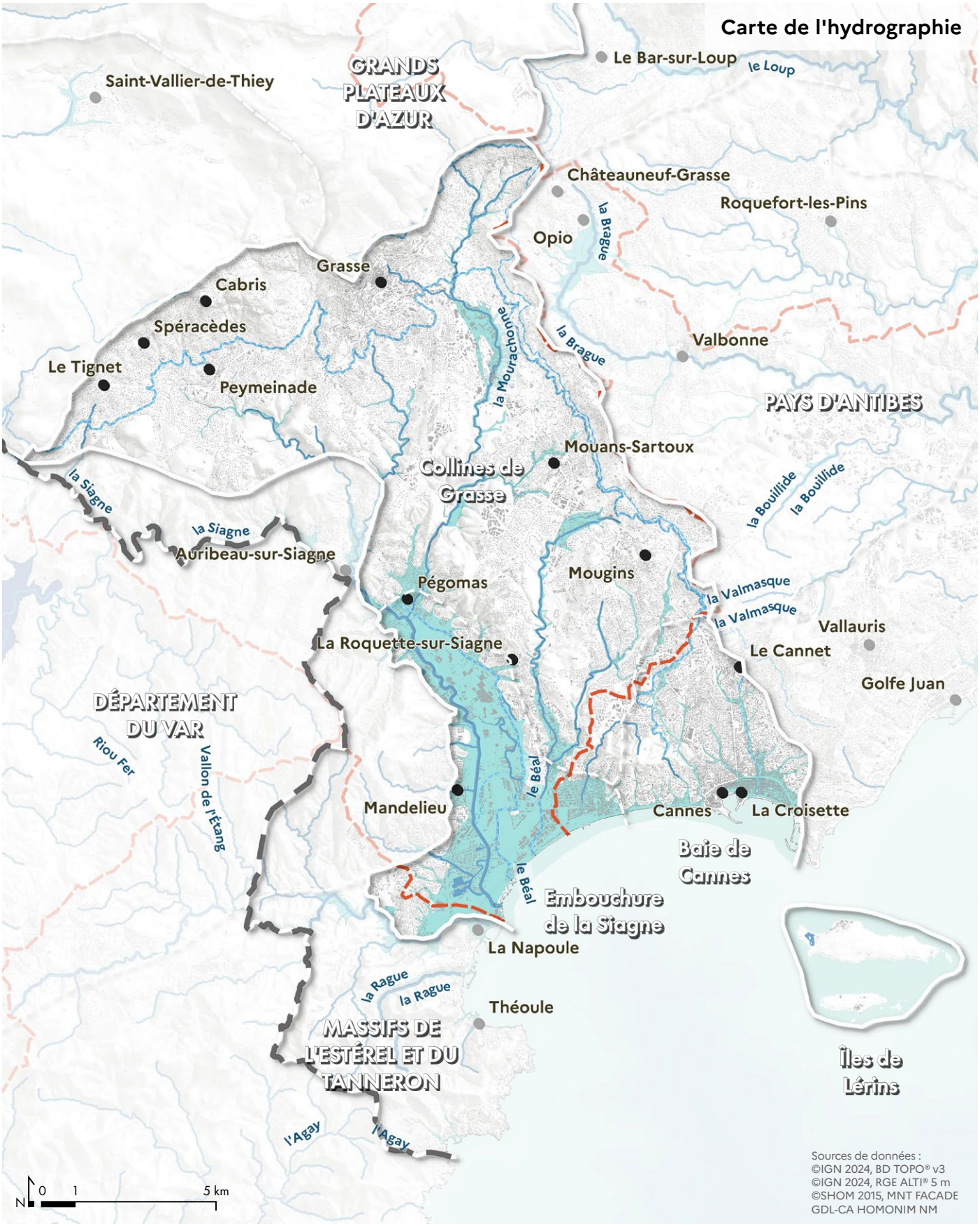

Eaux superficielles

- Principaux cours d'eau
- Canaux et conduites forcées
- Plans d'eau

Zones inondables

- Lit majeur

Limites hydrographiques

- Limite de bassin versant

Un fleuve très peu visible dans les paysages

La Siagne, elle-même, dans la plaine, en amont de l'autoroute A8, est très peu visible tant la ripisylve qui l'accompagne est en friche. Le paysage de la rivière ne se lit qu'aux traversées des routes. Rares sont les tronçons de la Siagne longés par un chemin ou une petite route. Dans cette partie de la plaine, aucune continuité piétonne ou cyclable ne permet de longer la rivière. Il faut atteindre Mandelieu-la-Napoule pour voir réapparaître le fleuve avec des cheminements et pistes cyclables accessibles jusqu'à son embouchure. Sur les 2km qui la séparent du bord de mer, la Siagne a été doublée dans les années 1980, par un chenal rectiligne avec des berges empierrées et accompagné de quelques peupliers d'Italie éparses. Ce profil, un peu technique des berges compose un paysage d'infrastructure fonctionnelle et très homogène qui manque de charme et de surprise. Plus près de l'embouchure, aux abords du golf de la Pinéa, le fleuve prend de l'ampleur, la végétation se diversifie et les berges s'adoucissent annonçant le paysage du bord de mer.

Un paysage de marina conquis par la plaisance

À Mandelieu-la-Napoule, une marina a été créée dans les années 1970, profitant d'un méandre de la Siagne, associant port intérieur et constructions de logements. Les abords des méandres se sont construits et les berges se sont chargées peu à peu de bateaux en stationnement sur tout leur linéaire.

Le risque inondation : une réalité récurrente

Les inondations récentes (comme celles de 2015, 2019 ou 2020) ont rappelé la vulnérabilité du territoire. Les pluies intenses, caractéristiques du climat méditerranéen, transforment rapidement les ruisseaux en torrents dévastateurs, surtout lorsque les sols, imperméabilisés par l'urbanisation, ne peuvent plus absorber l'eau. Les zones basses, notamment autour de Cannes et Mandelieu-la-Napoule, sont particulièrement exposées, avec des submersions rapides et des dégâts importants pour les habitations et les infrastructures.

Ces événements soulignent l'importance de restaurer les champs d'expansion des crues et de repenser l'aménagement du territoire pour intégrer le risque hydrologique, plutôt que de le nier. Le Smiage du bassin versant de la Siagne souhaite privilégier l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique de la Siagne notamment par la reconquête de l'espace latéral dédié au bon fonctionnement du cours d'eau afin d'en restaurer les fonctionnalités naturelles et l'expansion maîtrisée des crues. En conséquence, la recherche d'aménagements de lutte contre les inondations fondées sur la nature et l'amélioration des milieux naturels est privilégiée. L'aménagement des affluents de la Siagne permettra également de réduire les apports directement dans la Siagne et ainsi limiter les inondations dommageables, autant par débordement de cours d'eau que par ruissellement. L'objectif est de ralentir les écoulements en agissant sur des secteurs prioritaires comme le val de Siagne, les sous-bassins de la Frayère et de la Moucheronne ainsi que le Béal.





Dégâts par tempête au niveau des routes et propriétés, à Mandelieu-la-Napoule, en 1966. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 660930009 et 22 Fi 660930015



Carte de la plaine inondable de la Siagne au XIXe siècle. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 7S 233

Fondements du grand ensemble de paysage

Les canaux historiques : un patrimoine à réinventer

Le bassin de la Siagne compte aussi un réseau de canaux d'irrigation hérité de l'histoire agricole : le canal de la Siagne et le canal du Béal sont les plus emblématiques. Creusés du Moyen Âge au XIXe siècle, ils ont permis l'irrigation des cultures (oliviers, fleurs, maraîchage) et ont structuré les paysages.

Le canal du Béal : un héritage agricole et médiéval

Le terme "béal" (ou "bèu" en provençal) désigne un canal d'irrigation traditionnel, souvent lié à des systèmes agricoles anciens. Dans le bassin de la Siagne, plusieurs béals ont été creusés dès le Moyen Âge pour irriguer les cultures (oliviers, céréales, maraîchage). Contrairement au canal de la Siagne, conçu pour l'adduction d'eau potable, les béals étaient destinés à l'irrigation et gérés collectivement par les communautés rurales. Ces canaux dérivaient l'eau des rivières ou sources vers les parcelles agricoles, selon un système de tours d'eau strictement régulés.

Certains béals sont encore utilisés aujourd'hui pour l'irrigation, notamment dans les zones où l'agriculture traditionnelle persiste. Ils jouent aussi un rôle dans la préservation de la biodiversité (zones humides, corridors écologiques) et le patrimoine culturel (moulins, lavoirs, fontaines).

Le canal de la Siagne : une épopée hydraulique du XIXe Siècle

Dès le milieu du XIXe siècle, la pénurie d'eau devient un enjeu majeur pour les villes du bassin de la Siagne, notamment Cannes et Grasse, en pleine expansion démographique et économique. Les sources, puits et citernes ne suffisent plus à alimenter les populations et les industries locales (parfumerie, agriculture, tourisme). En 1850, le projet Bosc propose de capter l'eau à Saint-Cézaire pour alimenter les communes de l'arrière-pays (Saint-Cézaire, Cabris, Le Tignet et Grasse).

Les travaux, titanesques pour l'époque, nécessitent le creusement de 44 km de canal, incluant des tunnels, aqueducs et ponts pour franchir les reliefs escarpés entre Saint-Cézaire et Cannes. Il suit les gorges de la Siagne, traverse des zones rurales et urbaines, et alimente trois usines de production d'eau potable (Jacourets, Saint-Jacques, Nartassier). Le canal est inauguré en 1868, marquant un tournant dans l'histoire du territoire. Le canal permet un développement économique sans précédent (agriculture, industrie, tourisme) et une amélioration des conditions de vie grâce à l'adduction d'eau potable. Les communes desservies connaissent une croissance démographique et urbaine rapide.



Canal de la Siagne. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Fi 1086

Aujourd'hui, leur utilité a évolué :

- Irrigation : Toujours utilisés pour les exploitations agricoles, notamment dans la plaine de Grasse et autour de Mougins.
- Adduction d'eau potable : Certains tronçons alimentent encore des réseaux communaux, bien que leur rôle soit désormais marginal face aux infrastructures modernes.
- Biodiversité : Ces canaux, souvent bordés de végétation, constituent des corridors écologiques pour la faune et la flore.
- Patrimoine et tourisme : Leur préservation est devenue un enjeu culturel et paysager, avec des projets de valorisation (chemins de randonnée, mise en valeur du patrimoine hydraulique).

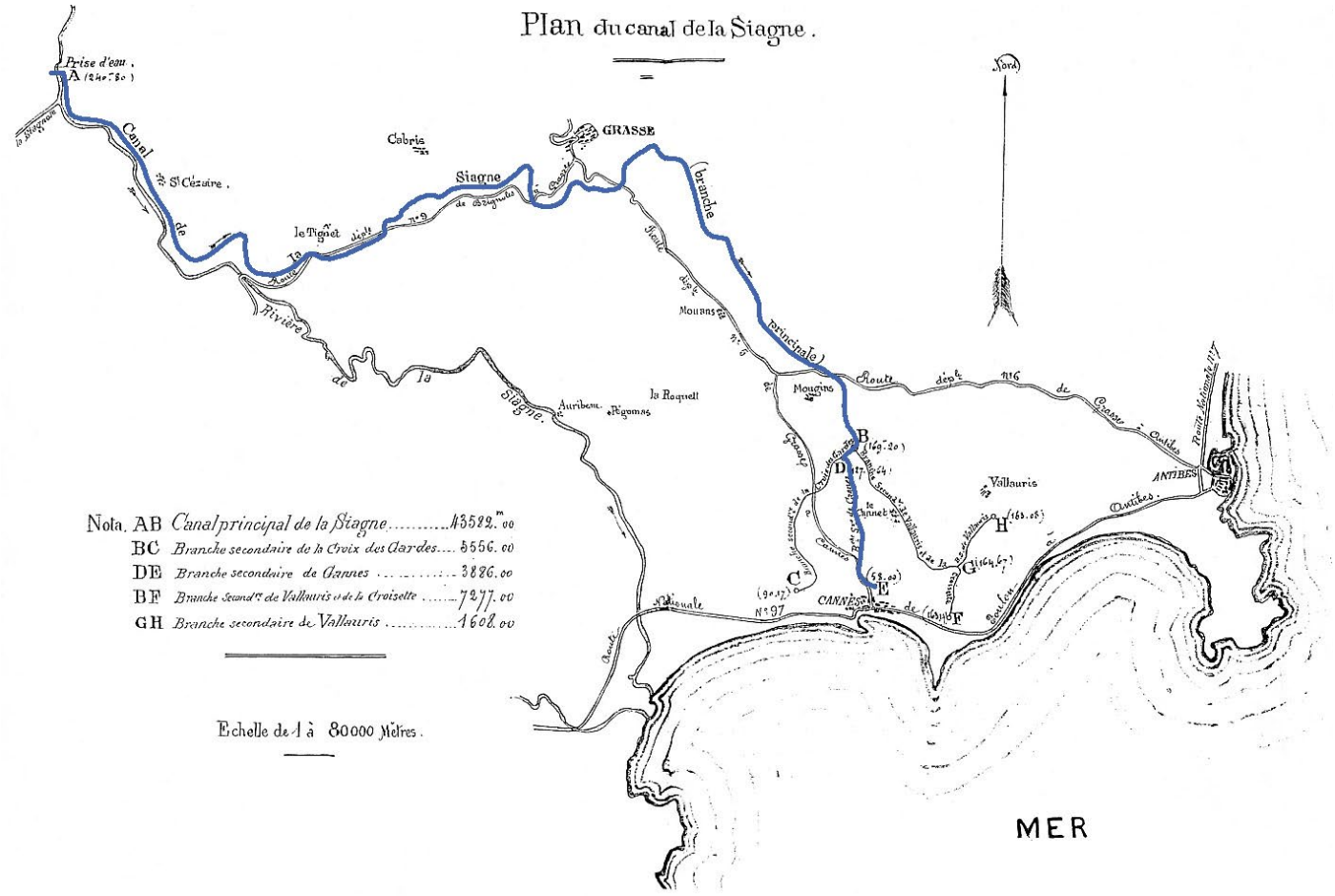

Plan du canal de la Siagne. ©Auteur inconnu

Milieux naturels et paysages

Des milieux naturels méditerranéens sous pression

Des forêts méditerranéennes riches en biodiversité

Le bassin de la Siagne offre un paysage végétal façonné par le climat méditerranéen et l'histoire des usages humains. Forêts, garrigues et prairies humides occupent le territoire. Pourtant, derrière cette apparente abondance se cachent des déséquilibres profonds, liés à l'évolution des pratiques, à l'urbanisation et aux changements climatiques.



À Saint-Honorat, Léon Berville. Ce dessin du XIXe siècle montre les pins maritimes des paysages méditerranéens préservés de l'île Saint-Honorat. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 5 Fi 792

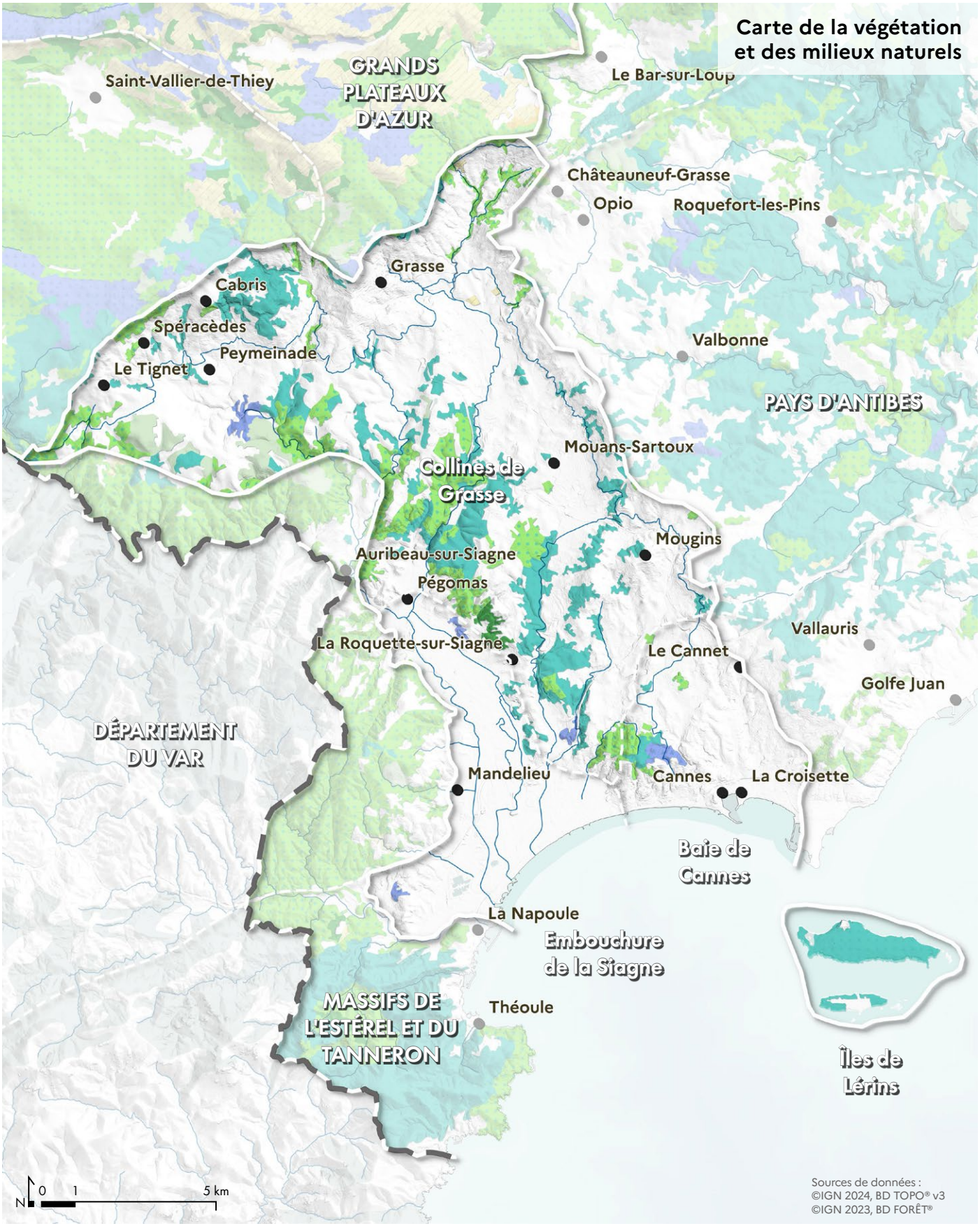

Étage supra-méditerranéen

- Boisement de conifères (principalement Sapin-Epicéa, Pin sylvestre, Pin noir)
- Boisement de feuillus

Étage méditerranéen

- Boisement de conifères (Pin d'Alep, Pin maritime, Chêne liège)
- Boisement de feuillus (principalement Chêne vert, Chêne pubescent, Charme-houblon)
- Garrigue ou maquis

Les forêts du Tanneron

Étagées sur les pentes des massifs anciens, elles sont dominées par une association caractéristique de chênes lièges, de pins maritimes et de pins d'Alep. Ces essences, adaptées à la sécheresse et aux sols pauvres et peu épais (les Renkosols), forment des peuplements clairsemés ou denses selon l'altitude et l'exposition. Le chêne liège, avec son écorce épaisse et fissurée, témoigne d'un passé où l'homme exploitait cette ressource pour le bouchage ou l'isolation. Aujourd'hui, ces forêts, à 80-90 % privées, souffrent d'un désintérêt croissant de la part de leurs propriétaires. Faute d'entretien régulier (éclaircissage, débroussaillement ou exploitation) elles s'épaississent, accumulant un tapis de feuilles mortes et de branchages secs qui transforment ces espaces en poudrières. La proximité immédiate des habitations, souvent construites en lisière des massifs, aggrave le risque d'incendie, surtout en été, lorsque la sécheresse et les vents violents (mistral, marin) rendent la végétation hautement inflammable.

Les hauteurs du Flaquier et des collines environnantes

Sur ces massifs se dessinent un paysage de buissons bas et d'arbustes aromatiques. Ici, le lentisque, l'ajonc, le ciste et la myrte côtoient des touffes de brachypode rameux et de garance. Ces garrigues, autrefois entretenues par le pâturage et les feux pastoraux, se referment progressivement. L'abandon des pratiques traditionnelles (comme la coupe du bois ou le brûlis contrôlé) permet aux ligneux (pins d'Alep, genévriers) de coloniser ces milieux ouverts, réduisant la diversité des habitats et augmentant la biomasse combustible. Ce phénomène de fermeture des milieux, couplé à la raréfaction des troupeaux, modifie en profondeur l'équilibre écologique et paysager de ces espaces, jadis mosaïque de clairières et de garrigues.



Le chêne-liège dans le Parc naturel départemental du San Peyre. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Num 20130418-21

Les pentes et les vallons

La forêt méditerranéenne déploie une végétation dense où dominent le chêne pubescent, le chêne vert et le pin d'Alep. Ces essences, résistantes à la sécheresse, structurent des écosystèmes riches, abritant une faune variée (oiseaux, petits mammifères, reptiles). Pourtant, comme dans le Tanneron, ces forêts sont majoritairement privées et peu gérées. Le manque d'intervention humaine favorise la prolifération des broussailles et la densification des peuplements, rendant ces zones plus vulnérables aux incendies. En approche du littoral, les pins d'Alep et les pins pignons prennent le relais, formant des peuplements souvent monospécifiques, peu résilients face aux aléas climatiques et aux parasites.

Les forêts publiques

Bien que marginales en surface, elles jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité. On les trouve principalement sur l'île Sainte-Marguerite (forêt domaniale), à la Croix des Gardes, ou encore dans les forêts communales de Mouans-Sartoux et Pégomas. Généralement plus entretenues que la forêt privée, ces espaces jouent un rôle écologique et social qui susciterait d'être élargie autant que possible.



Les pentes boisées de la vallée de la Siagne au Tignet et le Tanneron en arrière-plan.

Le risque d'incendie est sans doute le défi le plus pressant pour ces milieux

La grande proximité entre les zones habitées et les massifs boisés (un héritage de l'étalement urbain et de l'attrait pour les "maisons dans la nature") crée des interfaces habitat-forêt particulièrement exposées. En cas de départ de feu, les pompiers doivent protéger à la fois les vies humaines, les biens et des écosystèmes déjà fragilisés. Les incendies récents, comme ceux qui ont touché la région ces dernières années, ont montré à quel point ces paysages, malgré leur apparente robustesse, sont exposés.

La végétation des jardins, une nouvelle forme de biodiversité

Si la végétation des jardins n'a rien de « naturel » (tous ces arbres et arbustes ont été plantés) ils constituent globalement une masse végétale non négligeable pour la biodiversité et pour les continuités écologiques. L'urbanisation qui s'est développée à partir des années 1960 s'est d'abord réalisée sur de grandes parcelles qui ont été jardinées avec de nombreuses plantes décoratives, exotiques mais aussi locales. Le climat très favorable a permis une adaptation de très nombreuses plantes qui ont peu à peu créé des milieux favorisant la biodiversité, les plantes locales se mêlant aisément aux plantes exotiques. La densification urbaine de ces dernières années a su garder cette forte présence végétale. La végétation est tellement abondante qu'il est très difficile de se repérer dans le lacis de petites routes. Les ouvertures sont rares depuis les voies publiques, masquées par des haies et des arbres omniprésents.



Jardin de la villa Isola Bella à Cannes, vers 1910. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 82J 92



Les Galeries Fleuries à Cannes, vers 1925. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 45 Fi 64

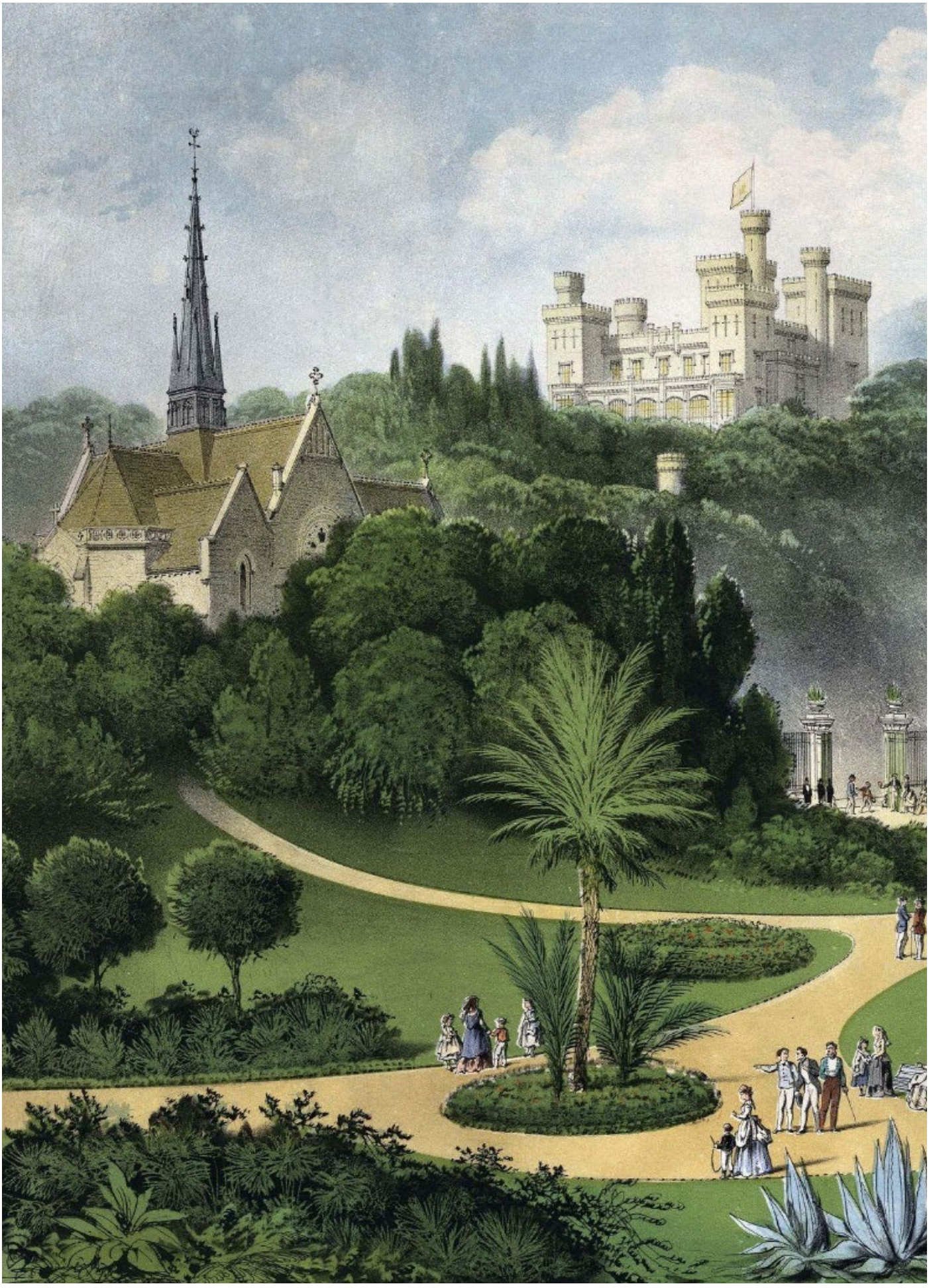

Château Saint-Ursule et Grand hôtel du pavillon à Cannes, vers 1900. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 6 Fi 769

Les zones humides de la plaine et des vallons

Historiquement, la plaine de la Siagne était un vaste espace de marais, de roselières et de prairies humides, façonné par les débordements réguliers du fleuve et de ses affluents. Ces milieux abritaient une faune et une flore adaptées aux variations saisonnières de l'eau, comme les libellules, les batraciens, les oiseaux migrateurs ou des plantes rares comme la massette ou l'iris des marais. Ils servaient aussi de zones tampons lors des crues, atténuant les débordements vers les zones habitées. Cependant, dès le XIXe siècle, une grande partie de ces espaces a été asséchée, drainée ou remblayée pour laisser place à l'agriculture, puis à l'urbanisation. Aujourd'hui, il n'en reste que des lambeaux, dispersés entre les communes de Mandelieu-la-Napoule, Cannes et Le Cannet, souvent relégués aux franges des zones urbanisées ou le long des cours d'eau.

Depuis les années 2000, la prise de conscience de leur importance écologique a conduit à des mesures de protection. Certaines zones humides sont désormais intégrées dans des périmètres réglementaires (PPRI, SCoT et PLU).

Malgré ces avancées, l'état des zones humides reste précaire. Elles restent exposées aux pollutions diffuses (pesticides, rejets urbains) et à l'envahissement par des espèces exotiques (comme la renouée du Japon), qui peut supplanter la végétation locale. D'autres, enclavées entre des lotissements et des infrastructures, sont fragmentées et dégradées, perdant leur capacité à accueillir la biodiversité. Par endroits, des dépôts sauvages de déchets peuvent aggraver ces déséquilibres, bien que les collectivités organisent des actions pour les nettoyer et les réhabiliter.

Depuis 2007, des programmes menés par la Ville de Cannes, la ville de Mandelieu-la-Napoule, et des associations visent à :

- Réouvrir d'anciens bras morts de la Siagne pour recréer des milieux aquatiques.
- Réintroduire des espèces locales et lutter contre les plantes invasives.
- Sensibiliser le public à leur rôle écologique, notamment via des sentiers pédagogiques et des visites guidées.

Ces initiatives portent leurs fruits : certaines zones, comme celles de la basse vallée de la Siagne, retrouvent peu à peu leur fonctionnalité écologique. Les roselières et les mares temporaires redeviennent des refuges pour les oiseaux, les amphibiens et les insectes, tandis que les prairies humides favorisent le retour d'une flore typique. À long terme, la réussite de ces démarches dépendra de la capacité des acteurs locaux à concilier protection et développement. La plaine de la Siagne, classée en zone inondable, reste un espace convoité pour des projets d'aménagement, malgré les risques.

Aujourd'hui, ces zones humides incarnent un enjeu de territoire : celui de préserver les derniers espaces naturels dans une région où l'urbanisation s'est étendue sur une grande partie des milieux naturels. Leur sauvegarde n'est pas seulement une question de biodiversité, mais aussi de résilience face aux changements climatiques et aux risques d'inondation. Dans un contexte où les épisodes pluvieux intenses se multiplient, leur rôle de tampon naturel devient crucial.





Réouverture et renaturation du cours d'eau de la Frayère à Cannes. ©CACPL



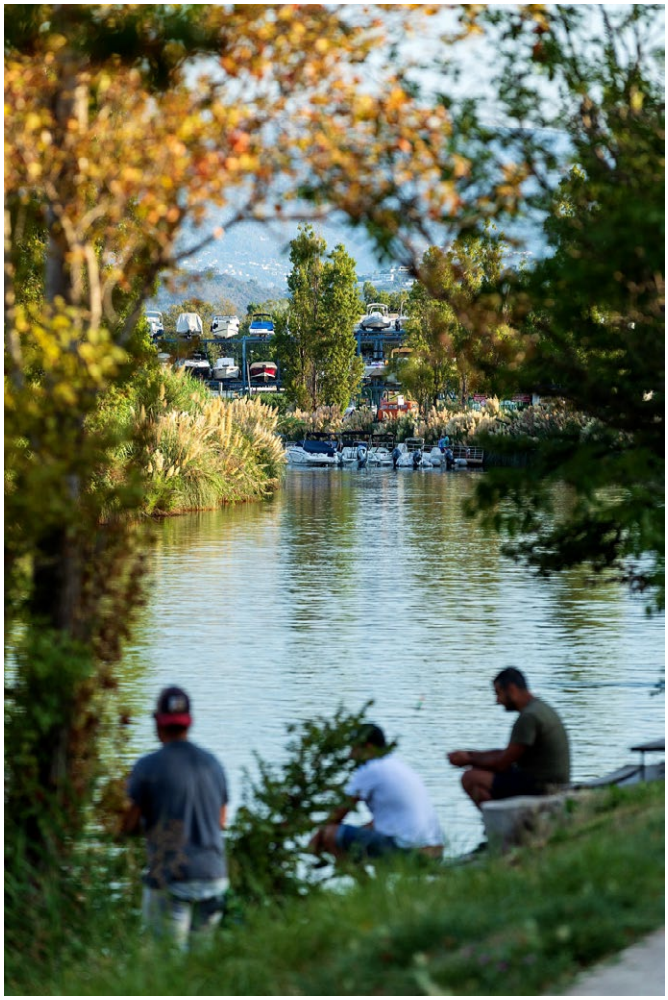

Les berges de la Siagne ont été réaménagées à Mandelieu pour accueillir des promenades et des milieux plus favorables à la biodiversité. ©Camille Moirenc, OTC Mandelieu

Un bord de mer redessiné sur la baie de Cannes

De Mandelieu-la-Napoule, en passant par la Croisette et le port de Cannes, le littoral de la baie a subi, au fil des siècles, une métamorphose radicale. Autrefois marqué par des plages naturelles, des marais côtiers et des dunes mobiles, ce rivage méditerranéen est aujourd'hui un paysage largement artificiel, façonné par les besoins touristiques, les impératifs portuaires et la protection contre la mer.

Jusqu'au XIXe siècle, le littoral de la baie de Cannes était un espace sauvage, rythmé par les dunes, les zones humides et les anses sableuses. Les premiers aménagements majeurs apparaissent avec le développement du tourisme balnéaire et l'essor de Cannes comme destination mondaine. Dès les années 1860, la promenade de la Croisette est construite, gagnant peu à peu sur la mer grâce à des remblais et des enrochements. Le front de mer, autrefois bordé de cabanes de pêcheurs et de marais, se transforme en une esplanade urbanisée, jalonnée de palaces, de casinos et de résidences de luxe.

Au XXe siècle, l'urbanisation s'accélère sur le linéaire côtier. Les infrastructures, les routes, les équipements se multiplient jusqu'au bord de la plage. Tout le linaire côtier se durcit. L'un des changements les plus marquants du littoral cannois est la création de plateformes artificielles pour étendre les surfaces urbanisables ou portuaires : La résidence et le Port de la Napoule, le port Pierre Canto à Cannes, et le port de la Rague à Mandelieu occupent des surfaces considérables. Ces infrastructures, construites sur des terres gagnées sur la mer, ont permis de développer l'attractivité touristique de la baie de Cannes, mais elles ont aussi modifié la dynamique et perturbé l'équilibre sédimentaire, avec des conséquences parfois imprévues.

À Mandelieu-la-Napoule, l'embouchure de la Siagne a été canalisée et bordée de digues pour éviter les inondations et stabiliser le trait de côte. Ces aménagements, bien que nécessaires pour sécuriser les zones urbanisées, ont réduit les apports sédimentaires en aval, contribuant à l'érosion de certaines plages., Les plages, comme celles de la Croisette de la Bocca ou du Midi, doivent être rechargées en sable tous les ans pour compenser les pertes dues à l'érosion et au manque d'apports naturels.



La plage de Cannes permettait le mouillage des bateaux de pêcheurs au XIXe siècle. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 5 Fi 129



Boulevard et plage de La Croisette en 1997. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 6 Fi 769

Un littoral marqué par le développement de l'habitat et de la plaisance

Le trait de côte de la baie de Cannes est instable par nature. Les plages de sable, comme celle de la Croisette, de la Bocca ou du Midi, sont régulièrement rechargées en sable pour lutter contre l'érosion, un phénomène accentué par la réduction des apports sédimentaires en provenance de la Siagne dont l'embouchure a été réaménagée. Les ouvrages portuaires, les digues et les brise-lames sont érigés pour protéger les ports et les plages mais ils bloquent aussi une partie des sédiments, empêchant leur dispersion naturelle le long du littoral.

Le trait de côte a également été modifié par les aménagements balnéaires, au premier rang desquels les ports de plaisance.



Port de plaisance et terre-plein gagné sur la mer pour accueillir une résidence à l'embouchure de la Siagne, en 1972. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 720105014



La Marina Calypso en construction à Mandelieu-la-Napoule, en 1972. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 720105012



Port des Hespérides et Palm Beach en 1967. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 670601030



Port Pierre Canto et installations portuaires en 1971. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 Fi 710612004

Agriculture et paysages

Un territoire propice à l'agriculture

Un paysage sculpté depuis des siècles

À la fin du 18e siècle, le pays de Grasse est prospère grâce à ses terres fertiles et son climat toujours ensoleillé. L'abbé Expilly décrit en 1794 la ville comme « *bien peuplée, fort riche, bâtie sur une hauteur dans une contrée agréable et très fertile en fruits délicieux et en huile d'olive* ». « *Les terres cultivables étaient disposées en planches parallèles, étayées au moyen de murs en pierre sèche et formant un immense amphithéâtre de jardins suspendus. On y cultivait l'oranger, le citronnier, le rosier, le cassis, le jasmin, la tubéreuse et d'autres plantes aromatiques. Mais l'arbre dominant était l'olivier, dont l'espèce, paraît-il magnifique et plantée très serrée, couvrait la plus grande partie du terrain disponible. Du blé et des légumes étaient semés dans les intervalles tandis que les pieds de vigne croissaient le long des murs. Il n'y avait pratiquement pas de pâturages, donc très peu de fumier. Les terres étaient minutieusement et profondément travaillées à main d'homme avec la bêche.* »



Vue générale du village de Mougins en 1946. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 47 Fi 4

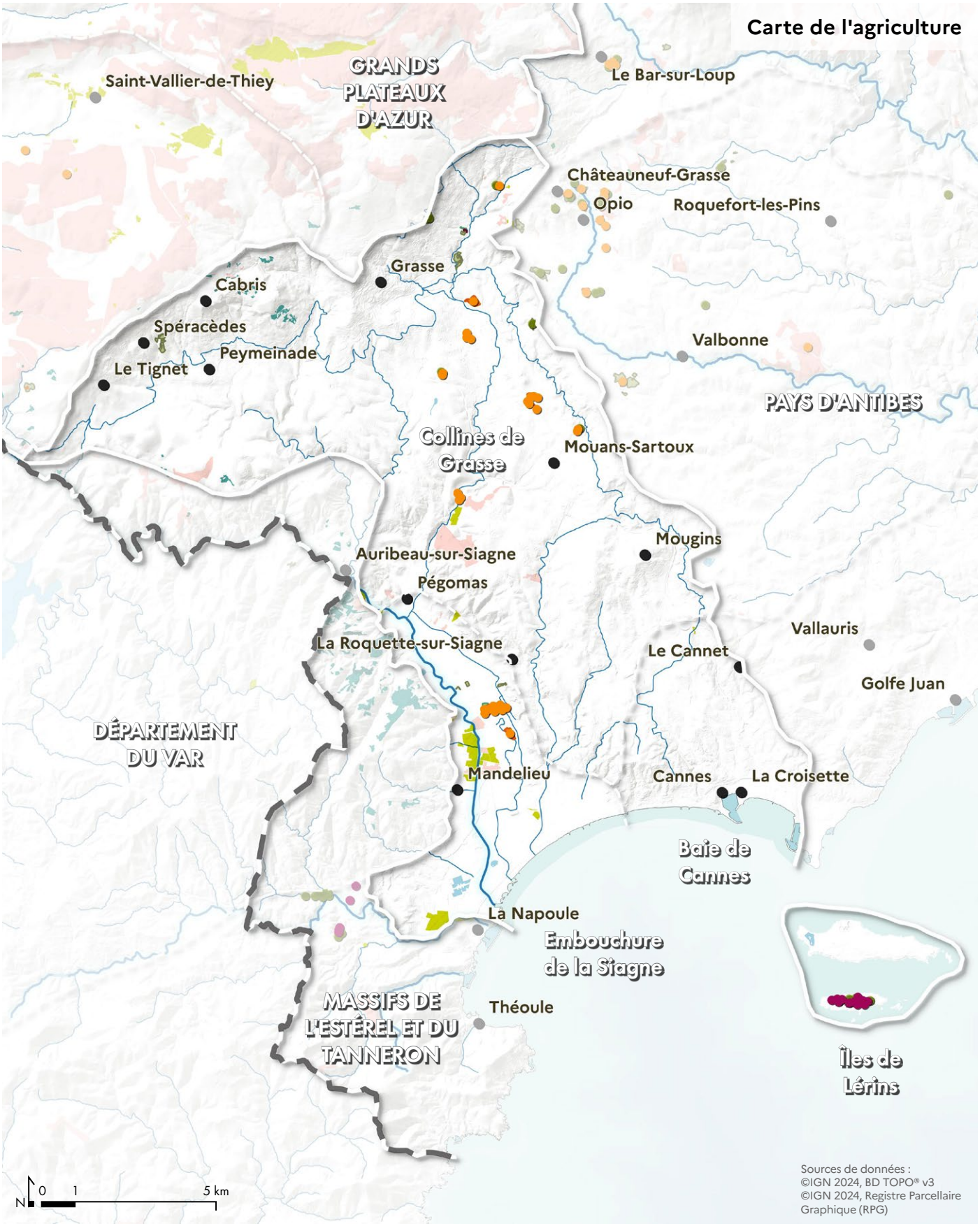

Maraîchage et horticulture

- Légumes et horticulture
- Vignes

Arboriculture

- Oliveraies
- Vignes
- Vergers, fruits à coque

Élevage

- Estives
- Prairies et fourrage

Le développement de la parfumerie, une industrie en lien avec le paysage agricole

Du XIXe siècle au milieu du XXe siècle le secteur de la parfumerie prend un essor considérable avec une production importante de fleurs : le jasmin, la rose de mai et la tubéreuse entre autres. C'est l'âge d'or des plantes à parfum. Les terres des pentes sont entièrement terrassées et cultivées, mêlant plantes à parfum, fruitiers et oliviers.

Après la 2ème guerre mondiale, l'industrie du parfum à Grasse est en déclin et parallèlement la pression urbaine est forte pour venir construire sa maison au soleil.

En 1905, six cents tonnes de fleurs étaient récoltées, dans les années 1940, cinq mille tonnes étaient produites annuellement. Au début des années 2000, la production est inférieure à 30 tonnes, toutes fleurs confondues.



La cueillette du Mimosa à Cannes en 1929. ©Agence Rol



La cueillette des tubéreuses à Grasse, vers 1900. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 60 Fi 302



L'usine Fragonard à Grasse est aujourd'hui un musée. ©Grégoire Gardette

Les paysages agricoles aujourd'hui : un héritage en survie

Les surfaces agricoles se sont considérablement réduites au fil des décennies. Là où les cultures s'étendaient autrefois sur près d'un tiers du territoire, elles n'occupent plus qu'une mince bande de terre, principalement cantonnée aux zones les moins accessibles ou protégées par des documents d'urbanisme stricts. Les plaines fertiles, autrefois dédiées aux céréales, au maraîchage ou aux vergers, ont cédé la place à des zones d'activités, des lotissements et des infrastructures. Seules quelques poches de résistance subsistent, notamment autour de Grasse, de Mougins ou de Pégomas, où les exploitations, souvent familiales et de petite taille, tentent de perpétuer des pratiques séculaires. Même la plaine de la Siagne, classée en zone inondable et donc partiellement préservée de l'urbanisation, voit ses terres agricoles exposées aux projets d'aménagement ou l'abandon pur et simple. Les vallons intérieurs, comme ceux de la Frayère ou de Saint-Antoine, conservent encore des parcelles cultivées, mais leur avenir reste incertain, suspendu au contexte économique et aux aléas du marché foncier.

Pourtant, malgré ce déclin, le bassin de la Siagne cultive encore des produits emblématiques de la Méditerranée. L'olivier, symbole intemporel de la région, persiste sur les restanques et les coteaux, ou au cœur même des jardins privés. Les fleurs à parfum, réservées à un marché haut de gamme et qui ont fait la renommée de Grasse, continuent d'être cultivées, bien que les surfaces aient fondu face à la concurrence internationale. Roses de mai, jasmins et tubéreuses, récoltés à la main, perpétuent un savoir-faire artisanal, tandis que les exploitations misent sur le tourisme et la valorisation de leur patrimoine pour survivre. Le maraîchage, lui, s'accroche aux terres les plus riches, fournissant les marchés locaux en tomates, courgettes et salades, avec une tendance croissante vers le bio et les circuits courts. Les agrumes et les figuiers, moins présents qu'autrefois, subsistent dans les jardins et les vergers, tandis que quelques producteurs relancent des cultures traditionnelles, en misant sur leur typicité et leur ancrage local.

L'irrigation, vitale dans ce climat méditerranéen, reste assurée par les canaux historiques comme celui de la Siagne ou du Béal, qui arrosent encore les cultures tout en alimentant les villes en eau potable. Ces ouvrages, témoins d'un passé où l'eau était déjà une ressource précieuse et partagée, sont aujourd'hui des atouts pour le maintien de l'agriculture, même si leur usage s'est diversifié.



Terres en friches dans l'ancienne plaine agricole de la Siagne.

Une préservation des terres fragiles

La préservation des espaces agricoles est un combat inégal. Certains territoires, comme la plaine de la Siagne ou les vallons de l'arrière-pays, bénéficient de mesures de protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou le Schéma de Cohérence Territoriale, qui limitent leur conversion en zones constructibles. Des collectivités, comme Cannes ou Grasse, ont même réservé des parcelles à l'agriculture périurbaine, tandis que des structures comme l'EPF PACA ou la SAFER acquièrent des terres pour et les confier à des agriculteurs. Pourtant, ces efforts restent fragiles face à la hausse des prix du foncier. Les jeunes agriculteurs, qui voudraient s'installer, se heurtent à l'impossibilité d'accéder à la terre, et il arrive que des exploitations, faute de repreneurs, finissent en friche ou en réserves foncière.

Urbanisation et paysages

Des collines et un littoral presque entièrement urbanisé

Le bassin de la Siagne, niché entre les reliefs du Tanneron et les Préalpes de Grasse, porte les traces d'une urbanisation ancienne, façonnée par la topographie, le climat et les dynamiques économiques. Ses villes et villages, autrefois perchés pour se protéger ou dominer les vallées, ont progressivement descendu leurs extensions vers la plaine et le littoral, dessinant un territoire où se mêlent patrimoine historique et étalement urbain parfois désordonné. Cette évolution, rythmée par les transformations sociales et les aménagements routiers, a profondément modifié les paysages et les modes de vie, entre préservation d'un cachet méditerranéen et pression immobilière croissante.

Une implantation d'origine liée au relief et aux sources

À l'origine, les villages du bassin s'étaient implantés sur des sites stratégiques, souvent en hauteur pour échapper aux inondations, aux invasions ou aux épidémies. Grasse, par exemple, s'est développée sur un éperon rocheux, dominant les vallons et les routes commerciales qui reliaient l'arrière-pays à la côte. Mougins, Le Tignet ou Cabris, villages perchés, offraient une vue imprenable sur les alentours, tout en bénéficiant d'une position défensive. Le Cannet, aujourd'hui intégré à l'agglomération cannoise, était un bourg rural accroché aux collines, tandis que Mouans-Sartoux s'était installé le long de la Moucheronne, là où les terres étaient fertiles et l'eau accessible. Plus près de la mer, Mandelieu-la-Napoule et Cannes tirèrent parti de leur position littorale, le premier comme port fluvial et halte sur la route de la côte, le second comme modeste bourg de pêcheurs avant de devenir la cité balnéaire que l'on connaît. Peymeinade, quant à elle, s'est construite autour d'une source, dans une cuvette abritée des vents.

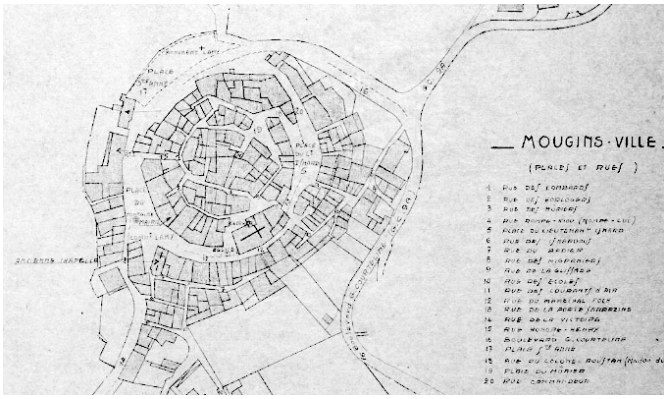

Le village de Mougins est organisé selon un plan circulaire typique où les ruelles s'enroulent sur elles-mêmes jusqu'au centre. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 Fi 618



Au XVIIIe siècle, le littoral est peu urbanisé, et la baie de Cannes s'organise autour d'un réseau de places fortes qui la protègent. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 Fi 758



Mougins, dessin de Henri Rivière en 1934.



Cannes, le Suquet, 1865. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 5 Fi 123

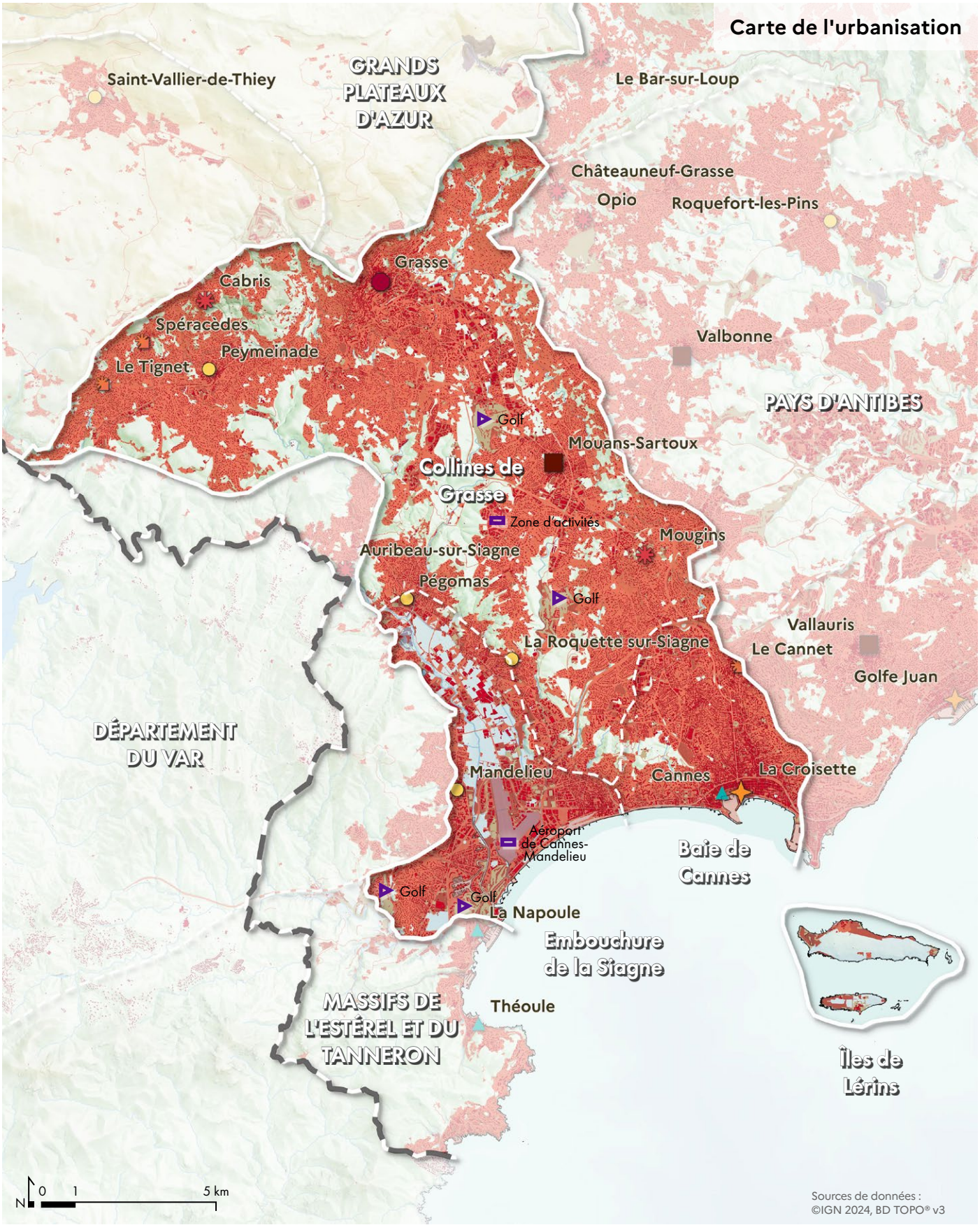

Typologie d'implantation des villes et villages

- Village de plaine ou de vallée
- Village perché
- Village étagé sur versant
- Cité antique ou médiévale
- Ville
- Port
- Station balnéaire

Zones artificialisées

- Agglomération
- Zone d'activités
- Golf

Fondements du grand ensemble de paysage

Ces cœurs historiques conservent encore aujourd'hui leur charme, avec leurs ruelles étroites, leurs places ombragées et leurs maisons de pierre aux volets colorés. Les espaces publics (places du marché, fontaines, églises) structurent ces villages, témoignant d'une vie communautaire ancrée dans le territoire. La place aux Aires et ses arcades à Grasse, ou le vieux village de Mougins, rappellent une époque où ces lieux étaient le centre de la vie sociale et économique. Pourtant, ces centres anciens, souvent préservés, contrastent avec les extensions urbaines qui les entourent, comme si deux époques cohabitaient sans toujours se fondre.

L'attrait du littoral et l'essor du tourisme au XIXe siècle ont marqué un tournant. Cannes, transformée par l'arrivée du chemin de fer et la mode des bains de mer, s'est étendue vers la côte, avalant peu à peu Le Cannet et grignotant les terres agricoles de la plaine. Mandelieu-la-Napoule, autrefois modeste village de pêcheurs et d'agriculteurs, est devenue une station balnéaire prisée, tandis que Mouans-Sartoux et Pégomas, situées à l'écart des grands axes, ont conservé un caractère plus rural, tout en subissant une pression immobilière croissante. L'aménagement des routes, notamment la nationale 7 dans les années 1950, puis l'autoroute A8, a accéléré cette mutation. Les axes routiers ont non seulement facilité l'accès à la côte, mais aussi ouvert la voie à une urbanisation linéaire, le long des voies, où se sont multipliés zones commerciales, lotissements et résidences.

Cette expansion s'est accompagnée d'un étalement urbain caractéristique, où l'habitat individuel domine largement. Les villages perchés ont vu se développer en contrebas des quartiers pavillonnaires, souvent peu denses, tandis que les zones littorales se sont couvertes d'immeubles et de résidences secondaires. À Cannes et Mandelieu, les grands ensembles et les copropriétés côtoient les villas, créant un tissu urbain hétéroclite, où l'individuel l'emporte souvent sur le collectif. Ce modèle, favorisé par un climat ensoleillé et un foncier longtemps abordable, a conduit à une consommation d'espace, avec des lotissements s'étendant jusqu'aux limites des collines et des vallons. Même les communes de l'intérieur, comme Le Tignet ou Peymeinade, ont connu cette dynamique, leurs centres historiques étant désormais ceints de zones résidentielles.



Rues anciennes et étroites pouvant difficilement accueillir les déplacements piétons et automobiles.

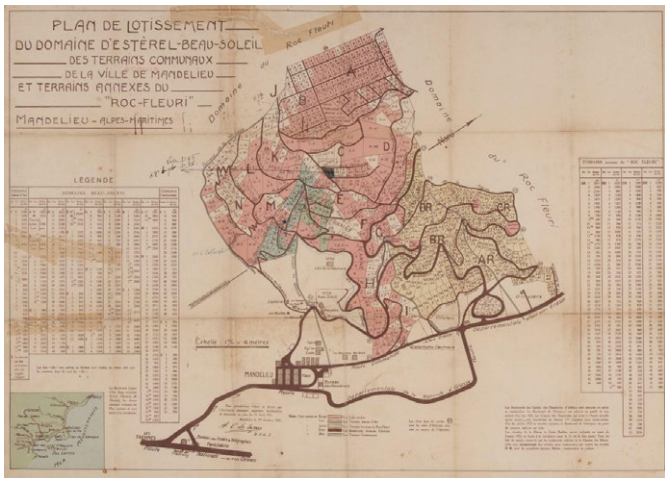

Projet de lotissement dans les années 1920 à Mandelieu-la-Napoule. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 Fi 1374



Copropriété résidentielle à Mandelieu-la-Napoule.

Les commerces ont suivi cette logique d'étalement. Autrefois concentrés dans les cœurs de villages ou le long des grands axes, ils se sont progressivement délocalisés vers les zones commerciales périphériques, attirés par des terrains moins chers et une accessibilité automobile. Les centres-villes, comme celui de Grasse ou de Cannes, résistent grâce à leur attractivité touristique et culturelle, mais beaucoup de communes de l'arrière-pays voient leurs commerces de proximité disparaître, remplacés par des galeries marchandes ou des supermarchés en bordure de route. Cette désertification des centres au profit des périphéries a affaibli le lien social et modifié les habitudes de consommation, tout en accentuant la dépendance à la voiture.



Zone commerciale jouxtant l'aéroport dans la plaine de la Siagne.

Routes et paysages

Des voies historiques aux chemins de l'industrialisation

Avant le XXe siècle, le bassin de la Siagne était sillonné par un réseau de chemins anciens, hérités des époques romaine, médiévale et moderne. Les voies muletières, comme celle reliant Grasse à Cannes, servaient au transport des marchandises (huile d'olive, vin, fleurs, bois) et des voyageurs. Ces chemins, souvent étroits et sinueux, épousaient les courbes du relief, traversant les vallons boisés, les garrigues et les villages perchés, sans jamais briser l'harmonie des paysages.

Au XIXe siècle, l'arrivée du chemin de fer marque un tournant. La ligne Cannes-Grasse, inaugurée en 1863, relie l'arrière-pays à la côte, accélérant les échanges et le développement économique. Les gares, comme celle de Le Cannet ou de Mouans-Sartoux, deviennent des points névralgiques, drainant vers les villes les produits agricoles et artisanaux.

Le véritable bouleversement intervient après la Seconde Guerre mondiale, avec la démocratisation de l'automobile et l'essor du tourisme de masse. Les routes, autrefois réservées aux chariots et aux diligences, doivent désormais absorber un trafic croissant. Le développement des routes départementales et la modernisation des axes existants transforment radicalement le territoire. Le développement urbain accompagne le développement du réseau routier, couvrant peu à peu toutes les pentes entre Grasse et Cannes. Dans les années 1970, l'arrivée de l'autoroute A8 et plus tard la route départementale 6185 (ancienne Route Nationale 7), qui traverse le bassin de la Siagne d'est en ouest, continuent cette transformation des paysages. Ces infrastructures massives, avec leurs échangeurs et leurs remblais, traversent le territoire et constituent aussi des coupures urbaines. Les bretelles d'accès, comme ceux de Cannes-La Bocca ou de Mougins, deviennent des pôles d'attraction pour les zones d'activités accentuant la fragmentation des espaces urbains.

Sur le littoral, le boulevard du Midi parallèle à la ligne de train, qui longe la mer de Mandelieu à Cannes, incarne une autre facette de cette transformation. Conçu pour fluidifier le trafic routier, il a aussi séparé les villes de leur front de mer, réservant tout l'espace proche du rivage aux circulations motorisées et aux stationnements.



Viaduc de la voie SNCF littorale à Mandelieu-la-Napoule.

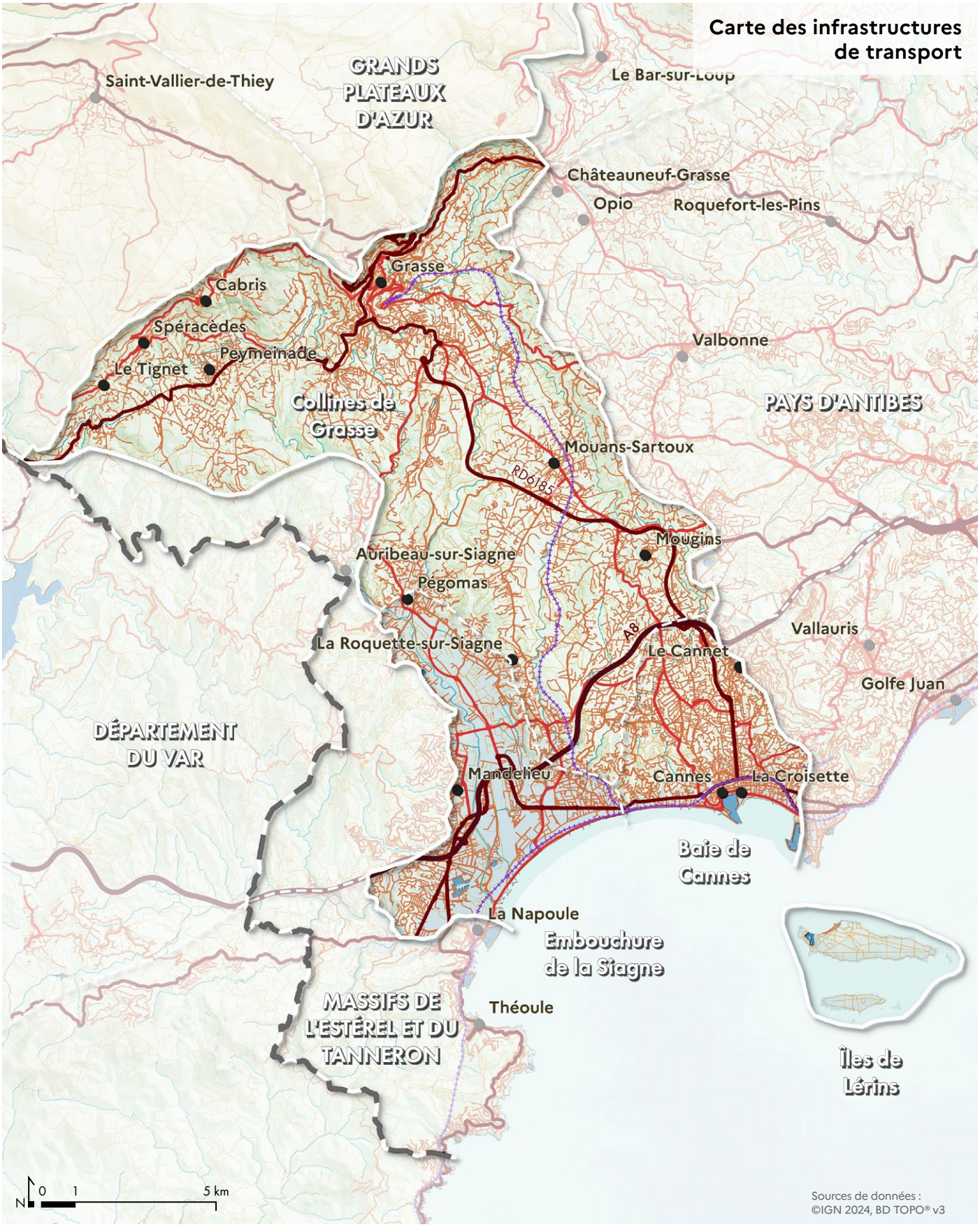

Train

Ligne ferroviaire

Routes

Autoroute

Routes principales

Routes importantes

Routes secondaires

Chemins et sentiers

Chemins agricoles

Sentiers piétons

Des circulations douces encore timides

Le vélo peine à s'imposer dans le bassin de la Siagne, en raison d'un manque d'infrastructures continues et sécurisées. Les pistes cyclables s'arrêtent souvent aux limites communales, sans connexion fluide entre les villes. Sur les routes départementales les bandes cyclables sont rares, obligeant les cyclistes à partager la chaussée avec un trafic dense et rapide. Pourtant, des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années, notamment sur le littoral et dans certaines communes de l'arrière-pays. Sur le front de mer, une piste cyclable relie Mandelieu-la-Napoule à Cannes, offrant un itinéraire sécurisé pour les cyclistes et les piétons. Dans l'arrière-pays, des anciennes voies ferrées (comme la ligne désaffectée Grasse-Cannes) et des chemins agricoles sont progressivement transformés en voies vertes, notamment autour de Pégomas et Auribeau-sur-Siagne. À la Roquette-sur-Siagne, l'espace loisirs du Béal propose des parcours adaptés aux familles et aux cyclistes occasionnels. Ces itinéraires, souvent ombragés et peu fréquentés, permettent de relier les villages en évitant les routes à fort trafic.



"La Littorale" à Mandelieu-la-Napoule. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Num 20150529-14



"La Littorale" à Cannes. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Num 20150529-1

Les routes-paysages

Malgré l'artificialisation croissante, certaines routes du bassin de la Siagne ont su conserver, voire mettre en valeur, la beauté des paysages. Les routes sinueuses qui grimpent vers Le Tignet, Cabris ou Saint-Cézaire offrent des points de vue spectaculaires sur la baie de Cannes, les îles de Lérins et les massifs du Tanneron et de l'Estérel. Ces itinéraires, souvent étroits et bordés de murs en pierre sèche, rappellent l'époque où les chemins épousaient les courbes du relief sans le dominer.



Vue panoramique sur la baie de Cannes et le Tanneron depuis la route de Saint-Cézaire (D13) entre le Tignet et Spéracèdes.

Unité de paysage n°13.1

Les collines de Grasse

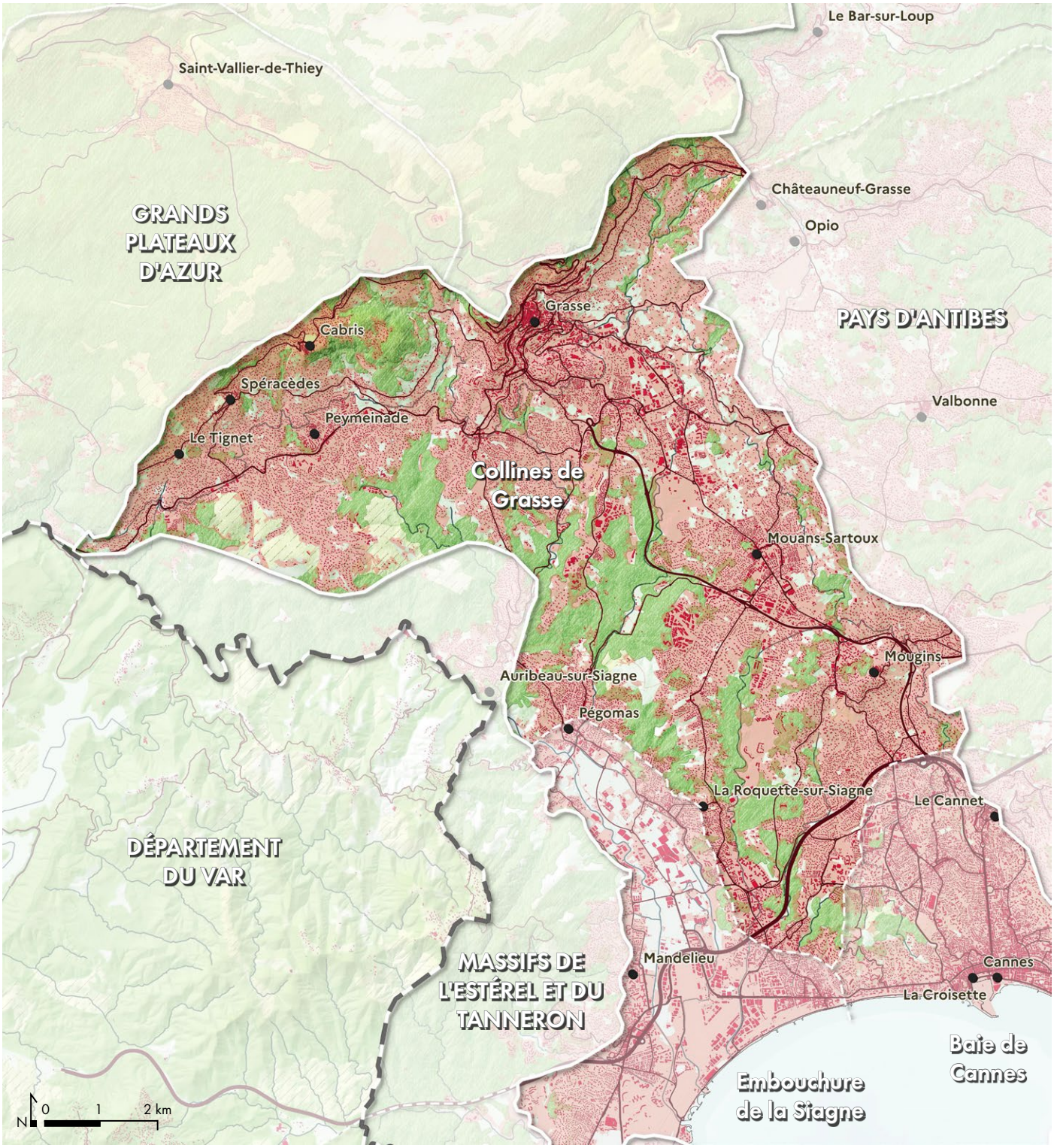

Communes concernées :
Auribeau-sur-Siagne, Cabris, Grasse, la Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Le Tignet, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Peymeinade, Spéracèdes

Communes partiellement concernées :
Cannes, Châteauneuf-Grasse

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques
de l'unité de paysage

1. Le piémont des Baous, des pentes habitées et cultivées
2. Des cours d'eau nombreux et leur ripisylve
3. Des terres agricoles composées de fermes isolées et d'arbres en limites de parcelles
4. Des bourgs historiques accrochés aux pentes ou perchés sur une crête

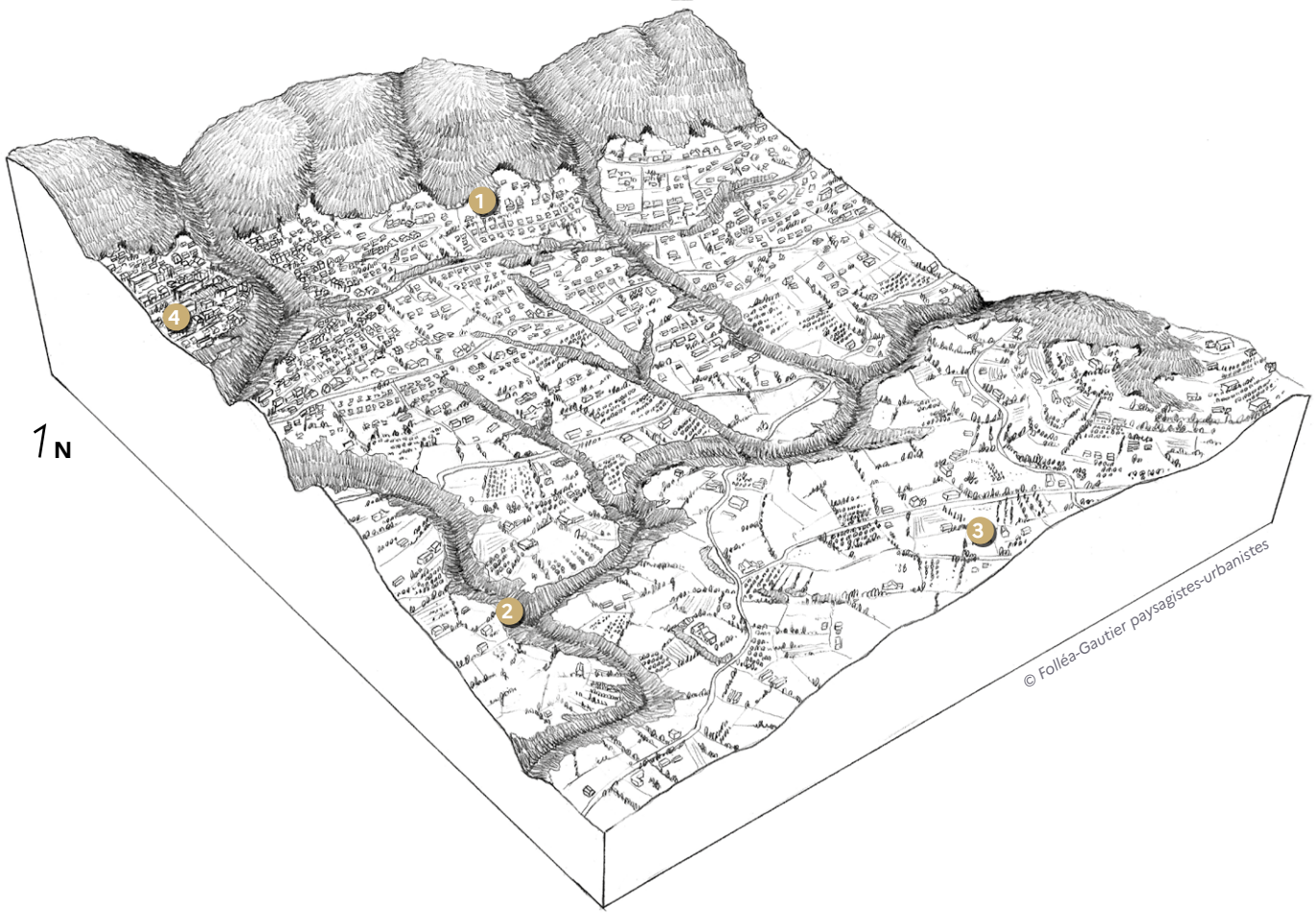

Les collines de Grasse occupent toutes les pentes ondulées du Piémont. Limité au nord par la ligne des baous calcaires, les pentes sont aujourd'hui très fortement urbanisées, dominées par la ville de Grasse accrochée à un éperon rocheux. Les villages du Tignet, de Spéracèdes et de Cabris s'alignent sur cette altitude, préservant leur silhouette urbaine et dominant la cuvette de Peymeinade. Isolé, le vieux village de Mougins, campé sur sa colline, dessine une silhouette remarquable dans les pentes bâties.

De profonds vallons sillonnent ces pentes et s'écoulent vers le sud-ouest pour rejoindre la Siagne, dont les versants sont couverts de boisements denses de pins d'Alep et de chênes. Les derniers paysages agricoles se concentrent au pied de Grasse, divisés en petites parcelles imbriquées dans l'urbanisation. Les jardins très présents dans cette étendue de maisons individuelles donnent paradoxalement à ces paysages construits, une image verdoyante.

Valeurs spécifiques
de l'unité de paysage

Les principales valeurs paysagères des collines de Grasse portent sur :

- *Le canal de la Siagne*
- *Des bourgs historiques qui concentrent le patrimoine bâti*
- *Des collines en balcon sur la mer et la baie de Cannes*
- *Des crêtes boisées et des silhouettes végétales*
- *Des restanques et un patrimoine de muret en pierre-sèche*

Le canal de la Siagne

Le canal de la Siagne (1865-1885) est un ouvrage hydraulique majeur et emblématique de l'ingénierie du XIXe siècle dans l'arrière-pays grassois. Long de 44 km, il est composé de galeries souterraines, aqueducs en pierre de taille et ponts-canaux pour acheminer l'eau avec une pente maîtrisée (0,5 m/km) de Saint-Cézaire-sur-Siagne à Cannes. Il s'insère minutieusement dans la topographie des collines. Aujourd'hui, il alimente toujours en eau potable les pays grassois et cannois. Le canal de la Siagne propose une promenade quasi continue au cœur des quartiers urbanisés.



Canal de la Siagne.

Des bourgs historiques qui concentrent le patrimoine bâti

Les bourgs de Grasse, (Magagnosc, Plascassier, Plan-de-Grasse), Peymeinade, Cabris, Spéracèdes, Châteauneuf-Grasse, la Roquette-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Castelaras ou Mougins se distinguent par leurs qualités architecturales et urbaines. Leurs centres anciens, souvent organisés selon une trame médiévale resserrée, révèlent des ruelles pavées, des places ombragées et des édifices patrimoniaux majeurs, comme la cathédrale Notre-Dame-du-Puy et ses hôtels particuliers des XVIIe et XVIIIe siècles, à Grasse, témoins de son âge d'or parfumé. Ces bourgs anciens sont typiques de l'arrière-pays provençal. Quelques villages perchés se distinguent, comme Cabris dominant le paysage, avec une silhouette isolée et des pentes végétales préservées.



Centre ancien de Grasse.



Bastide de Mouans-Sartoux.



Centre ancien de Mougins.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des collines en balcon sur la mer et la baie de Cannes

Cette unité paysagère présente une succession de vallées orientées nord-sud, appuyées sur le piémont des causses et baous ou sur la ligne de crête portant Plascassier, Castellar ou Mougins. Elle offre ainsi un grand cirque ouvert sur la Méditerranée et la baie de Cannes. Les voies de circulation, qui suivent les courbes de niveaux, offrent de remarquables points de vue. Les villages sont, quant à eux, orientés vers le sud et baignés de lumière.

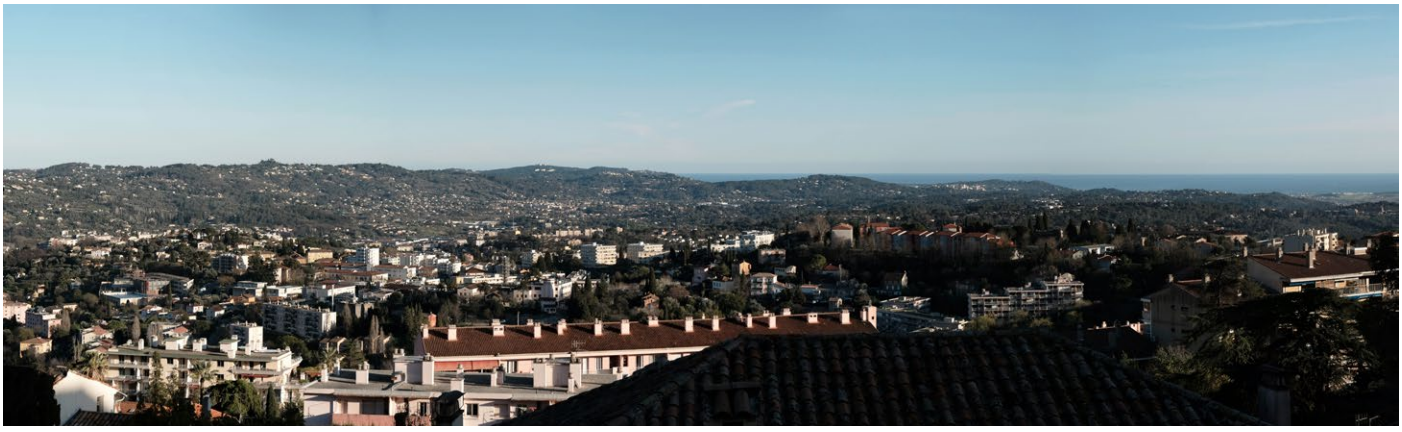

Point de vue depuis Grasse.



Point de vue depuis Le Tignet. Depuis le piémont, la vue est dégagée sur la vallée de la Siagne. Les monts du Tanneron complètent l'horizon à l'ouest.



Vue panoramique de Cabris. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 Num 201603112

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des crêtes boisées et des silhouettes végétales

L'unité paysagère est ceinturée de crêtes boisées. Bien qu'elles soient très urbanisées, la présence végétale sur les crêtes reste forte. Les horizons sont alors marqués par des massifs arborés, des bosquets et des arbres remarquables isolés.



Ligne de crête de Castelaras depuis Mougins.

Des restanques et un patrimoine de muret en pierre-sèche

Le paysage des collines de Grasse, entre Mougins et Peymeinade, est profondément structuré par les restanques, un réseau de terrasses emblématique de l'arrière-pays provençal. Les murs en pierre sèche, assemblés sans mortier, retiennent les sols argileux et calcaires, limitant l'érosion et les ruissellements tout en favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Ces aménagements agricoles traditionnels, souvent datés du XVIIIe et XIXe siècles, créent un microclimat propice à la culture de la vigne, de l'olivier et des plantes aromatiques. Ils dessinent également une trame paysagère fondamentale mais fragile, dans un contexte où l'urbanisation et l'abandon des pratiques agricoles menacent leur pérennité. Le savoir-faire de la pierre sèche se développe au-delà des restanques et se retrouve dans les murs de soutènements des centres anciens comme à Mougins.



Mur de soutènement en pierre sèche à Mougins.



Restanque d'oliviers dans les pentes de Cabris.

Dynamiques d'évolution
de l'unité de paysage

Les principales dynamiques d'évolution des paysages des collines de Grasse portent sur :

- *L'étalement urbain sur les collines*
- *Le développement des routes*
- *La régression des paysages agricoles*

L'étalement urbain sur les collines

À partir des années 1950, et principalement pendant les années 1980, les villes et villages des collines de Grasse connaissent un phénomène d'étalement urbain spectaculaire de maisons individuelles en quartier pavillonnaire. Les collines ont été entièrement recouvertes par les constructions, parfois de façon anarchique, sans tenir compte de la structure paysagère existante : un paysage ordonné par des vallées nord/sud et structuré par des restanques et des chemins. Les coupures urbaines, qui préexistaient jusqu'aux années 1960 sous forme d'espaces boisés dans les vallons et sur les crêtes, ne cessent de disparaître. Les villes de Mougins, Mouans-Sartoux, Grasse, Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet forment en deux décennies un continuum bâti et l'une des unités paysagères les plus urbanisées du département.

Les espaces restants à urbaniser sont désormais plus rares, et l'attractivité du littoral demeure forte. La dynamique d'urbanisation est toujours active. Ces 20 dernières années ont fait l'objet de nouvelles constructions qui gagnent des terrains de moins en moins propices à l'urbanisation, vers les cours d'eau ou dans des pentes fortes. Cela provoque des mouvements de terrain en déblais-remblais importants pour créer de nouvelles voies d'accès ou des soutènements. Les berges de rivières sont réduites à leur minimum, durcies et canalisées, provoquant une réduction des zones d'expansion des crues et une augmentation des risques d'inondation.

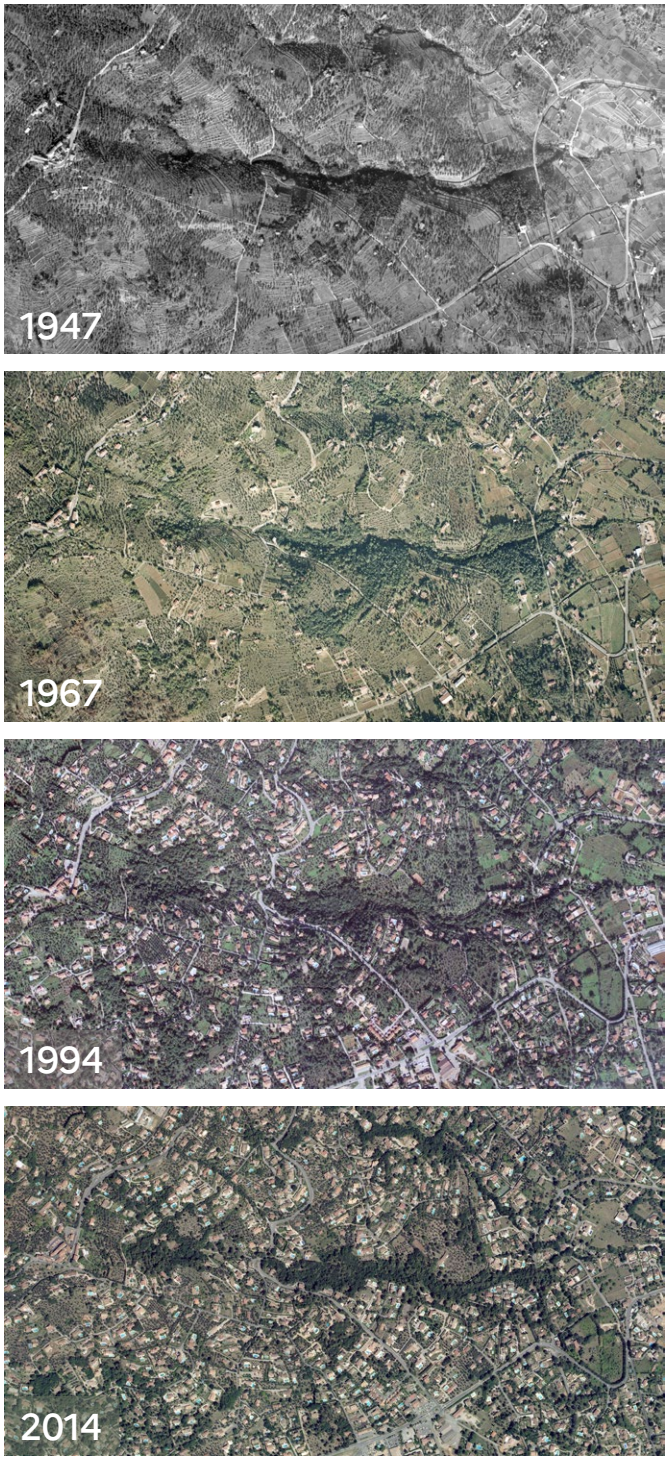

Jusqu'aux années 1960, sur le vallon du Drak, les restanques retiennent les terres sur les versants du vallon. L'eau de ruissellement est freinée sur l'ensemble de son parcours jusqu'à son exutoire. La ripisylve est dense, généreuse et d'un seul tenant aux abords du cours d'eau. L'urbanisation s'est rapprochée progressivement du cours d'eau sans véritablement tenir compte de la structure des terrasses en gagnant récemment sur les espaces boisés humides indispensables au bon fonctionnement écologique des vallons.

La dynamique d'urbanisation des bourgs, encore à l'œuvre aujourd'hui, montre des limites :

- Une augmentation du risque d'inondation et de débordement des cours d'eau par l'imperméabilisation des sols du bassin versant et l'artificialisation des berges
- Une artificialisation de terrains propices à la culture ou aux vergers, limitant le potentiel d'autonomie alimentaire du territoire et dégradant les filières agricoles
- Une augmentation de la dépendance à la voiture pour de courts trajets et un développement important des espaces de stationnement au détriment d'autres usages
- Une diminution de l'effet de centralité des bourgs anciens, des vues et perspectives (Mougins, Mouans-Sartoux, Grasse, Peymeinade en particulier
- Un effacement progressif du patrimoine de murets en pierre
- Une fermeture des paysages par la multiplication des clôtures
- Une dégradation des milieux et des continuités écologiques inhérentes aux vallons





Le phénomène d'urbanisation des collines de Grasse a une incidence majeure sur le patrimoine des murets en pierre sèche. Les restaurations des murs en pierre, ou les renforts nécessaires à l'installation d'une nouvelle maison ne sont pas forcément en adéquation avec la qualité paysagère des murs en pierre.





L'étalement urbain entraîne un durcissement des berges de rivière.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Le développement des routes

L'étalement urbain s'est accompagné d'un développement des infrastructures routières, notamment avec la création de la Pénétrante Grasse Cannes (route départementale 6185) dans les années 1990. Cette voie est encore aujourd'hui la principale liaison nord-sud entre Cannes et Grasse. Elle est complétée plus récemment par la sortie de la Paoute (25M €) permettant d'atténuer des nuisances de transit. Bien qu'elle soit assez fréquemment traversable, elle génère autour d'elle une diversité d'ouvrages au caractère routier (échangeurs, murs anti-bruit, glissières métalliques) peu valorisants ainsi que des nuisances sonores non négligeables pour les villes traversées (jusqu'à 40 000 véhicules par jour en période estivale). Elle a aussi créé de nouvelles entrées de ville pour Mouans-Sartoux et Grasse par les zones industrielles et commerciales.



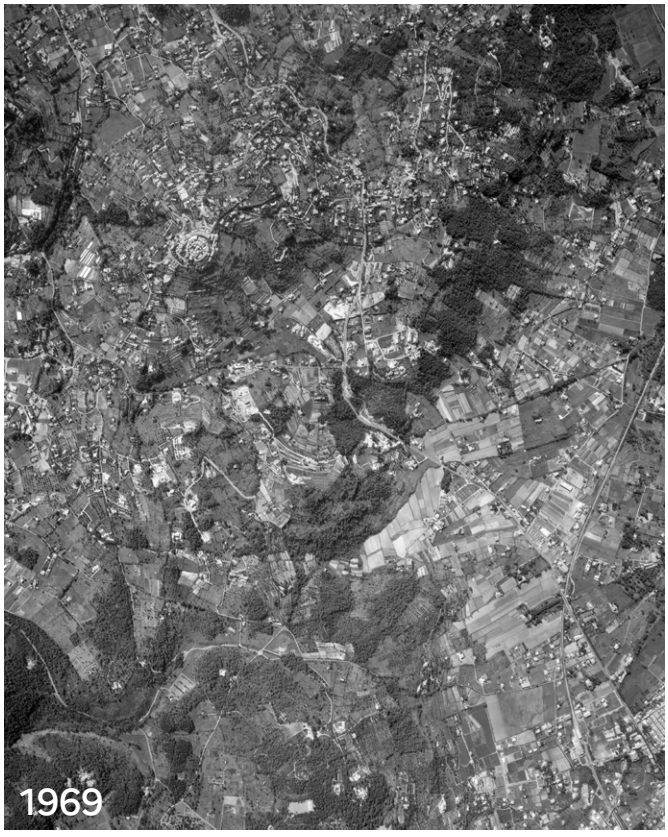

Développement des routes aux abords de Mougins.

Au-delà de la Pénétrante Grasse Cannes, les voies routières principales ont repris le maillage de chemins anciens judicieusement inscrits dans les courbes du relief. Elles peuvent longer les collines en balcon ou suivre les crêtes et offrir de remarquables points de vue.

Si les principales routes ont fait l'objet d'un élargissement conséquent pour assurer une augmentation significative du trafic routier, un ensemble très complet de petites routes et de chemins de campagne ont conservé leur caractère : largeurs étroites, bas-côtés enherbés, murs de pierre sèche, etc. Ils apparaissent alors comme de remarquables opportunités pour le développement des circulations douces (promenade, voie vélo, etc.).





Sur le chemin des Parettes à Grasse, la petite route en balcon offre des vues remarquables vers l'ouest, les murs en pierre-sèche font l'objet d'un entretien et la largeur de chaussée reste étroite.



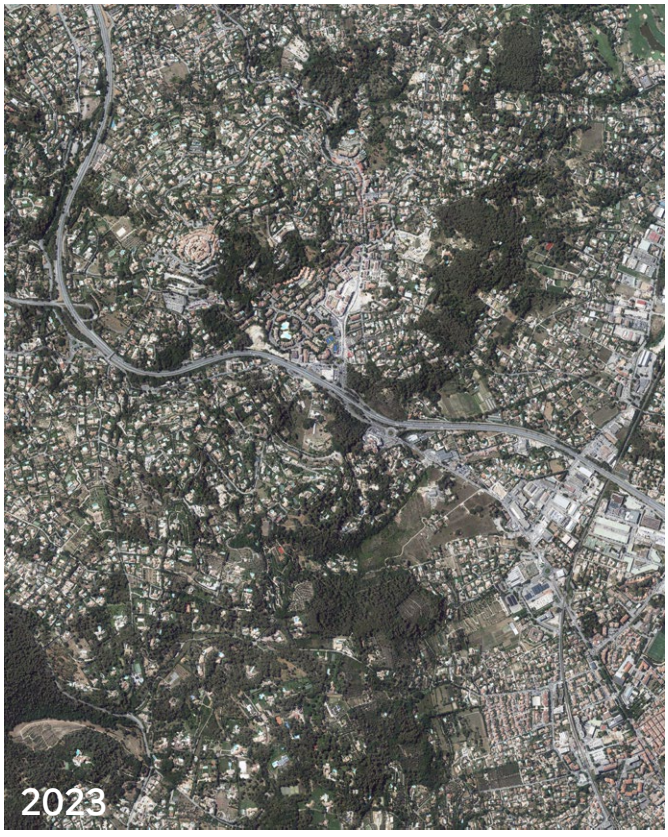

La disparition progressive des paysages agricoles

Les collines de Grasse étaient jusqu'au milieu du XXe siècle, profondément marquées par une activité agricole intense, produisant huile d'olive, vin, fruits (notamment agrumes et figues), et fleurs à parfum (jasmin, rose, tubéreuse). Les plaines alluviales, fertiles et bien irriguées, étaient dédiées aux prés, cultures maraîchères et floricoles, tandis que les pentes (parfois escarpées) étaient aménagées en terrasses soutenues par des murets de pierre sèche. Ces terrasses abritaient des vergers, vignes et oliveraies, optimisant l'espace et l'eau dans un relief accidenté.

Avec la déprise agricole qui a touché le département des Alpes-Maritimes à partir des années 1950, ces cultures traditionnelles ont été progressivement abandonnées. La forêt méditerranéenne (pins, chênes verts, arbousiers) a reconquis ces espaces. Parallèlement, l'urbanisation croissante liée à l'attractivité résidentielle de la Côte d'Azur a conquis la quasi-totalité de ces terrasses.





En un peu plus d'un siècle, la disparition de la lisibilité du site perché de Mougins.





Depuis le XXe siècle, l'abandon des terrasses, l'urbanisation des pentes et la fermeture des horizons à Cabris.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Enjeux majeurs
de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage des collines de Grasse portent sur :

- *La maîtrise de l'urbanisation diffuse et l'équilibre des mobilités dans l'espace public*
- *Le développement des itinéraires doux (cyclable – piéton)*
- *La préservation des derniers espaces naturels de vallées*
- *La préservation des derniers espaces agricoles*
- *La préservation du patrimoine hydraulique*
- *La qualité des espaces publics dans les secteurs patrimoniaux*

La maîtrise de l'urbanisation diffuse et l'équilibre des mobilités dans l'espace public

L'unité paysagère des collines de Grasse présente une urbanisation diffuse et relativement dense. Les centralités des bourgs historiques ne sont plus aussi marquées et lisibles. Elles existent par le patrimoine architectural et urbain des centres anciens, mais sont isolées dans des nappes urbaines qui s'étendent des collines jusqu'à la mer.

L'étalement urbain des collines de Grasse s'explique par l'attractivité du littoral et de l'arrière-pays Cannois, mais aussi par le développement de la voiture individuelle. L'une des conséquences de cette urbanisation sans limites et sans organisation est le développement de circulations labyrinthiques et leur cortège de panneaux directionnels ou publicitaires. Désormais, l'ensemble des quartiers est dépendant de la voiture, tout l'espace étant organisé par et pour celle-ci. Les commerces et leurs stationnements sont accrochés à la route, rendant improbable l'idée de les rejoindre à pied ou à vélo. Cela génère un paysage routier et souvent dévalorisé (espaces bitumés, bordures inadaptées, différences de niveau, espaces piétons réduits, etc.) qui fragilise la qualité paysagère intrinsèque de cet arrière-pays.

Au-delà d'un rééquilibrage nécessaire de l'espace public de la rue en faveur des piétons et des cyclistes (requalification des voies, plantations, réduction des surfaces bitumées, augmentation de la perméabilité des sols…), une maîtrise de l'urbanisation diffuse devrait permettre à ce territoire une plus grande résilience face aux changements climatiques et aux épisodes de catastrophes, en particulier les fortes pluies. Ainsi, les coupures urbaines fragiles entre Grasse et Peymeinade (vallon des Ribes) ou entre Mougins et Mouans-Sartoux (crête boisée), méritent d'être pleinement préservées de nouvelles constructions.

Plus globalement, il s'agirait de porter une attention singulière à :

- La qualité des rues et des chemins
- La qualité des clôtures et des limites parcellaires en mobilisant davantage le savoir-faire des murs en pierre sèche et la ressource locale.
- La transparence des clôtures
- L'enfouissement des réseaux aériens
- L'organisation et la qualité des poches de stationnement en lien avec la valorisation du patrimoine arboré et urbain



Des accès aux commerces pensés pour la voiture. Des parcours piétons existants dont le confort pourrait être amélioré.



Des espaces publics minéralisés.





La voiture en circulation ou en stationnement occupe la chaussée. La signalétique a tendance à marquer les traversées de bourgs ainsi que les entrées de villes.



De nouveaux déblais-remblais viennent modifier le paysage.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Le développement d'itinéraires doux (cyclable – piéton)

L'arrière-pays Cannois offre des qualités intrinsèques mais les routes sont aujourd'hui inconfortables pour les vélos et piétons. À l'exception des quartiers anciens et des pistes cyclables organisées le long des artères principales (comme la route Napoléon entre Mougins et Mouans-Sartoux), la place des mobilités douces pourrait faire judicieusement l'objet d'une réévaluation à l'échelle du secteur.

Les petites routes de campagne qui ont su conserver leur largeur étroite et suivent les courbes du relief astucieusement apparaissent comme des opportunités pour constituer un grand plan cyclable à l'échelle intercommunale. Certaines de ces voies pourraient être réservées aux riverains et aux cyclistes afin de limiter les effets de contournement et favoriser le développement d'itinéraires cyclables ou piétons qualitatifs.

L'ancienne ligne de chemin de fer "Central-Var" de Meyrargues à Nice, composée d'ouvrage d'art (ponts, viaducs, tunnels, etc.), dont le tracé est aujourd'hui largement repris par la route, pourrait faire l'objet d'une valorisation globale en circulation douce. Elle présente en effet une pente régulière et un patrimoine intéressant à valoriser.



Piste cyclable le long de la Route Napoléon, entre Mougins et Mouans-Sartoux.





Les voies ne sont pas toujours adaptées au cycles.

La préservation des derniers espaces naturels de vallées

Les zones humides des vallons représentent un patrimoine naturel essentiel pour le territoire. Elles constituent l'un des derniers refuges de biodiversité dans une région où l'urbanisation a fortement réduit les espaces naturels. Leur préservation ne se limite pas à la protection des écosystèmes : elles doivent aussi jouer un rôle clé dans l'adaptation du territoire aux changements climatiques et la prévention des inondations. Face à la multiplication des épisodes pluvieux extrêmes, leur fonction d'éponges naturelles est aujourd'hui importante.

Ainsi, tout projet public comme privé à proximité des cours d'eau devrait être l'occasion de retrouver davantage de sols perméables et d'offrir aux cours d'eau des zones d'expansion des crues.

La préservation des derniers espaces agricoles

Les zones humides des vallons représentent un patrimoine naturel essentiel pour le territoire. Elles constituent l'un des derniers refuges de biodiversité dans une région où l'urbanisation a fortement réduit les espaces naturels. Leur préservation ne se limite pas à la protection des écosystèmes : elles doivent aussi jouer un rôle clé dans l'adaptation du territoire aux changements climatiques et la prévention des inondations. Face à la multiplication des épisodes pluvieux extrêmes, leur fonction d'éponges naturelles est aujourd'hui indispensable.

Ainsi, tout projet public comme privé à proximité des cours d'eau devrait être l'occasion de retrouver davantage de sols perméables et d'offrir aux cours d'eau des zones d'expansion des crues.



Terres cultivées à Mouans-Sartoux.

La préservation du patrimoine hydraulique

Le canal de la Siagne, héritage séculaire de l'ingénierie hydraulique méditerranéenne, constitue un élément clé du patrimoine des collines de Grasse. Cet ouvrage, conçu pour l'irrigation et l'adduction d'eau, a façonné les paysages et soutenu l'agriculture locale depuis des centaines d'années. Aujourd'hui, sa préservation dépasse la simple fonction utilitaire : elle devient un enjeu culturel, paysager et écologique.

Des projets de valorisation voient le jour pour redonner vie à cette infrastructure historique. Des chemins de randonnée sont notamment aménagés le long de son tracé, offrant aux promeneurs et riverains une immersion dans l'histoire et les paysages du territoire. Le canal de la Siagne, avec ses tunnels, aqueducs et ponts, fait l'objet d'une attention particulière pour son potentiel touristique et pédagogique. Il reste toutefois soumis aux pressions foncières et, en traversant les propriétés privées, à des difficultés de gestion (risques liés aux pollutions, à la pérennité de l'ouvrage, à la continuité des cheminements, etc.).



Travaux de restauration du canal de la Siagne entre Mougins et Grasse.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La qualité des espaces publics dans les secteurs patrimoniaux

Les espaces publics villageois des collines de Grasse profitent parfois de vrais trésors : des calades remarquables, des ruelles pavées, des places vivantes, etc. Les petits bourgs perchés souvent construits sur des bases médiévales, offrent aussi des points de vue remarquables sur les vallées qu'ils dominent. Les points de vue dominants, sur les vallées ou la mer, font partie des qualités des bourgs ou des quartiers construits plus tardivement sur les collines. Les points de vue ne sont pas toujours mis en valeur et mériteraient pour certains un travail plus soigné (aménagement sobre, assise ombragée, végétalisation, informations, etc.).

Le patrimoine des bourgs, qu'il soit dans les sols, les façades, les formes urbaines, le végétal, est à soigner et mettre en valeur.



Arbre remarquable à Mouans-Sartoux.

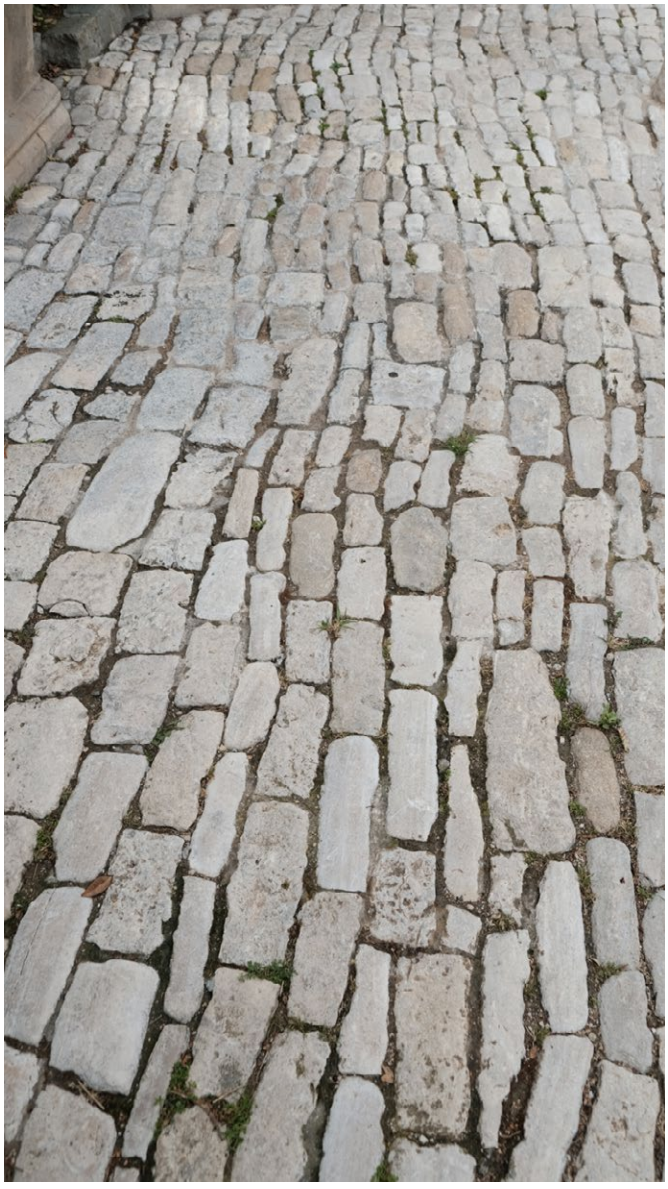

Calade en calcaire dans le centre historique de Mougins.

Unité de paysage n°13.2

L'embouchure de la Siagne

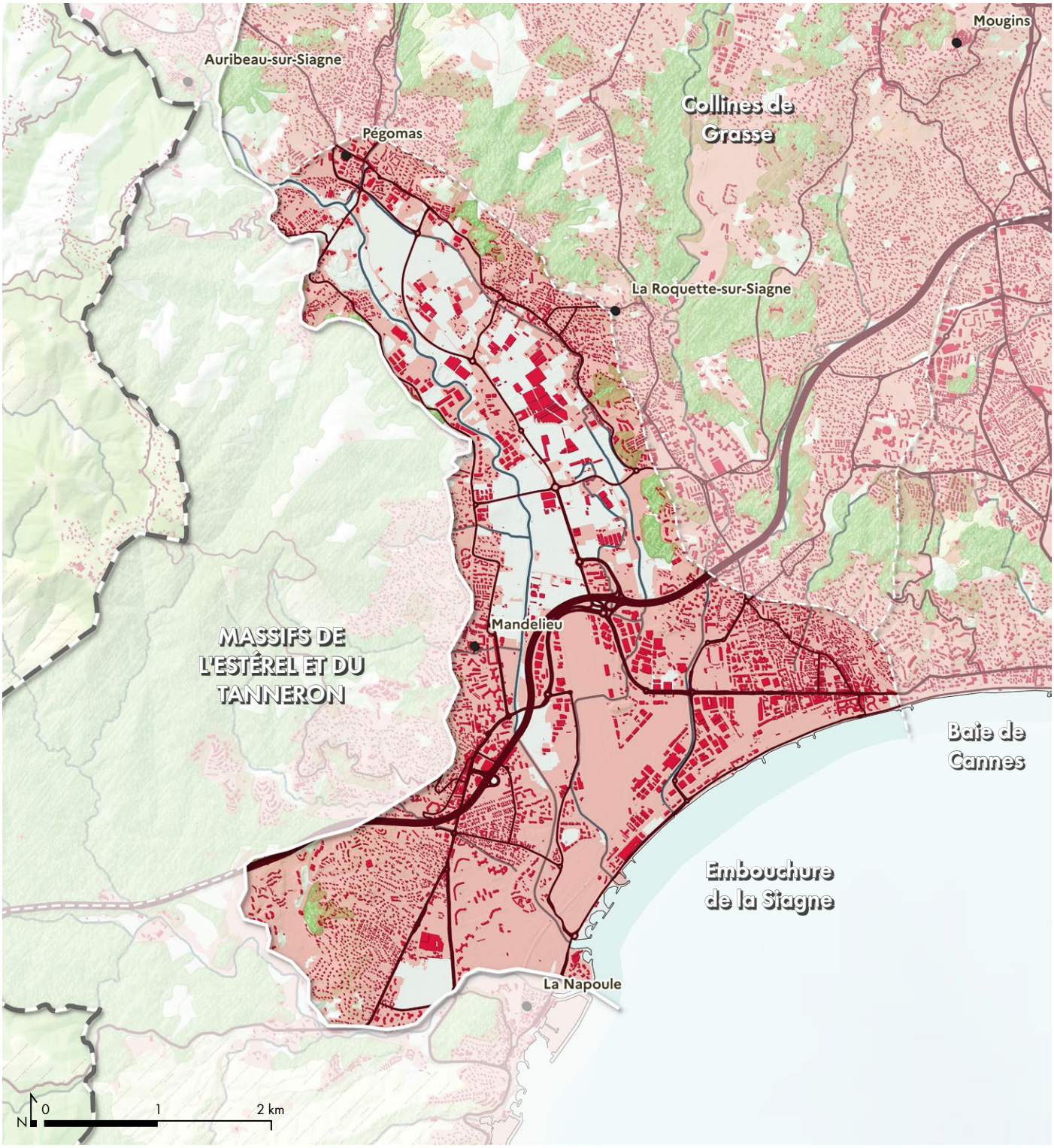

Communes concernées :
Cannes, la Roquette-sur-Siagne, Mandelieu-la-Napoule Pégomas

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques
de l'unité de paysage

1. Une plaine alluviale fertile et cultivée
2. Un fleuve aux berges naturelles qui serpente dans l'urbanisation
3. Un patrimoine hydraulique de canaux discret
4. Des coteaux boisés qui encadrent la plaine
5. Des constructions et infrastructures qui se développent en pied de coteau



Occupant une des plus grandes surfaces planes du département (en dehors de la vallée du Var), l'embouchure de la Siagne est une rareté suffisante pour représenter un paysage unique dans les Alpes-Maritimes. Limité à l'ouest par les pentes du Tanneron et à l'est par le petit rebord de coteau des collines de Grasse, cette plaine à l'origine alluviale et agricole, est aujourd'hui fortement morcelée par des occupations diverses : habitations, zones d'activités, infrastructures routières et aéroport. Les parcelles agricoles occupent encore une surface importante en amont près de Pégomas mais à mesure que l'on se rapproche du littoral, elles disparaissent au profit de l'urbanisation et des infrastructures. La rivière subit aussi cette transformation en s'approchant du bord de mer, passant d'une rivière naturelle accompagnée d'une ripisylve à un fleuve canalisé et urbain. Pégomas et Mandelieu-la Napoule sont les deux principales communes de cette unité, sans qu'elles apparaissent clairement dans le paysage, n'étant à l'origine formés que des hameaux peu structurés. Le bord de mer est aujourd'hui très artificialisé ne laissant qu'une faible épaisseur à la plage entre les infrastructures portuaires.

Valeurs spécifiques
de l'unité de paysage

Les principales valeurs paysagères de l'embouchure de la Siagne portent sur :

- *Une plaine alluviale et littorale bordée de reliefs boisés*
- *Un patrimoine naturel et hydrologique*
- *Un fleuve ouvert à la promenade*

Une plaine alluviale et littorale bordée de reliefs boisés

Avant de se jeter dans la mer Méditerranée en une baie sableuse qui s'étire de la Napoule au Cap de la Croisette, la Siagne s'organise en une vaste plaine alluviale d'environ 1,5km de large et 7km de long. L'embouchure apparaît comme un espace de transition avec une diversité de paysages, entre terres cultivées, zones humides et littoral urbanisé. Depuis ce dernier, des vues sont ouvertes sur la baie de Cannes et les îles de Lérins.

Des pentes boisées structurent les franges de la plaine et lui offrent des horizons et des silhouettes végétales : les massifs du Tanneron et de l'Estérel à l'ouest, les pentes de la Roquette sur Siagne à l'est.



Prairie sur l'embouchure de la Siagne avec le massif du Tanneron en arrière-plan.

Un patrimoine naturel et hydrologique

La plaine alluviale de la Siagne, façonnée par les dépôts sédimentaires de la rivière au fil des millénaires, constitue un patrimoine naturel et hydrologique d'une grande richesse. Elle agit comme une zone tampon essentielle lors des crues, absorbant les débordements et limitant les risques d'inondation pour les zones urbanisées en aval. Ses milieux humides du fleuve et ses affluents, ainsi que leurs roselières et ripisylves abritent une biodiversité remarquable. Ses écosystèmes, bien que fragilisés par l'urbanisation et l'artificialisation des berges, restent des corridors écologiques vitaux pour la faune et la flore méditerranéennes. La plaine joue aussi un rôle clé dans la recharge des nappes phréatiques et la régulation du cycle de l'eau.

Au-delà du fleuve, le canal du Béal représente un patrimoine naturel et hydrologique majeur, à l'instar du canal de la Siagne sur les collines de Grasse.

Un fleuve ouvert à la promenade

À Mandelieu-la-Napoule, des aménagements permettent de longer la Siagne jusqu'à son embouchure, offrant un cadre de vie privilégié sur la partie aval. Ces continuités piétonne et cyclable font de la Siagne un grand parc naturel en ville.



Les berges de la Siagne proche de l'embouchure.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Dynamiques d'évolution
de l'unité de paysage

Les principales dynamiques d'évolution des paysages de l'embouchure de la Siagne portent sur :

- *L'étalement urbain sur les pentes et la plaine inondable*
- *La conquête de l'espace maritime*

L'étalement urbain sur les pentes et la plaine inondable

La plaine alluviale de la Siagne et ses pentes naturelles, entre Pégomas et Mandelieu-la-Napoule, ont fait l'objet d'un étalement urbain important au cours des dernières décennies. Marquée par des marais, des roselières et des terres agricoles fertiles jusqu'aux années 1970, la plaine a été gagnée par des quartiers résidentiels et des zones d'activités (Parcs d'activités de la Siagne, de la Canardière, de la Roubine, de l'Échangeur Est, du Béal, etc.).

Bien que soumise aux aléas d'inondation, la plaine représentait les rares terrains plats "disponibles" et faciles d'accès, permettant de répondre à la demande croissante en logements, en infrastructures touristiques et en équipements publics. Les pentes ont-elles aussi subi l'attractivité du littoral cannois, avec un développement de quartiers résidentiels en lotissements pavillonnaires.





Une urbanisation qui progresse avec un développement des infrastructures routières (A8 notamment).
Les espaces agricoles se réduisent et se morcellent.

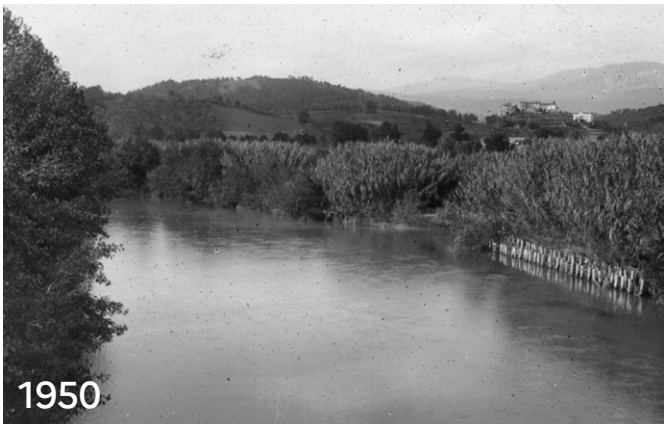



À Pégomas, les pentes et la plaine sont urbanisés. Quelques espaces agricoles subsistent en limite de fleuve.



Construction de l'autoroute dans les années 1980. L'infrastructure s'inscrit en remblais dans la plaine, générant un « barrage » contre les inondations de la Siagne, mais structurant une coupure urbaine et écologique au cœur de la plaine alluviale. La construction de cet axe de transport majeur a entraîné un développement important des zones industrielles et commerciales dans la plaine.
©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 78 Fi 975

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Ce phénomène d'urbanisation a eu pour conséquence :

- Une artificialisation massive des sols, en particulier le long des axes routiers ;
- Une fragmentation des écosystèmes, notamment des zones humides et des vallons boisés, par des infrastructures ou des espaces urbanisés ;
- Une canalisation des fleuves, rivières et canaux avec une réduction des champs d'expansion des crues ;
- Une perte progressive des terres agricoles, morcelées et soumises à une spéculation foncière qui les transforme en friches.

Ce phénomène continue encore aujourd'hui au détriment des derniers espaces naturels et agricoles avec des constructions récentes (résidences, aires de stationnement, zones logistiques, etc.).



Une artificialisation des sols dans la plaine aluviale.



Exploitation de la sablière de Pégomas.







Les pentes du Riou de l'Argentière ont été largement construites. L'eau de ruissellement est conduite par des réseaux souterrains en direction du cours d'eau, augmentant la montée en charge du fleuve lors des fortes pluies. En rive gauche, la plaine est partiellement construite, augmentant la vulnérabilité des constructions. Des opérations récentes sont observées dans la plaine inondable, le long de la route départementale 6007.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

La conquête de l’espace maritime

Dès les années 1970, la création de la marina de Mandelieu-la-Napoule a symbolisé la mutation spectaculaire du littoral. Profitant d’un méandre naturel de la Siagne, des ports de plaisance (comme le Port de la Rague ou le Port Pierre Canto) ont été aménagés, accompagnés de résidences et d’infrastructures construites sur des terres gagnées sur la mer ou le long d’un littoral mouvant.

Ces extensions artificielles et infrastructures ont fragmenté les écosystèmes littoraux et réduit les apports sédimentaires vers les plages, accélérant leur érosion. Les digues et canalisations mises en place pour sécuriser les zones urbanisées le long de la Siagne ont également modifié la dynamique naturelle du fleuve, limitant son expansion lors des crues et aggravant les risques d’inondation en aval.

La voie ferrée et ses gares de triages, arrivées avant les immeubles de villégiature, longent la mer. Ils génèrent, dès les années 1920, d’importantes coupures entre l’arrière-pays et son littoral. À Mandelieu-la-Napoule, le développement urbain des années 1970 s’est en partie installé sur des friches ferroviaires du littoral. Une urbanisation mixte s’y développe : quartiers résidentiels, industriels et touristiques se côtoient entre les coupures des grandes infrastructures ferroviaires maintenues en place. Encore aujourd’hui, si la voie ferrée permet une mise en scène du littoral Cannois de façon spectaculaire, elle coupe aussi les quartiers les uns avec les autres. Elle est doublée dans les années 1970-1980 par un axe routier majeur le long du front de mer (boulevard du Midi). Dans les années 2000, des projets de promotion public-privée d’enfouissement de la gare de triage avec projet immobilier en surface menacent la vocation publique du littoral. Ces projets restent aujourd’hui à l’arrêt car jugés trop coûteux.

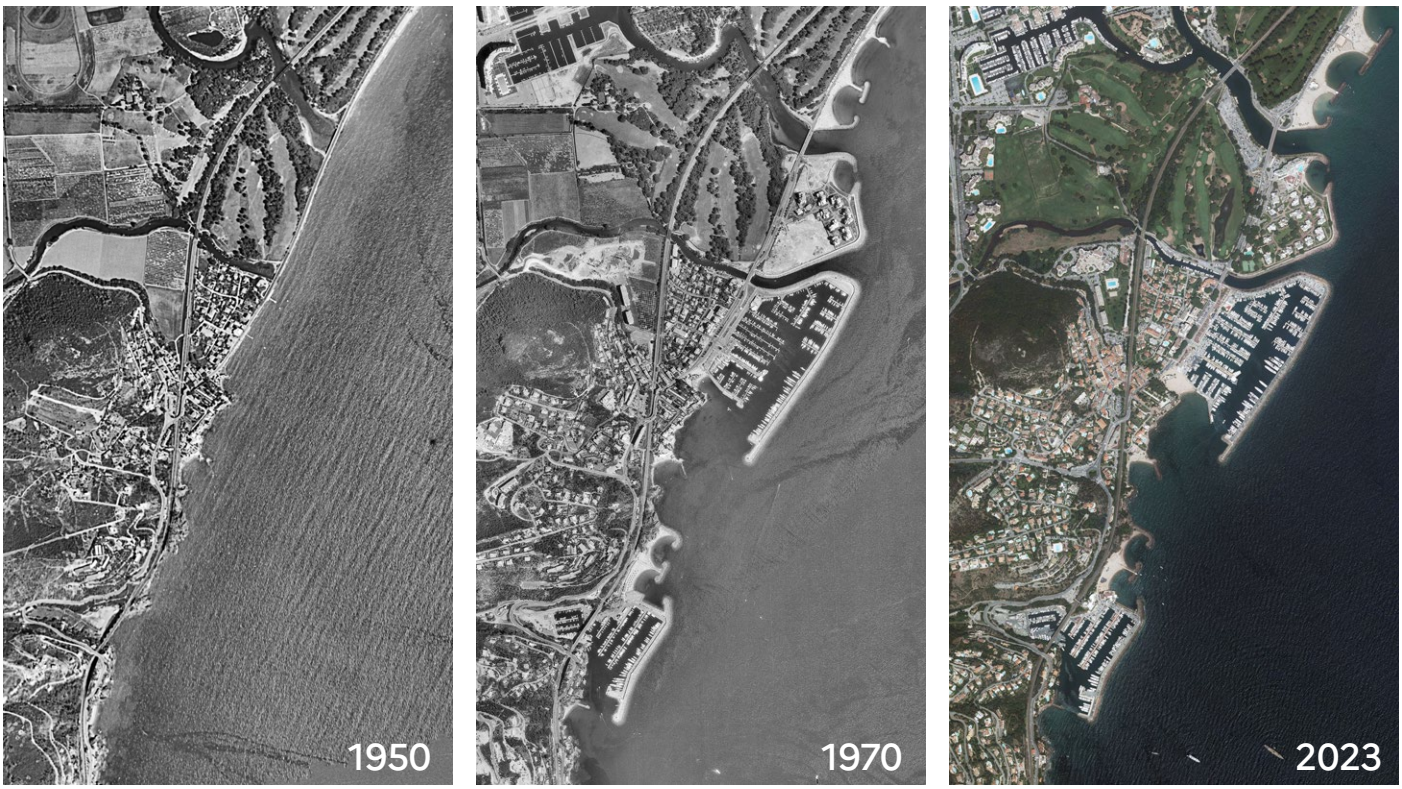

Conquête d'espaces sur la mer à Mandelieu.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage





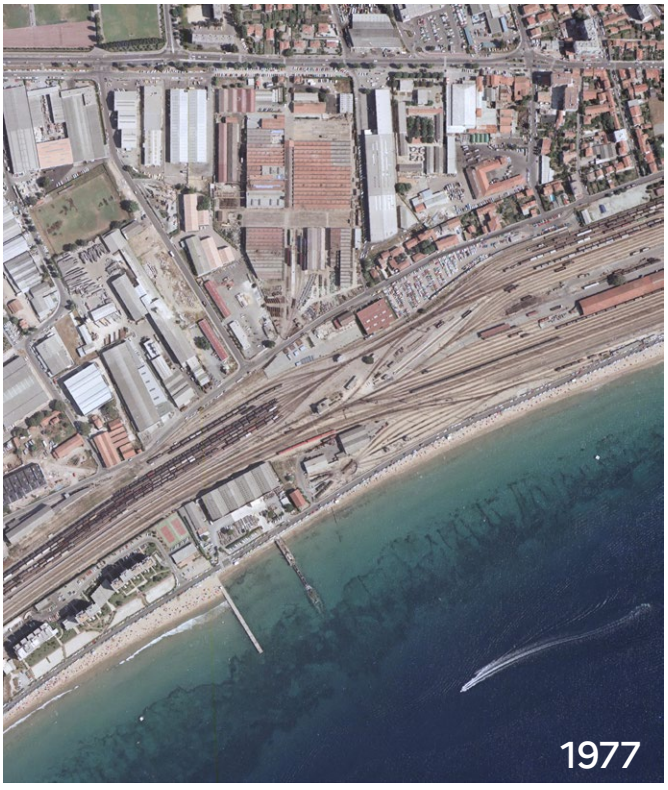

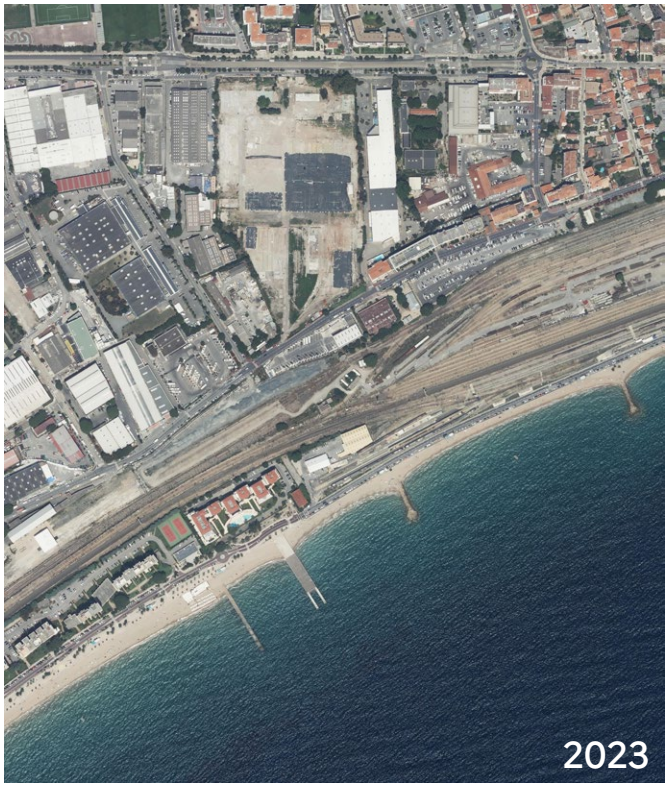

Évolution des paysages de la plage de la Bocca.

Enjeux majeurs
de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage de l'embouchure de la Siagne portent sur :

- *La perméabilité des sols dans la plaine inondable et la qualité paysagère des ouvrages de protection contre les crues*
- *La préservation du patrimoine hydraulique du canal du Béal et le développement des continuités douces*
- *Le devenir des terres agricoles et l'autonomie alimentaire du territoire*
- *La naturalité du littoral*
- *L'accès au littoral pour les mobilités douces*

La perméabilité des sols dans la plaine inondable et la qualité paysagère des ouvrages de protection contre les crues

L'urbanisation que les communes de Pégomas, la Roquette-sur-Siagne et Mandelieu-la-Napoule ont connue, a directement touché des terrains inondables, mais aussi les pentes naturelles qui étaient de nature à ralentir les eaux de ruissellement. Les crues récentes (notamment celles d'octobre 2015 et 2019) ont mis en évidence la vulnérabilité du territoire, avec des débordements importants et des dégâts humains et matériels significatifs.



Mandelieu-la-Napoule a récemment fait l'objet de plusieurs inondations, comme ici en 2019 sur la route départementale 6007. ©Leroy

Au-delà de la Siagne elle-même, ses affluents comme le vallon de la Théoulière ou le vallon de la Vernède ainsi que les abords du Riou d'Argentière (autre fleuve), exposent particulièrement Mandelieu-la-Napoule aux risques d'inondations lors d'épisodes pluvieux intenses. Ces inondations touchent des zones urbanisées et des infrastructures sensibles, comme des quartiers résidentiels, des axes routiers majeurs (A8, D6007), et des équipements publics.

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), plusieurs études et actions sont mises en œuvre pour réduire les risques : bassins de rétention, recalibrage des cours d'eau, sensibilisation, diagnostics de vulnérabilité. Parmi elles, deux opérations récentes ont été menées : la réalisation du bassin de rétention de la Théoulière (14 000 m³, inauguré en 2023) et le recalibrage du cours d'eau (élargissement de 7 à 9,5 mètres en 2025). D'autres projets sont en cours, comme l'ouvrage écrêteur de crues des Barnières, prévu pour retenir jusqu'à 390 000 m³ d'eau (l'un des bassins les plus importants du PAPI). Il doit permettre de limiter les débordements en aval, notamment dans les zones urbanisées et les infrastructures critiques (autoroute A8, routes départementales, quartiers résidentiels). Ce projet envisagé dans le département du Var s'inscrit dans une logique globale de gestion des crues, en synergie avec d'autres ouvrages.



L'intégration paysagère pourrait être améliorée à l'avenir avec notamment la colorimétrie du béton, voire d'intégrer des talus enherbés, ou des pentes plus naturelles.



Projet d'ouvrage écrèteur de crues des Barnières.

Dans ce contexte, les enjeux autour de l'embouchure de la Siagne à Mandelieu-la-Napoule dépassent la simple gestion des crues pour interroger la résilience globale du territoire face aux aléas climatiques et à la pression urbaine. La protection contre les inondations devrait sans doute plus s'appuyer sur des solutions techniques favorisant la perméabilité des sols et la fonctionnalité des écosystèmes présents.

D'un point de vue des enjeux de paysage et de résilience du territoire, il s'agit d'une part de limiter toute nouvelle extension urbaine dans un bassin versant déficitaire en espaces perméables que ce soit dans les pentes, proches des cours d'eau ou dans les zones inondables, rompant avec la dynamique urbaine en cours qui augmente les risques liés aux inondations. Il s'agit d'autre part d'améliorer la perméabilité des sols dans les pentes afin d'infiltrer et de ralentir l'eau de ruissellement en amont, et de créer des zones d'expansion des crues dans la plaine. Dès lors, chaque nouveau projet, privé comme public, devrait être l'occasion de restaurer les champs d'expansion des crues, de désimperméabiliser les sols et infiltrer l'eau, de restaurer les ripisylves et les zones humides, en somme de redonner aux cours d'eau un espace fonctionnel et écologique. Enfin, il s'agit de travailler à la qualité paysagère des ouvrages de protection, comme les digues, les bassins de rétention, les buses, etc. en utilisant davantage des solutions fondées sur la nature. Des réflexions en ce sens sont menées, notamment pour créer une zone d'expansion des crues sur la rive gauche du Riou de l'Argentière et le long de l'Avenue du Maréchal Juin.

La préservation du patrimoine hydraulique du canal du Béal et le développement des continuités douces

Le canal du Béal, système médiéval d'irrigation encore utilisé pour certaines cultures locales, traverse l'unité paysagère du nord au sud. Légèrement positionné en hauteur par rapport à la plaine alluviale qu'il irrigue, il s'est retrouvé en limite des espaces urbanisés des villes de Pégomas, la Roquette-sur-Siagne et Cannes. L'avancée de l'urbanisation a provoqué un durcissement de ses berges : passage d'infrastructure routière (D9), artificialisation des berges, canalisation, etc.

Il constitue dès lors un patrimoine fragile et une opportunité pour le développement des mobilités douces, à l'instar du canal de la Siagne. En restaurant les béals et en valorisant leurs abords, les collectivités locales en font des corridors écologiques et des supports de sensibilisation à la gestion durable de l'eau. La naturalité des berges du canal est en jeu, en particulier à proximité des quartiers urbanisés.





Canal du Béal bétonnisés à l'aval.



Berges naturelles du canal du Béal sur la partie amont.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Le devenir des terres agricoles et l'autonomie alimentaire du territoire

Les terres agricoles de la plaine, historiquement dédiées au maraîchage et aux vergers, sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation (zones logistiques, résidences, parkings). Avec environ 250 ha de cultures qui subsistent (principalement en maraîchage et plantes à parfum), l'embouchure de la Siagne est l'un des secteurs du département les mieux dotés en surfaces agricoles fertiles. L'enjeu de préserver ces terrains, bien que morcelé par l'urbanisation, devient un enjeu fondamental pour l'autonomie alimentaire du territoire. Près de 300 ha pourraient être remobilisés avec des efforts de préservation (via des ZAP – Zones Agricoles Protégées, préemptions foncières, ou projets comme le Parc agricole de la Siagne).

Toutefois, ces initiatives se heurtent à un prix du foncier très élevé (jusqu'à 1 million d'euros/ha sur certains secteurs de la plaine du Var) et entrent en concurrence avec les projets immobiliers, malgré des outils comme le PPEANP (Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) pour limiter le détournement des terres.

Plusieurs exemples à proximité peuvent inspirer, comme la ferme municipale de Mouans-Sartoux pour l'approvisionnement de la restauration collective. Par ailleurs, des points de vente le long de la piste cyclable en rive droite de la Siagne ou le long du canal du Béal permettrait de mettre en valeur les terres agricoles et leurs productions.



Parcelles cultivées dans la plaine alluviale de la Siagne, à Pégomas.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La naturalité du littoral

Au-delà des seules questions d'accès, la naturalité du littoral est en jeu face aux risques naturels. L'embouchure de la Siagne est exposée à un risque de submersion marine, avec des prévisions d'élévation du niveau de la mer de 80 cm d'ici 2050. Cela impacte des infrastructures majeures : aéroport de Cannes, voie ferrée, adduction d'eau potable et zones urbanisées. Plusieurs solutions sont envisagées pour protéger le littoral (digues, brise-lames, plages suspendues comme à Menton) et une étude est en cours sur le trait de côte pour évaluer les zones d'érosion et d'accrétion, et adapter les aménagements (ex. : rechargement des plages, gestion des sédiments). À ce stade, la pérennité à long terme des actions pose question.

Sans préjuger des réponses adéquates à mettre en œuvre, l'idée de retrouver une meilleure perméabilité des sols et davantage de plantations sur le front de mer pour créer de l'ombrage et retenir les terres apparaissent comme des pistes à envisager rapidement.



Plage de La Bocca et zone d'activités de La Roubine à Cannes. ©opplvm

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

L’accès au littoral pour les mobilités douces

À l’ouest de l’embouchure de la Siagne, l’accès au littoral est privatisé par le port de plaisance d’une part et les résidences autour du Casino d’autre part. À l’est de l’embouchure de la Siagne, le golf, la voie ferrée et les zones industrielles créent (elles aussi) des coupures urbaines limitant les déplacements doux des piétons et cyclistes. L’accès à la plage est principalement organisé pour y accéder en voiture, les flux de circulation sont régulièrement chargés et les stationnements susciteraient d'être davantage ombragés. La place importante accordée aux infrastructures routières influence la perception du front de mer et tend à atténuer la qualité paysagère de la baie de Cannes.

La requalification du front de mer et des quartiers adjacents représenterait une plus-value paysagère pour ce territoire. Dans ce cadre, il semblerait utile d’aménager des traversées piétonnes et cyclables régulières, afin de relier confortablement les quartiers entre eux et de faciliter l’accès à la mer. Une réflexion globale sur la mobilité imposerait de réduire l’espace dédié classiquement à la voiture en organisant notamment le stationnement en retrait et en développant des alternatives pour rejoindre la plage, comme les transports en commun, les pistes cyclables et les chemins piétons. Cette approche permettrait de faire évoluer progressivement le front de mer en un espace plus apaisé, mieux ombragé, accessible à tous les usagers et confortable.



Boulevard Moreau, un axe routier du bord de mer.



Unité de paysage n°13.3

La baie de Cannes

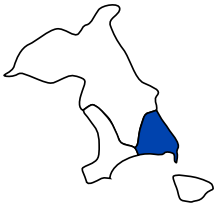

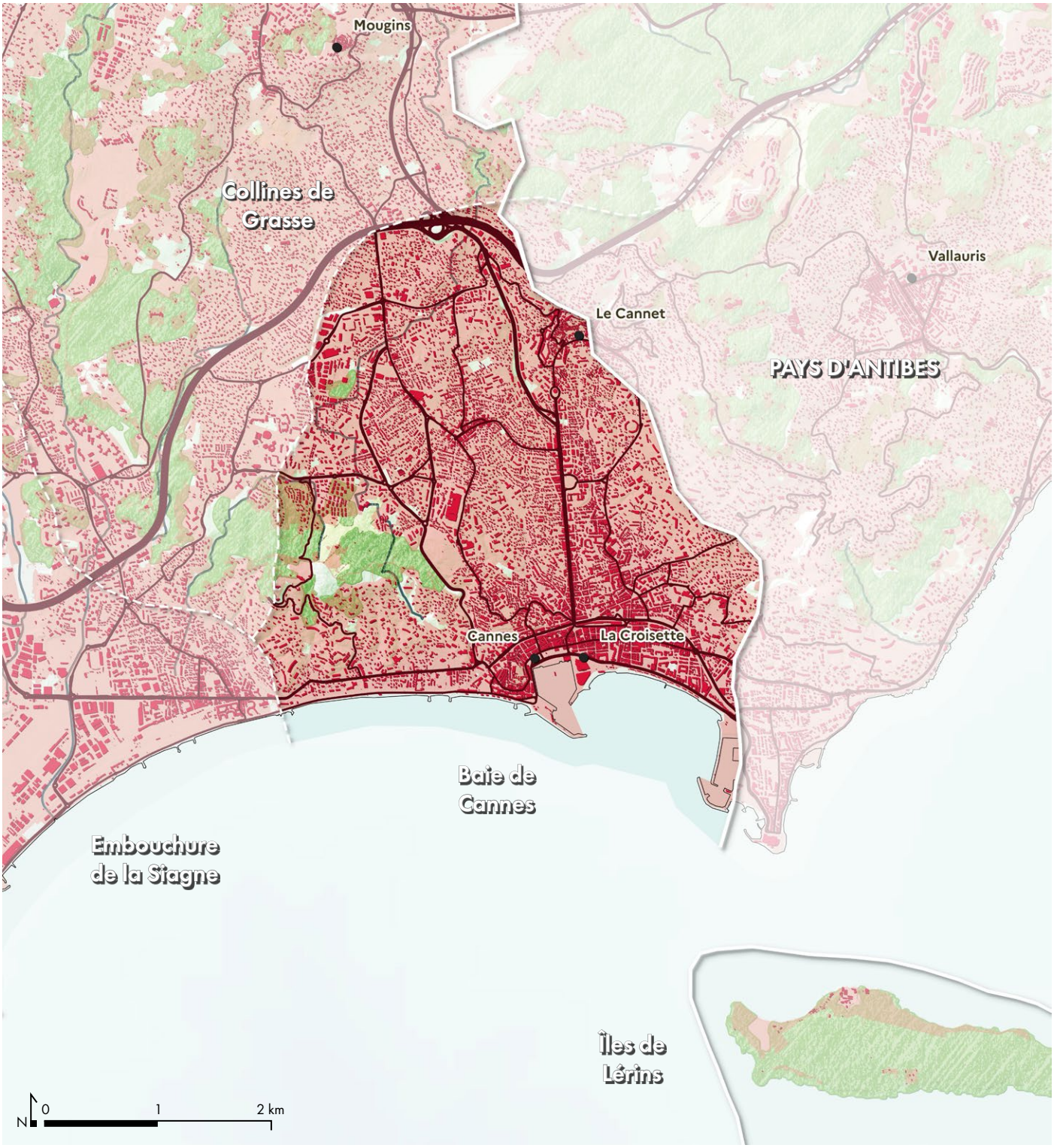

Communes concernées :
Cannes, Le Cannet

Commune partiellement concernée :
Mougins

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques
de l'unité de paysage

1. Une ville historique regroupée qui s'organise autour du port
2. Une grande baie formant un cirque ouvert sur la Méditerranée
3. Des infrastructures est-ouest structurantes
4. Des collines habitées et jardinées



La baie de Cannes correspond à une zone plane entourée de collines (Croix des Gardes et du Suquet à l'est, Paradou à l'ouest). Elle constitue le site d'origine de la ville, avec la colline du Suquet et le port comme éléments structurants. Le littoral est marqué par un front urbain continu, longé par une promenade en bord de mer (la Croisette) jusqu'au Cap de la Croisette. L'urbanisation est dense, avec des quartiers composés d'immeubles du XIXe et XXe siècles et de maisons individuelles. Sur la partie ancienne proche du littoral, les îlots bâtis sont intégrés dans une trame viaire orthogonale et constituent un paysage urbain de qualité.

Le centre ancien est cerné par la ligne de chemin de fer, recouverte par une voie rapide. Elles assurent les principales liaisons est-ouest de la ville. Perpendiculairement, le boulevard Carnot relie en une puissante ligne droite de 2,5 km Le Cannet au port de Cannes avec le palais des Festivals au bout de la perspective. En recul du littoral, sur les premières pentes, le centre ancien du Cannet s'insère dans un cirque.

Les limites de l'unité de paysage sont motivées par les reliefs des collines à l'est et à l'ouest. Au nord, l'autoroute A8 marque le passage aux collines de Grasse.

Valeurs spécifiques
de l'unité de paysage

Les principales valeurs paysagères de la baie de Cannes portent sur :

- *Le cap et la promenade de la Croisette*
- *Des arbres silhouettes dans la ville*
- *Des quartiers en balcon sur la baie de Cannes*
- *Le canal de la Siagne, un patrimoine hydraulique discret*
- *Un patrimoine bâti d'une grande diversité*

Le cap et la promenade de la Croisette

Le cap de la Croisette forme une saillie vers le sud. Depuis son littoral découpé en petites criques et en pointes, le regard porte à l'ouest sur le Golfe de la Napoule et les reliefs de l'Estérel et du Tanneron, et à l'est sur le cap d'Antibes. Bien qu'il soit très construit, le cap offre des espaces de respiration d'une grande qualité paysagère, pour les vues dégagées et les espaces confortables offerts aux piétons. Le long du cap, la promenade piétonne de la Croisette suit le boulevard jusqu'au port de Cannes sans être gêné par la circulation.



Ruelle rectiligne du centre ancien proche de la place des Arcades.

Des arbres silhouettes dans la ville

Sur la baie de Cannes, les silhouettes végétales des pins parasols et des pins d'Alep s'insèrent aussi bien à l'échelle des jardins privés que des grands ensembles naturels (cap, port, etc.), assurant par exemple la lisibilité des reliefs (lignes de crêtes boisées du Paradou, colline du Suquet). Les pentes des collines de Cannes sont très jardinées avec des grands domaines qui laissent une place importante à la végétation (par exemple à Super-Cannes).

Les pins, élancés avec leur port large, composent des repères visuels puissants, reconnaissables depuis le littoral comme depuis les collines. Sur les crêtes et les pentes de Cannes, ces arbres, associés à des cyprès et à des palmiers, forment des bouquets ou des alignements qui rythment le paysage.





Silhouettes remarquables des pins sur le boulevard de la Croisette.

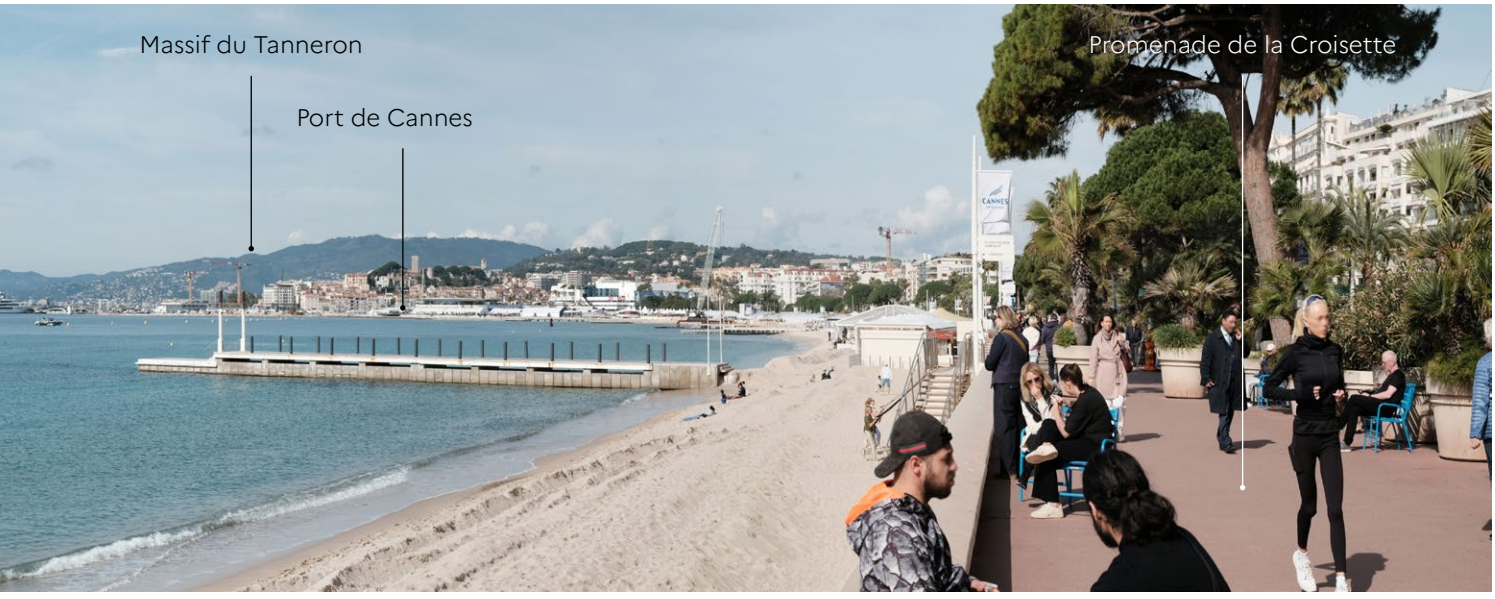

Des quartiers en balcon sur la baie de Cannes

L'attractivité de ces collines tient à la qualité des paysages jardinés mais aussi surtout à la vue sur mer. Cette position au-dessus de la ville, face à la mer, crée une pression urbaine forte et fait craindre une surenchère de constructibilité pour s'approprier la vue.

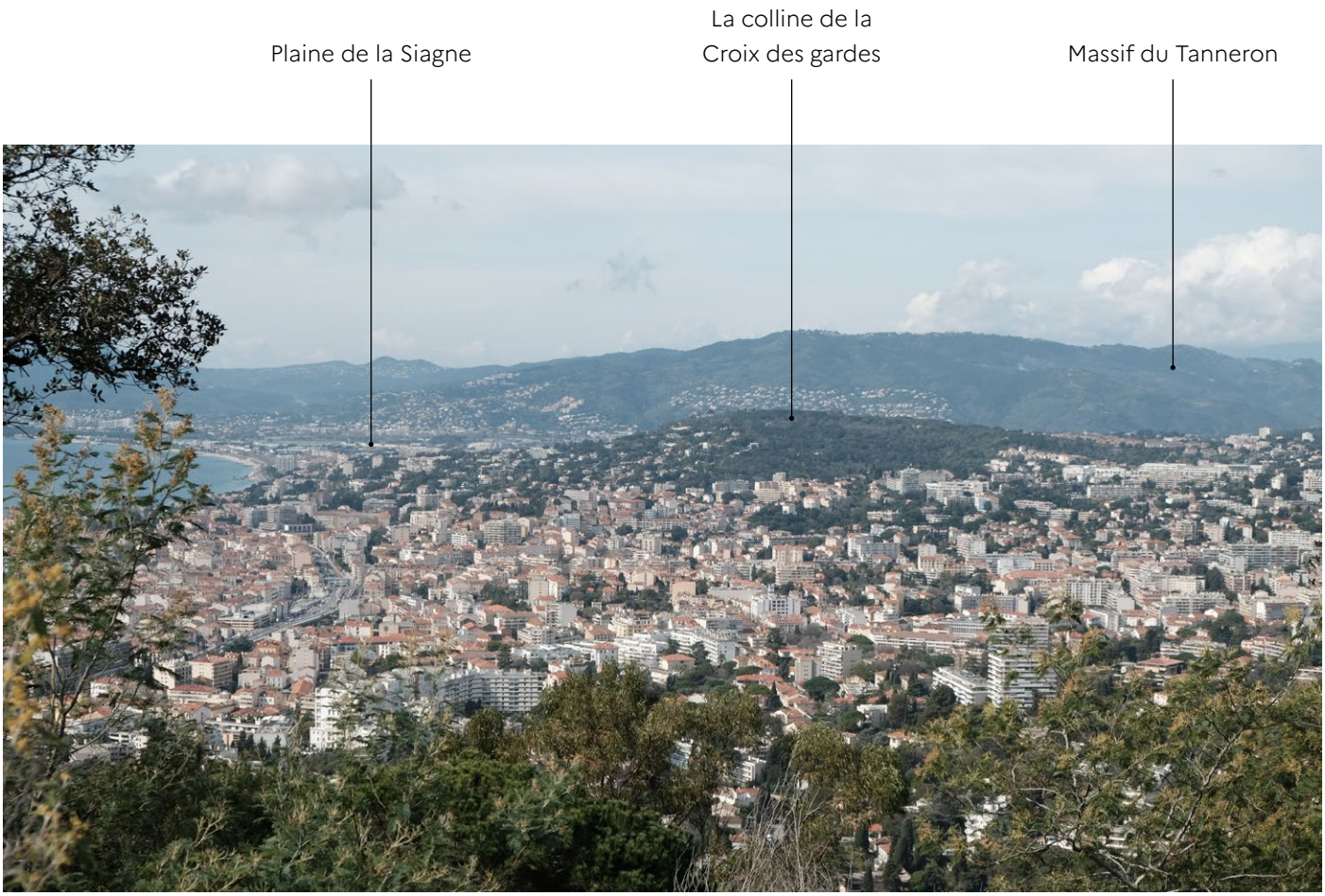

Baie de Cannes depuis Super-Cannes.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Le canal de la Siagne, un patrimoine hydraulique discret

Le canal de la Siagne (1865-1885) est un ouvrage hydraulique majeur et emblématique de l'ingénierie du XIXe siècle dans l'arrière-pays grassois. Long de 44 km, il est composé de galeries souterraines, aqueducs en pierre de taille et ponts-canaux pour acheminer l'eau avec une pente maîtrisée (0,5 m/km) de Saint-Cézaire-sur-Siagne à Cannes. Il s'insère minutieusement dans la topographie des collines. Aujourd'hui, il alimente toujours en eau potable les pays grassois et cannois. Le canal de la Siagne propose une promenade quasi continue au cœur des quartiers urbanisés.

Un patrimoine bâti d'une grande diversité

Composé d'un centre ancien aux ruelles étroites et aux façades baroques colorées, de palais Belle Époque, de villas du XIXe siècle avec leurs jardins exotiques, ainsi que quelques édifices ou ensembles singuliers (Tour du Suquet, la chapelle Sainte-Anne et l'église Notre-Dame-d'Espérance sur la colline du Suquet ou l'hôtel Carlton), Cannes possède un patrimoine architectural remarquable, qui fait partie de son identité culturelle. Il est partiellement protégé par des sites inscrits ou classés (le Suquet, la Croisette) et des périmètres de protection autour des monuments historiques.



Le Carlton, édifice majeur de la Croisette, de style Belle-Époque.


Maisons hautes couvertes de tuiles, volets colorés et délicatesse des ferronneries dans le centre ancien.


Tour du Suquet, héritage médiéval de la ville de Cannes.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Dynamiques d'évolution
de l'unité de paysage

Les principales dynamiques d'évolution des paysages de la baie de Cannes portent sur :

- *La conquête d'espaces sur la mer*
- *L'urbanisation des collines et la privatisation progressive des vues publiques sur la baie*
- *La requalification des espaces publics*









Durcissement du port de Cannes au niveau de la promenade Pantiero (création d'une plateforme et d'un stationnement souterrain dans l'espace portuaire). L'absence de taille des arbres d'ornement d'autrefois pourrait être à nouveau un objectif de gestion du parc arboré à l'avenir, en s'appuyant sur un choix d'essences mieux adapté aux dimensions finales escomptées. Il est possible de favoriser un ombrage plus pérenne et maîtrisé, en s'exonérant de travaux coûteux et stressant pour les arbres.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

La conquête d'espaces sur la mer

Dans les années 1940 et dans la continuité des grands travaux d'aménagement entamés dès le XIXe siècle, des terres à l'ouest du cap de la Croisette à Cannes ont été gagnées sur la mer. À l'origine, ce site était un chemin sinueux et sableux bordé de dunes, que la ville a progressivement stabilisé et élargi pour créer le boulevard emblématique de la Croisette et la plage Bijou.

Ces travaux ont aussi conduit dès 1955 à la construction du port Pierre-Canto à l'extrémité est de la Croisette pour répondre à la demande croissante de places pour la plaisance de prestige.

L'esplanade Pantiero a elle aussi durcie l'espace du port avec la construction d'un stationnement souterrain et d'une dalle.







Extension du cap de la Croisette.

L’urbanisation des collines et la privatisation des vues publiques sur la baie

La baie de Cannes connaît une forte dynamique d’urbanisation dans la seconde moitié du XIXe siècle. Au début du XXe siècle, l’urbanisation est déjà continue entre Cannes et le Cannet. De petites maisons pavillonnaires se sont développées autour d’un axe nord-sud resté très puissant : le boulevard Carnot. Ces quartiers de l’arrière littoral cannois ont peu évolué à l’exception de quelques opérations de densification.

Les crêtes des collines ont, elles, été gagnées par l’urbanisation à partir des années 1920. Les anciens chemins de crête et de mi-pentes, qui desservaient autrefois des terrasses agricoles ou des maisons bourgeoises isolées, ont été transformés en routes. Les habitations se sont implantées de part et d’autre de ces voies en profitant des vues dégagées. Les parcelles non bâties situées en crête de colline se font désormais rares, notamment à proximité du littoral. Ce phénomène entraîne une diminution des ouvertures visuelles publiques sur la baie de Cannes et le littoral, en raison de la continuité du bâti et de la présence de clôtures opaques.

Par endroits, la taille des édifices ou l’ampleur des opérations peuvent fragiliser les sols, accentuant les risques d’éboulement. L’équilibre entre la densité urbaine et la densité végétale serait à encourager. Cela s’observe principalement sur les pentes situées à l’ouest de la baie, ainsi que plus ponctuellement à hauteur de Super-Cannes.

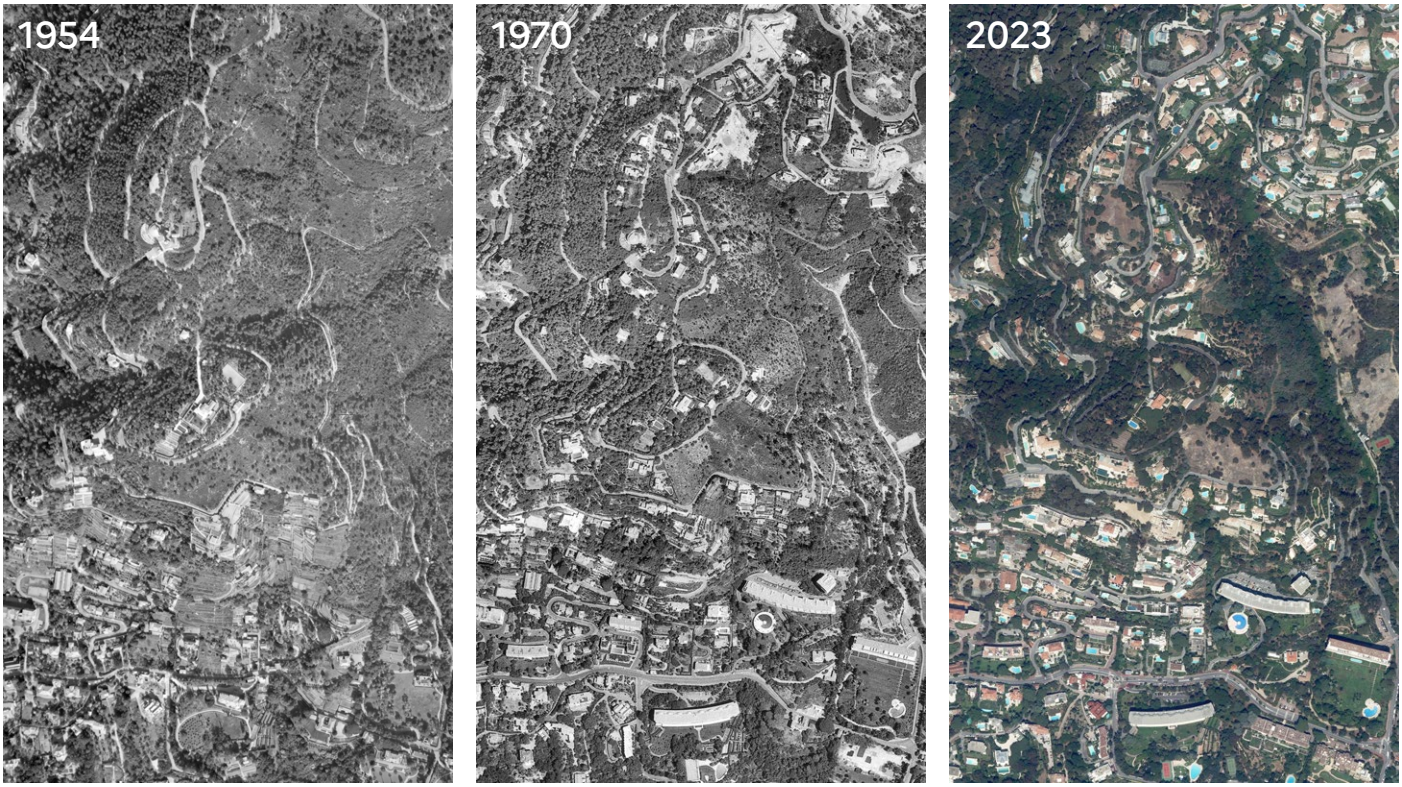

Urbanisation et privatisation des vues publiques sur les hauteurs de Cannes depuis les années 1950.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage



Quartier de la Californie au second plan du boulevard de la Croisette, en 1991. ©Archives départementales des Alpes-Maritimes, 78 Fi 546

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

La requalification des espaces publics

Depuis les années 2010, les villes de Cannes et du Cannet ont mis en place de nombreuses opérations de requalification de leurs espaces publics. Qu'il s'agisse des espaces portuaires et du littoral pour Cannes, ou du centre historique du Cannet, ces opérations d'ampleur ont une incidence sur les paysages urbains et littoraux. Elles ont notamment participé à améliorer la qualité des sites en réorganisant les circulations et en donnant davantage de place et de confort aux piétons.





Requalification du Quai Saint-Pierre à Cannes, au début des années 2010. La place de la voiture en circulation comme en stationnement a été réduite au profit des espaces piétons continus et confortables. Bien qu'améliorée de manière sensible, la place du végétal pourrait apporter encore plus d'ombrage si, à l'avenir, les choix des essences se portait préférentiellement sur des arbres davantage feuillés.



Voie requalifiée et apaisée sur la promenade Pantiero : une transition douce entre les allées de la Liberté (à droite) et le port (à gauche).

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage



Projet de requalification du port de Cannes et des allées de la Liberté. ©Agence APS



Projet de requalification de la Croisette. ©Snøhetta et AURC

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Enjeux majeurs
de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage de la baie de Cannes portent sur :

- *La naturalité du littoral*
- *La perméabilité des sols en ville et dans les lits majeurs des cours d'eau*
- *La préservation et mise en valeur des points de vue publics*
- *L'équilibre entre la ville et le végétal*
- *Le confort des espaces publics des collines pour les piétons et cyclistes*
- *La résorption des coupures en ville*

La naturalité du littoral

Perméabilité des sols, perméabilité des vues

Le durcissement du littoral, en particulier le long du boulevard de la Croisette a conduit, par endroits, à une dégradation du site. Si côté rue, la puissance des arbres d'alignement et les bandes plantées perméables permettent le passage des voitures dans un environnement de qualité, la plage apparaît, quant à elle, construite. Les installations de restaurants, bâtis sur la plage, peuvent porter atteinte aux vues et à la qualité paysagère du site. Il s'agirait notamment de porter une attention à :

- La maîtrise des hauteurs de sorte à ne pas obstruer les vues depuis la promenade ;
- La maîtrise des couleurs en quantité restreinte et empruntées au site ;
- La maîtrise des matériaux en quantité restreinte et adaptés au site ;
- La réversibilité et la saisonnalité des installations.



Installation de restaurants en dur dans l'espace naturel du bord de mer, le long de la Croissette.

Réensablement des plages, vers un nouveau rapport à la mer ?

Depuis les années 1990, face à une érosion puissante du trait de côte qui entraîne une réduction de ses plages, Cannes met en œuvre des opérations de réensablement avant l'été. Le volume nécessaire pour compenser les pertes naturelles annuelles est estimé à environ 11 700 m3 : 8 000m3 aux plages de Jean-Hibert et du Midi, 2 000 m3 à la Croisette et 1 700 m3 à Gazagnaire. Cela correspond aux volumes désormais mis en place chaque année, en complément de ceux récupérés sur place après avoir été naturellement déplacés par les courants marins. En 2018, c'était 85 000 m3 de sable (l'équivalent de quatre à cinq piscines olympiques) pour 10 millions d'euros partagés entre la ville et les plagistes privés.

Malgré les campagnes successives de rechargement et les réalisations d'ouvrages et aménagements littoraux, les plages observent une érosion du trait de côte allant jusqu'à 30 m pour les plages Bocca Midi. Par endroit, le phénomène reste marqué, au point de risquer un déchaussement des fondations des murets de soutènement de la voirie adjacente.

Si ces travaux luttent pour maintenir l'image de prestige du littoral de Cannes, ils permettent aussi d'atténuer l'avancée de la mer lors d'épisodes de tempête pouvant entraîner des submersions grâce à une bande sableuse plus large.

Cela pose toutefois des enjeux de biodiversité sur la préservation du milieu marin (habitats et espèces). Les herbiers de Posidonies et de Cymodocées, qui sont présents dans l'est du golfe de la Napoule, y sont sensibles.

Dans un contexte d'évolution climatique, la durabilité de tels aménagements pourrait être limitée. Le maintien des plages et du trait de côte mobilise des moyens importants et renvoie à des choix d'aménagement qui dépassent la seule gestion de l'érosion. Au-delà des interventions techniques, ces évolutions invitent à réfléchir aux nécessaires évolutions des relations qu'entretient la société avec le littoral.



Opération de réensablement en 2025. ©Ville de Cannes

La perméabilité des sols en ville et dans les lits majeurs des cours d'eau

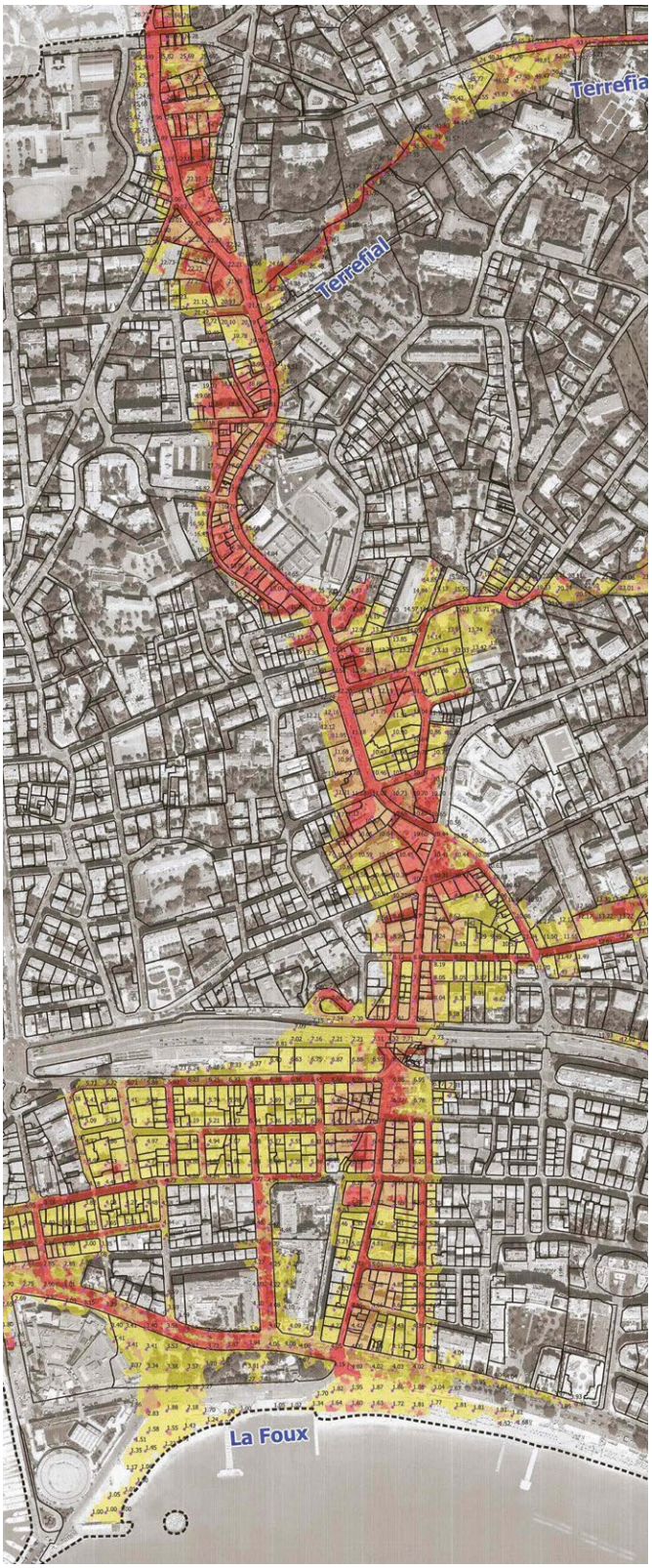

Les lits majeurs des cours d'eau entre les collines de Cannes et la mer sont aujourd'hui fortement urbanisés. Les rues empruntent généralement les anciens tracés de l'eau. Par exemple, le boulevard de la République suit le vallon de la Foux. Cela expose les infrastructures routières et les quartiers habités à un risque d'inondation fort, même en l'absence d'événements majeurs récents. Dès lors, la principale marge de manœuvre pour atténuer ces risques réside dans l'amélioration de la perméabilité des sols.

À l'avenir, chaque projet, qu'il s'agisse d'infrastructure, de renouvellement urbain, de requalification d'espaces publics ou privés, devrait pouvoir désimperméabiliser les sols. Les événements climatiques étant de plus en plus puissants, il s'agirait en outre de désimperméabliser davantage. Les zones d'expansion des crues et les espaces ouverts constituent des supports privilégiés pour le développement de solutions favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Inspirées du concept de « quartier éponge », ces démarches contribuent à renforcer la résilience des territoires face aux épisodes météorologiques intenses tout en améliorant la qualité paysagère et écologique des aménagements.

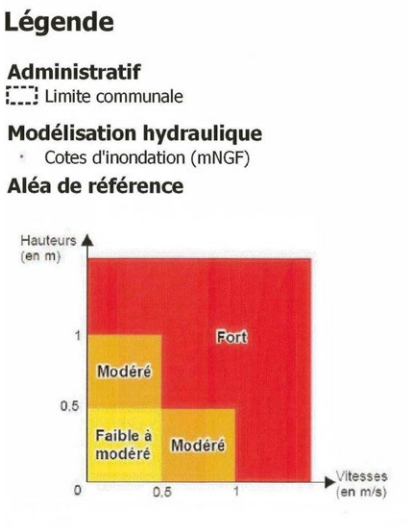

La carte des aléas met en évidence les quartiers soumis au risque d'inondation le long des cours d'eau.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La préservation et mise en valeur des points de vue publics

Les collines de Super-Cannes bénéficient d'un cadre remarquable, composé de grandes parcelles jardinées ouvertes sur la mer. Toutefois, ces vues sont d'une grande rareté depuis l'espace public.

Face à la privatisation grandissante des vues depuis l'espace public, il devient important de maîtriser l'urbanisation pour préserver les ouvertures restantes.

Par ailleurs, certains panoramas remarquables méritent d'être mis en valeurs. Les documents d'urbanisme auraient intérêt à repérer les derniers points de vue depuis l'espace public pour réglementer la constructibilité et les hauteurs de certaines parcelles stratégiques, tout comme la limitation d'utiliser des clôtures opaques dans certains quartiers.



Exemple d'un espace public où un cadrage plus opportun d'un environnement privatif concourrait en la valorisation d'un panorama dominant la ville de Cannes.





Des clôtures opaques et continues aux abords de Cannes, qui pourraient être plus limitées afin que l'espace public puisse préserver certains points de vues sur la mer ou la baie.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

L’équilibre entre la ville et le végétal

Les pentes végétales et les arbres « signaux » sur les crêtes, qui animent l’horizon des collines cannoises, sont fragiles. Leur préservation est essentielle pour maintenir l’équilibre entre le végétal et l’urbanisation, en évitant une densification excessive. Les coteaux émergent comme des espaces de transition à protéger.



Malgré le maintien des terrasses en pleine terre, il aurait été opportun de conserver davantage de végétal pour un équilibre paysager optimal.



Par leurs dimensions, les immeubles de pied de coteau occupent une place visuelle importante. Ils tendent à réduire la prééminence du couvert boisé, toujours présent.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Leur préservation permet de :

- Limiter l'étalement urbain en favorisant des constructions moins denses et moins hautes, respectueuses du relief et des perspectives paysagères.
- Préserver les sols et la végétation locale, évitant ainsi l'érosion.
- Maintenir une respiration visuelle dans le paysage, en évitant une saturation par des constructions ou infrastructures trop imposantes.

Sur les collines, l'enjeu porte donc sur la maîtrise de la densification qui ne doit pas se faire au détriment du végétal.

Sur le littoral, les enjeux portent davantage sur la préservation des plantations existantes et sur leur renforcement. Les arbres sur la Croisette ont notamment une importance majeure, tout comme le mail replanté du port de Cannes.



Silhouette végétales à préserver sur les collines de Super Cannes.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Le confort des espaces publics des collines pour les piétons et cyclistes

Les quartiers habités des collines de Cannes se sont développés sur les fondements d'un paysage agricole, constitué de terrasses et de chemins étroits et sinueux. L'urbanisation s'est répandue avec le développement d'un réseau routier puissant permettant la desserte et le stationnement : élargissement des largeurs de voies, création de murs de soutènement, terrassement, rampes, stationnement au niveau de la chaussée et habitation au R-1, etc. Ce modèle génère un paysage à caractère routier et laisse insuffisamment de place confortable au piéton ou au cycliste. Les trottoirs, tout comme les pistes cyclables, devraient pouvoir être opportunément développés à l'avenir.

Malgré les contraintes topographiques, ces quartiers offrent des opportunités de réflexion pour améliorer les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes.



La forte présence végétale donne l'effet d'un quartier jardiné et qualitatif, où des aménagements en faveur des mobilités alternatives à la voiture pourraient être encouragés.

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

La résorption des coupures en ville

Dès les années 1930, la ville de Cannes devait trouver une solution à ses embouteillages chroniques. C'est dans ce contexte que naît le projet d'une voie rapide, à l'instar de la voie Pierre Mathis à Nice, traversant la ville d'ouest en est. Cent ans après la construction de la gare de Cannes, sur la ligne de Marseille à Vintimille, la voie ferrée a été recouverte par une voie urbaine rapide sur plus de 2km (de 1960 à 1975).

Elle représente encore aujourd'hui la principale traversée est-ouest urbaine, l'autoroute A8 passant au nord du Cannet. Elle est façonnée par d'impressionnants ouvrages d'arts (viaducs sur les voies ferrées, tranchées couvertes).

Actuellement, elle souffre d'une forte densité de trafic automobile, d'un manque d'espaces verts, d'une accessibilité limitée et d'une pollution sonore et atmosphérique significative. Les conséquences pour les quartiers riverains sont fortes : manque d'attractivité, baisse des commerces et surtout cette voie, bien que surélevée crée une véritable coupure dans la ville.

L'enjeu de paysage réside dans la reconnexion de ce paysage routier dans le paysage urbain (à la hauteur des problématiques du boulevard périphérique parisien). Fortement structuré par les flux de circulation, ce boulevard présente des enjeux importants de requalification urbaine. Si son évolution dépend d'une réflexion globale sur les mobilités, des améliorations ponctuelles pourraient d'ores et déjà renforcer les continuités piétonnes.



Rocade de Cannes : un carrefour routier où les conditions de traversées piétonnes pourraient être rendues plus confortables.

Unité de paysage n°13.4

Les îles de Lérins

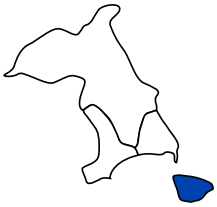



Commune concernée :
Cannes

Caractéristiques de l'unité de paysage

Caractéristiques
de l'unité de paysage

1. Une côte naturelle rocheuse et sableuse
2. Des grands axes et perspectives qui structurent rigoureusement les massifs forestiers
3. Un important patrimoine bâti défensif
4. Des fonds marins peu profonds entre les deux îles

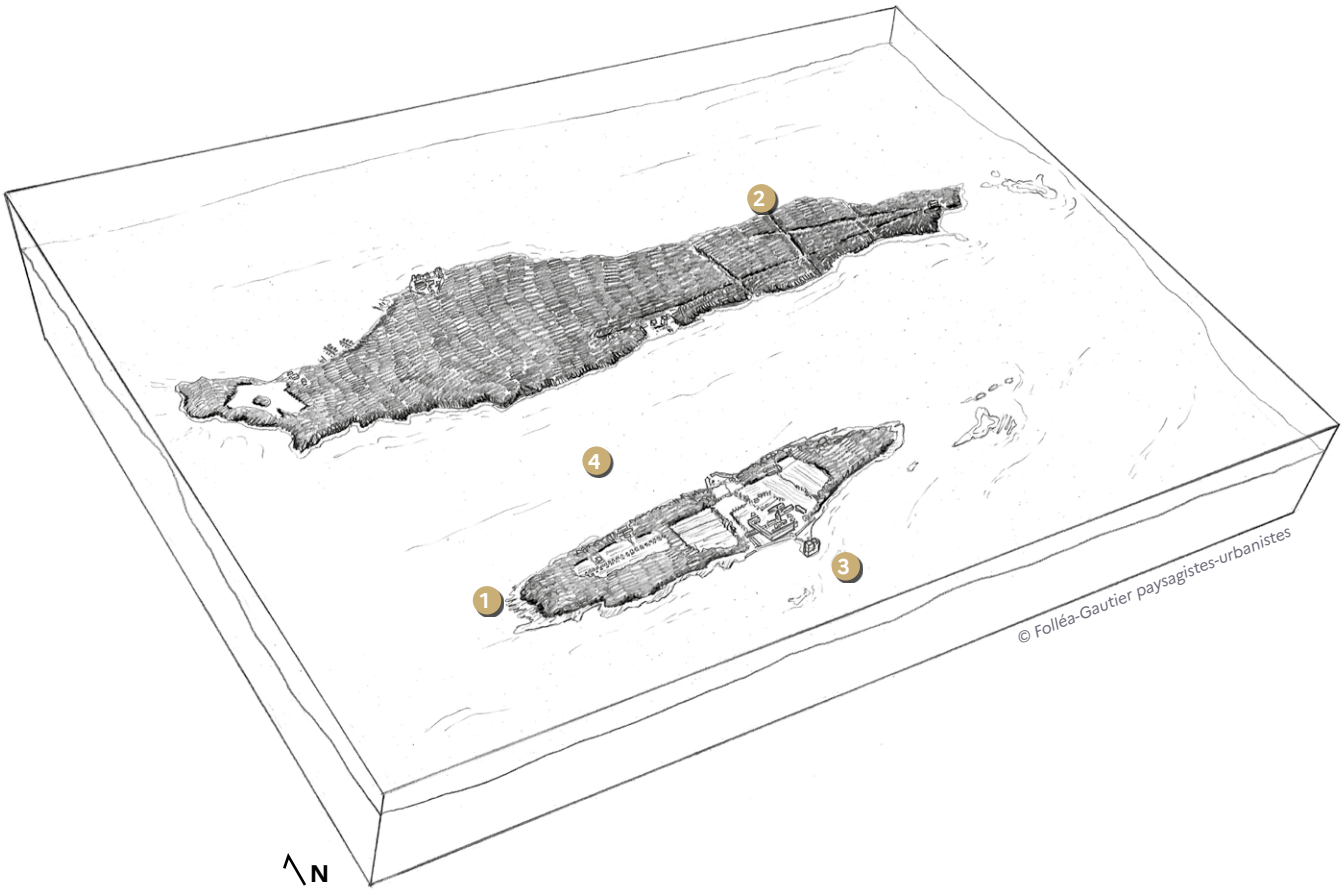

À environ 1km au sud de la pointe de la Croisette, l'archipel de Lérins compte deux îles : Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, et deux îlots rocheux : la Tradelière et Saint-Féréol. Les îles s'organisent en longueur selon un axe est-ouest. Sainte-Marguerite et la plus longue d'entre elles avec plus de 3km de long. Saint-Honorat est deux fois moins longue. L'archipel se présente comme un paysage insulaire relativement plat culminant au plus à 30m d'altitude et dont les fonds marins n'excèdent pas cinq ou six mètres de profondeur. Il est couvert de forêts et jalonné d'un important patrimoine défensif sur les rivages : fort, fours à boulets, tours, batteries, blockhaus, etc. Des chemins côtiers permettent de faire le tour des îles, tandis que quelques grands axes et perspectives structurent rigoureusement les massifs boisés.

Les limites de l'unité de paysage sont naturellement celles de l'archipel composé des îles et de leurs rivages.

Valeurs spécifiques
de l'unité de paysage

Les principales valeurs paysagères des îles de Lérins portent sur :

- *Un patrimoine bâti religieux et militaire*
- *Une silhouette boisée au cœur du Golfe de la Napoule*
- *Des îles riches en biodiversité*
- *Une côte rocheuse*
- *Des axes et perspectives*

Un patrimoine bâti religieux et militaire

L'île Sainte-Honorat et son institution monastique millénaire sont un élément patrimonial et historique majeur du département dans lequel la forteresse, les diverses chapelles médiévales, la pinède avec ses clairières de vigne, d'olivier et de lavande forment un ensemble harmonieux. Elle appartient à la congrégation des moines cisterciens, seuls et uniques propriétaires depuis 1586. Plus du quart de sa surface est occupé par le monastère, ses dépendances et le domaine agricole cultivé par les moines.

Ancienne prison d'État sous Napoléon III, l'Île de Sainte-Marguerite est également un des joyaux naturel et historique de la Côte d'Azur. Elle s'organise autour du Fort Royal (de type Vauban) et de son enceinte bastionnée dissimulée sous la pinède des rives nord de l'île.

Par ailleurs, l'île Sainte-Marguerite abrite un patrimoine singulier de cabanons de pêcheurs et un ancien château du XVIIe au cœur d'un grand parc.



Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite.



Abbaye de Saint-Honorat depuis l'Île Sainte-Marguerite.



Abbaye et forteresse Saint-Honorat. ©Côte d'Azur France



Abbaye et forteresse Saint-Honorat. ©opplvm

Une silhouette boisée au cœur du Golfe de la Napoule

Les deux îles de Lérins (Saint-Honorat et Sainte-Marguerite) s'allongent au large du cap de la Croisette à Cannes. Couvertes de pins d'Alep, pins parasols, pins maritimes, chênes verts, cyprès et eucalyptus, elles forment des silhouettes boisées à l'horizon et animent les panoramas depuis les grandes baies, les caps, le littoral et les collines.

Seules îles du département, elles offrent une vue exceptionnelle sur la côte de Cannes et les Alpes-Maritimes.



Silhouettes de pins sur l'île Sainte-Marguerite.



Îles de Lérins depuis la corniche de Théoule-sur-Mer.

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des îles riches en biodiversité

Les îles abritent une biodiversité remarquable, offrant un sanctuaire naturel préservé en face d'une côte fortement urbanisée. On y trouve des milieux uniques, comme l'étang du Batéguier, classé en réserve biologique. Il héberge 23 espèces végétales protégées, dont certaines sont endémiques aux Alpes-Maritimes (comme la salicorne d'Émeric ou le lis de mer). L'île accueille également 133 espèces d'oiseaux, dont 107 protégées, avec des espèces migratoires ou hivernantes rares comme le flamant rose ou le puffin Yelkouan. Grâce à des travaux de restauration écologique, une colonie de sternes pierregarin a pu s'y réinstaller. Par ailleurs, les rives des îles du Lérins abritent des peuplements coralligènes d'une grande richesse et fragilité.

Une côte rocheuse

La côte des îles de Lérins a la particularité d'être très préservée. Les installations humaines y sont ponctuelles et généralement historiques. La côte présente dès lors un caractère naturel et sauvage, bien que sa gestion soit maîtrisée et sa fréquentation importante en période estivale. La côte se compose d'un ensemble de criques rocheuses et de plages de galets.



Une côte rocheuse et une plage de galets à Sainte-Marguerite.



Site côtier naturel dont les bancs de calcaires dolomitiques observables sur tout le littoral de l'île contrastent avec les roches volcaniques de l'Estérel et métamorphiques du Tanneron, de la Croix des Gardes et de la Californie. La forte présence géologique contribue à l'ambiance du lieu. ©opplvm

Valeurs spécifiques de l'unité de paysage

Des axes et perspectives

L'île Sainte-Marguerite et Saint-Honorat sont composées de grands axes qui organisent les circulations, délimitent les parcelles forestières, ouvrent des vues et créent des ambiances variées et singulières. Ces chemins participent pleinement au sentiment d'îles-jardins. Depuis les plages des îles, la vue s'échappe au loin sur les hauteurs de l'Estérel ou du Cap d'Antibes.









Chemins et perspectives visuelles sur l'île Sainte-Marguerite.

Dynamiques d'évolution
de l'unité de paysage

Les principales dynamiques d'évolution des paysages des îles de Lérins portent sur :

- *La gestion forestière*
- *Le développement touristique*





Évolution des paysages du Fort Royal de Sainte-Marguerite : un développement de la forêt et la construction d'un embarcadère, de pontons et d'un chantier naval.

La gestion forestière

La quasi-totalité de l'île Sainte-Marguerite est couverte de bois. Elle a évolué au fil des décennies, oscillant entre un boisement dense à plus clair.

Si par le passé des essences exotiques ont été introduites (Pin pignon, Pin de Monterey, Pin des Canaries, cyprès, cèdres, eucalyptus…), les forestiers cherchent désormais à résorber progressivement ces peuplements artificiels en faveur des formations naturelles à Pin d'Alep et Chêne vert, laissées en libre évolution.

Par ailleurs, jusqu'aux années 2000, la gestion conservatrice de la forêt domaniale de l'île de Sainte-Marguerite l'avait limité à une seule classe d'âge. La forêt a donc souffert d'importants chablis.

L'île Saint-Honorat, quant à elle, est principalement gérée par les religieux de l'Abbaye et par l'ONF. Ses terres agricoles et forestières n'ont que très peu évolué depuis le XXe siècle.





L'Allée des Eucalyptus de l'Île Sainte-Marguerite en 1953 et 2026.

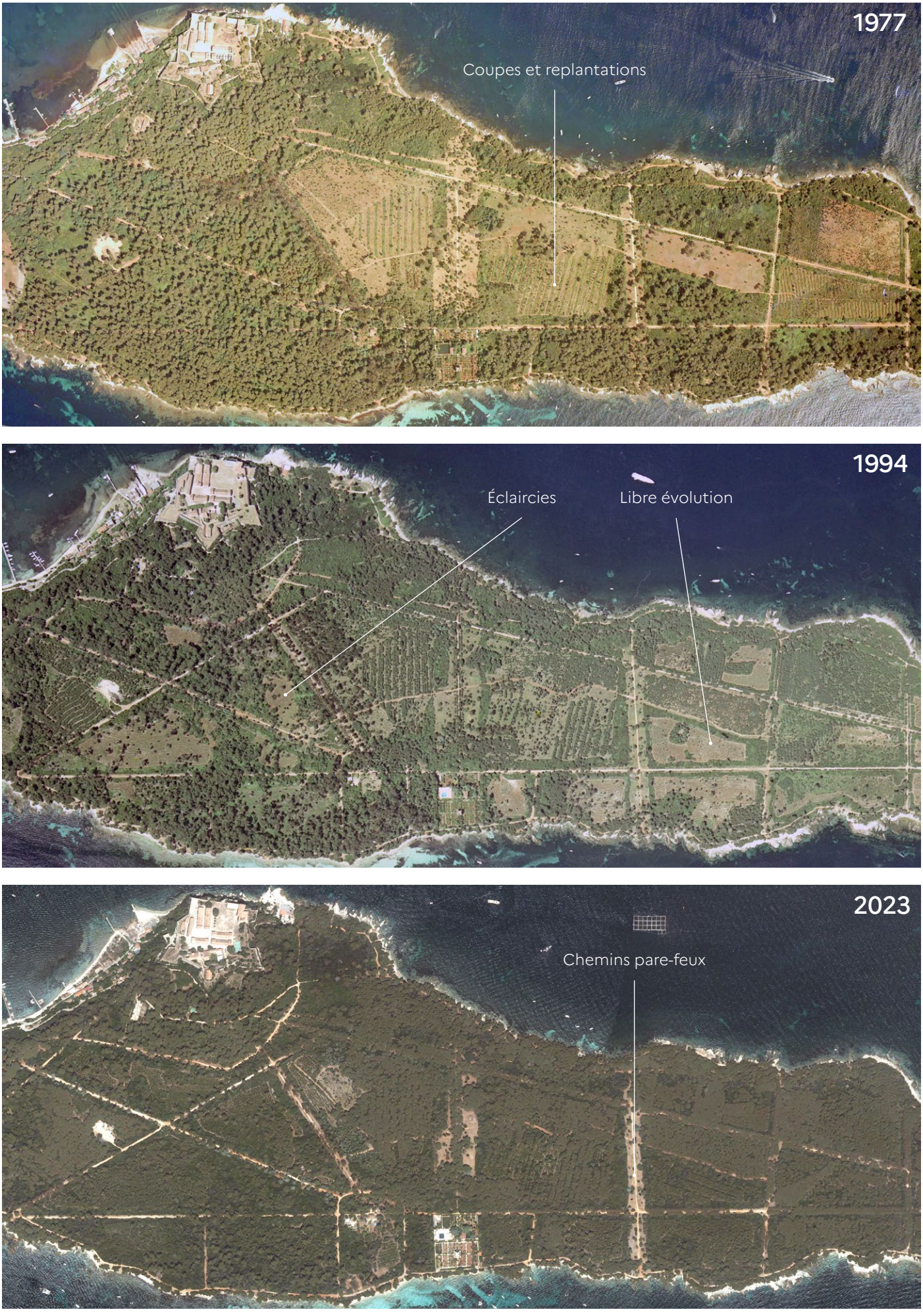

Évolution de la couverture végétale et de la gestion forestière sur l'île Sainte-Marguerite .

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Le développement touristique

Face à la forte et grandissante fréquentation touristique sur l'île et par les plaisanciers entre les deux îles, plusieurs aménagements ont été réalisés depuis les années 2000. Sur l'île Sainte-Marguerite, l'étang du Batéguier a par exemple été restauré et réaménagé dans le but de le préserver tout en permettant une fréquentation des lieux par le public : création d'un observatoire et de passerelles en bois, réorganisation de la signalétique, balisage de chemins, etc. Néanmoins, les évolutions paysagères sur les îles restent faibles et peu perceptibles (aménagements légers, déséquipement, renaturation, etc.).

Les principales évolutions des paysages liées au développement touristique se concentrent sur l'espace maritime, en particulier avec la pratique du yachting. Cette industrie est en évolution permanente, avec une croissance de la taille des navires, depuis 15 ans. Cette dynamique d'évolution a des incidences sur les paysages, par les effets de saturation visuelle en période estivale ou la dégradation des milieux naturels.



Développement touristique des îles de Lérins, en particulier au niveau de la zone de mouillage située entre les deux îles, dont les fonds demeurent sensibles.. ©Checkyeti

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

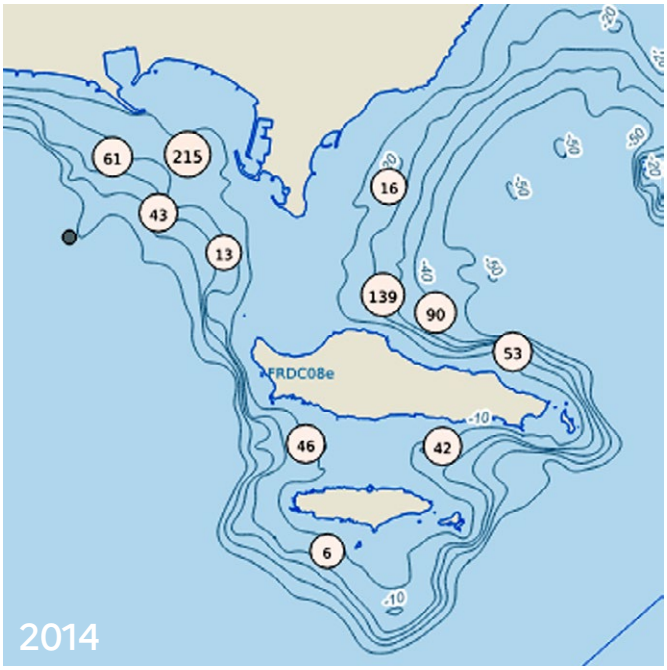

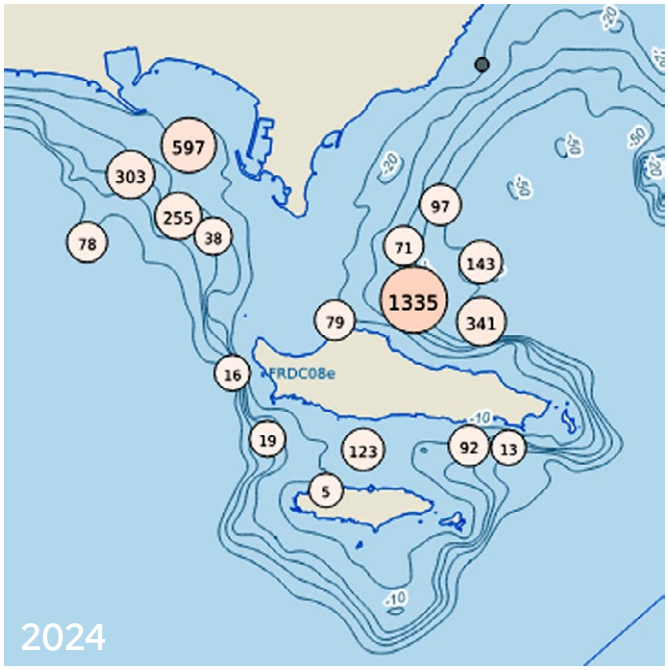

Point d'ancrage de la grande plaisance autour des Îles de Lérins entre 2014 et 2024. ©Suivi du mouillage de la grande plaisance par données AIS - Données Andromède Océanologie consultées le 'MOIS/ANNEE' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX.

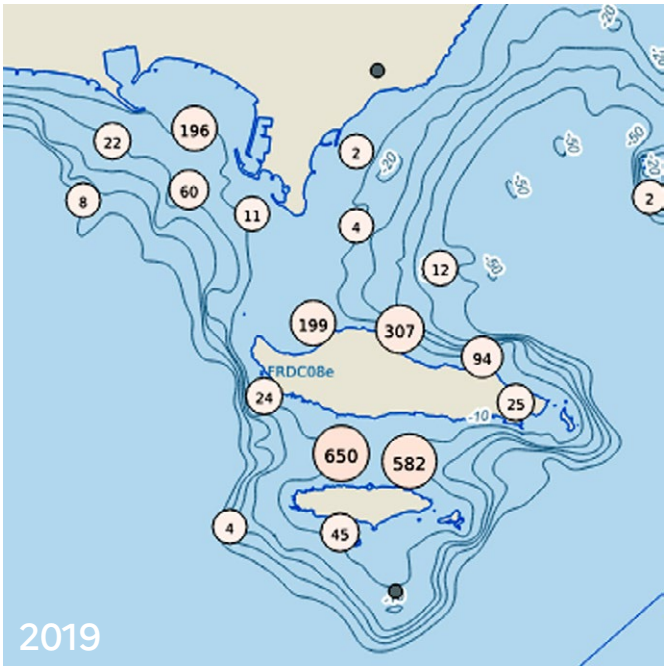

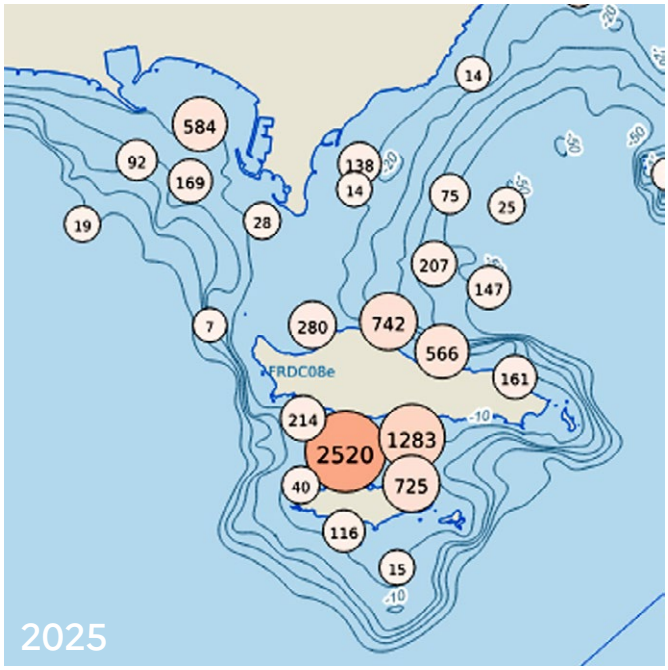

Point d'ancrage de la petite plaisance autour des Îles de Lérins entre 2019 et 2025. ©Suivi du mouillage de la grande plaisance par données AIS - Données Andromède Océanologie consultées le 'MOIS/ANNEE' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX.

Dynamiques d'évolution de l'unité de paysage

Enjeux majeurs
de l'unité de paysage

Les enjeux majeurs de paysage des îles de Lérins portent sur :

- *L'accueil du public dans l'espace naturel terrestre*
- *L'accueil du public dans l'espace naturel maritime*

L'accueil du public dans l'espace naturel terrestre

L'unité paysagère accueille un public nombreux en période estivale (plus de 350 000 personnes par an en moyenne). Cette fréquentation est en hausse constante depuis les années 2000. Les criques rocheuses en côte sud et le pourtour de l'étang du Batéguier sont les sites les plus fréquentés alors que la partie intérieure de l'île et l'extrémité est sont moins parcourues.

Cette fréquentation tend à accroître le risque d'incendie et à générer des problèmes de piétinement hors des sentiers. L'enjeu de paysage est alors de concilier la préservation des milieux naturels fragiles et protégés avec l'accueil du public. Cela se décline en deux sous-enjeux :

La mise en valeur des chemins et aires de repos

Il s'agit dans un premier temps d'assurer la canalisation du public sur les allées existantes afin d'éviter sa pénétration dans les peuplements forestiers et de limiter le piétinement et l'érosion en bordure littorale, par exemple avec le confortement du trait de côte par des opérations de génie écologique : murets et escaliers en pierres, loupes de recolonisation, etc.

L'enjeu porte aussi sur l'entretien des chemins courants et sur la mise en sécurité du public. Pour y répondre, l'ONF met en place des actions : élagage des arbres sur les allées et aires de pique-nique, pose de ganivelles autour d'îlots de sénescence, fermeture de blockhaus, recalibrage des allées, création et développement d'une gamme de mobiliers sobres, etc.



Mise en place de clôture discrète en ganivelles.



Un mobilier discret et uniforme.

La gestion du risque d'incendie

Le risque de départ de feux est très élevé sur l'île en raison de la forte fréquentation touristique durant la période estivale et de l'importance des peuplements de résineux par nature extrêmement inflammable. Près de 40% de la surface de l'île Sainte-Marguerite est entretenue régulièrement (débroussaillent, fauche tardive des pare-feu et des allées, etc.). Les peuplements d'eucalyptus présentent en particulier un risque important compte tenu de leurs écorces desquamantes, mais aussi les pins d'Alep et les fruticées méditerranéennes denses. Une diversification des essences arborées et arbustives dans les pare-feux tendrait à limiter ce risque par le choix d'essences plus adaptées. Elle pourrait également apporter un enrichissement de la biodiversité avec des feuillus (chênes pubescents, arbousiers, érables, etc.).



Entretien des sous-bois de la pinède à proximité d'un chemin sur l'île Sainte-Marguerite.

L’accueil du public dans l’espace naturel maritime

Les îles de Lérins, par leur situation exceptionnelle à proximité de Cannes, très faciles d’accès et très prisées font l’objet d’une fréquentation en hausse sur le domaine maritime. Si les milieux terrestres sont protégés au titre des sites, les périmètres n’intègrent pas les rivages et le Domaine Public Maritime. Celui-ci reste toutefois protégé par une zone natura 2000.

Les incidences liées au mouillage de la petite ou grande plaisance peuvent être considérables et peuvent être particulièrement envahissantes dans le paysage (quantité, dimension, organisation). Les bateaux, parfois de grandes dimensions, peuvent dégrader les milieux naturels sous-marins et la biodiversité. Les fonds marins où les navires mouillent sont, en effet, souvent situés à une profondeur propice au développement des herbiers de posidonies (*Posidonia oceanica*) et de cymodocée (*Cymodocea nodosa*).

Ces phanérogames marines endémiques de la Méditerranée, protégées pour leur rôle fondamental dans l’équilibre des écosystèmes marins, sont très sensibles aux ragages des ancres et des chaînes des navires, d’autant plus que ces équipements sont souvent de taille importante. La destruction des herbiers de posidonie est considérée comme quasi-irréversible en raison de leur lente croissance.

Deux grands secteurs à enjeu de petite et grande plaisance se dégagent (c’est-à-dire de tous les bateaux jusqu’à 80m de long hors navires de croisières, navires de charge, engins de travaux maritimes, etc.) :

- Le secteur nord-est de l’île Sainte-Marguerite
- Le secteur entre les deux îles, de part et d’autre du couloir de navigation central



Mouillage de bateaux envahissants entre les deux îles, en juin 2022. ©Ajoly 06

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

Compte tenu des enjeux environnementaux (préservation des herbiers de posidonie) conjugués au risque de conflits d'usages et de densité de fréquentation pour un site relativement réduit, la mise en place d'une ZMel supplémentaire ou d'une zone d'interdiction de mouillage sur un secteur donné, permettrait d'atténuer la pression sur les milieux naturels et d'éviter des effets de saturation pour la mise en valeur des sites. Dans ce cadre, un recul par rapport aux côtes, des espaces de respiration entre les deux îles (covisibilité sans mouillage) et une organisation souple des bouées (en évitant les rangées en ligne droite) serait de précieuses améliorations d'un point de vue des paysages et de la biodiversité.



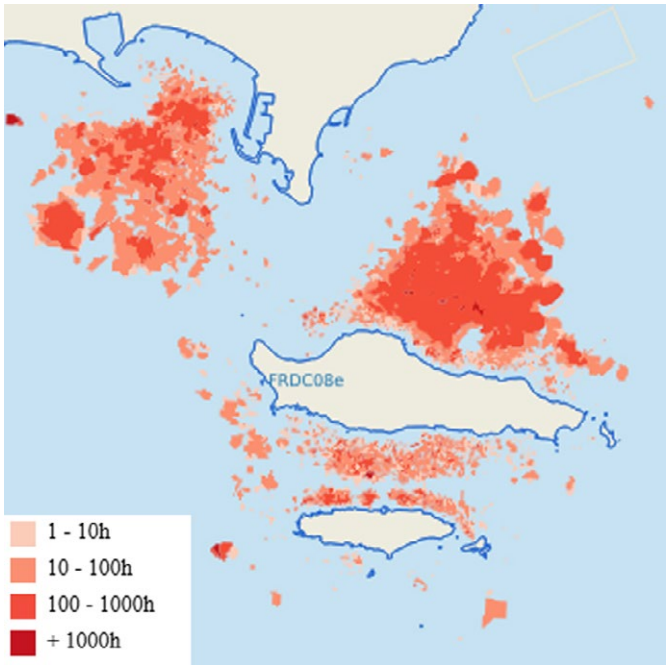

Pression de mouillage de la petite et grande plaisance pour les périodes 2021 - 2022. ©Suivi du mouillage de la grande plaisance par données AIS - Données Andromède Océanologie consultées le 'MOIS/ANNEE' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX.

La Ville de Cannes a déjà mis en place une Zmel de 5 ha et une zone d'interdiction de mouillage de 43 ha au niveau du Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite, permettant d'accueillir 28 navires de 6 à 20 m. Elle permet notamment de mettre en valeur l'arrivée sur l'île depuis Cannes et le Fort Royal dans son site, mais n'est pas suffisante pour organiser le mouillage à l'échelle de l'île.

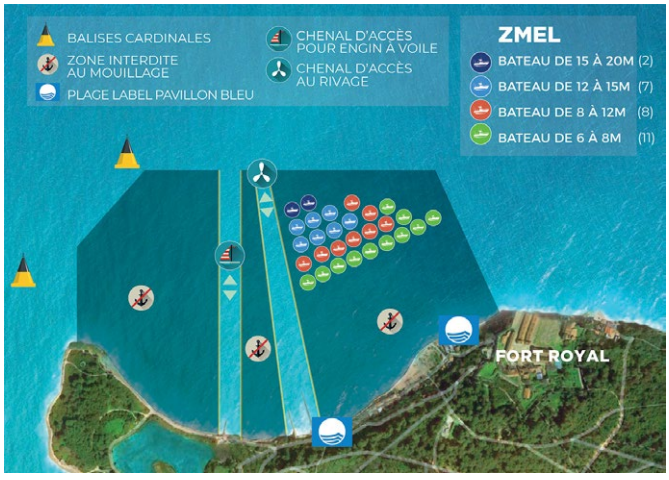

Plan de la Zmel. ©Ville de Cannes

Enjeux majeurs de l'unité de paysage

ALPES-MARITIMES
LE DÉPARTEMENT 06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Réalisation **: Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes + IKUKI, 2026**